

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE OFFICIELLE DU LUNDI 27 MARS 2023

à 18 h 00 à Cap Périaz

Nombre de conseillers municipaux : 69
Nombre de conseillers municipaux présents : 67
Quorum : 35

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h05

Sous la présidence de M. François ASTORG, Maire

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BANGUÉ Frédérique, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DULELLARI Ornela, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

PROCURATION(S) :

DIJEAU Isabelle à LAYDEVANT Christiane, PEUGNIEZ Eric à DEGENNE Jean-François.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PESSEY Tony

ANNECY

Conseil Municipal de la Ville d'Annecy

SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 27 MARS 2023

à 18h00 à Cap Périaz

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2023

Institutions

- 2 - Modifications de la composition des commissions municipales M. LE MAIRE

Finances

- 3 - budget principal et budgets annexes : reprise anticipée et affectation prévisionnelle des résultats 2022 Christian PETIT
- 4 - budget primitif 2023 - budget principal Christian PETIT
- 5 - budget primitif 2023 - budget annexe Parking Marion LAFARIE
- 6 - budget primitif 2023 - budget annexe camping municipal Frédérique LARDET
- 7 - budget primitif 2023 - budget annexe restauration municipale Chloé RIVIERE
- 8 - budget primitif 2023 - budget annexe régie autonome de l'Arcadium Fabien GERY
- 9 - budget primitif 2023 - budget annexe espaces d'accueils polyvalents Gaël DESMOUCELLES
- 10 - budget primitif 2023 - budget annexe port de plaisance Frédérique LARDET
- 11 - budget primitif 2023 - budget annexe aménagement de zones Nora SEGAUD-LABIDI

- | | |
|---|-------------------|
| 12 - Autorisations de programme et crédits de paiement exercices 2022 et suivants | Christian PETIT |
| 13 - Neutralisation des amortissements de subventions d'équipement versées | Christian PETIT |
| 14 - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2023 | Gaël DESMOUCELLES |

Vie citoyenne et Renouveau démocratique

- | | |
|--|----------------|
| 15 - Règlement du budget participatif n°2 | Marie BERTRAND |
| 16 - Demande de dénomination de la ville d'Annecy en commune touristique | M. LE MAIRE |
| 17 - Demande de renouvellement de classement de la ville d'Annecy en "station de tourisme" | M. LE MAIRE |

Culture

- | | |
|---|-----------------|
| 18 - Future cité du cinéma d'animation du haras : approbation du principe de gestion par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle CITIA | Etienne ANDREYS |
| 19 - Plan de développement de la lecture publique - Renouvellement de la convention socle avec le Conseil Savoie Mont Blanc | Fabien GERY |

Relations internationales

- | | |
|---|-----------------------|
| 20 - Attribution des subventions aux projets d'action(s) internationale(s) | Jean-François DEGENNE |
| 21 - Mandat spécial aux élus municipaux pour déplacement à Cheltenham (Royaume-Uni) | Jean-François DEGENNE |

Jeunesse et politique socioculturelle

- | | |
|--|----------------|
| 22 - "Colos apprenantes" - Engagement de la Ville au dispositif mis en œuvre par l'État | Guillaume TATU |
| 23 - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service "Lieu d'Accueil Enfants Parents" (LAEP) | Guillaume TATU |

Action sociale - Petite enfance - Réussite éducative - Handicap

- 24 - Dispositif d'accueil de jour du bassin annécien - Convention de financement 2023 avec la Croix Rouge Française et l'association ALFA 3A Bénédicte SERRATE
- 25 - Crèche "Le petit Brogny" - Délégation de service public - Rapport de présentation - Approbation du principe de délégation et lancement de la procédure Christelle MERMILLOD BLARDET
- 26 - Convention de partenariat relative à la mise en place de cours de soutien scolaire durant le temps périscolaire par l'association Entraide Jeunes 74 et l'Éducation Nationale dans les écoles élémentaires publiques de la Ville d'Annecy Christian BOVIER

Cadre de vie - Aménagement - Logement

Entretien des espaces publics

- 27 - Tri des déchets sur le domaine public : expérimentation au titre de l'année 2023 - Convention entre la ville d'Annecy, le Grand-Annecy, JCDECAUX et CITEO Guillaume COHEN

Réseaux divers

- 28 - Rénovation du réseau d'éclairage au camping municipal "Le Belvédère" - Plan de financement complémentaire établi en partenariat avec le Syane Aurélien MODURIER
- 29 - Mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - Route du Semnoz - Plan de financement complémentaire établi en partenariat avec le SYANE Aurélien MODURIER
- 30 - Mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - Rue du Mont-Blanc - Plan de financement complémentaire établi en partenariat avec le SYANE Aurélien MODURIER

Affaires foncières

- 31 - Bilan des acquisitions, aliénations, échanges, baux, servitudes et évictions pour l'année 2022 Nora SEGAUD-LABIDI
- 32 - Modification d'une servitude consentie au profit de la commune pour une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur un tènement appartenant à COGEDIM SAVOIES-LEMAN situé rue des usines (Annecy) Chantale FARMER

- | | | |
|------|--|------------------|
| 33 - | ZAC de Pré Billy (Pringy) - Modification du délai de désaffectation relatif à l'accord de la commune sur les équipements relevant de sa compétence et intégrés dans le programme des équipements publics | Xavier OSTERNAUD |
| 34 - | Acquisition de terrains appartenant au Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour régulariser les emprises du centre technique municipal situé rue des Vernes (Pringy) | Xavier OSTERNAUD |
| 35 - | Acquisition de terrain appartenant à la SARL les Volailles du Semnoz pour l'aménagement de la liaison entre la rue de l'Envoire et le chemin de chez Jacquet (Seynod) | Olivier BARRY |
| 36 - | Acquisition de terrains appartenant au GFA LEON ELISE pour l'aménagement de la liaison entre la rue de l'Envoire et le chemin de chez Jacquet (Seynod) | Olivier BARRY |

Garanties d'emprunt

- | | | |
|------|--|---------------|
| 37 - | Garantie d'emprunt d'un montant de 903 795 euros sollicitée par la SA d'HLM CDC Habitat Social, emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux (5 PLUS et 3 PLAI) situés 16 rue du Jourdil, opération immobilière "L'Open" (Cran-Gevrier) | Xavier DUMONT |
|------|--|---------------|

Ressources internes

Ressources humaines

- | | | |
|------|---|-------------|
| 38 - | Tableau des emplois permanents et non permanents | M. LE MAIRE |
| 39 - | Adaptation du régime indemnitaire des agents de la ville d'Annecy - Modification de la délibération n° D-CN-2022-265 du 26 septembre 2022 | M. LE MAIRE |

Compte-rendu des décisions du Maire

- | | | |
|------|---|-------------|
| 40 - | Compte rendu des décisions du Maire (période du 20 janvier 2023 au 09 février 2023) et information sur les marchés publics et avenants conclus (période du 2 janvier 2023 au 7 mars 2023) | M. LE MAIRE |
|------|---|-------------|

Questions diverses

Ont donné pouvoir :

- Mme DIJEAU à Mme LAYDEVANT
- M. PEUGNIEZ à M. DEGENNE

Monsieur Tony PESSEY est désigné secrétaire de séance.

M. LE MAIRE.-

Quelques mots en préambule.

Mesdames, Messieurs les élus, mesdames et messieurs, bonsoir à toutes et à tous.

Que l'on parle de catastrophe climatique ou de 49-3, l'actualité nous rappelle ces derniers jours encore que c'est par les territoires que nous trouverons des réponses aux crises climatiques, sociales et institutionnelles qui sont les grands défis du XXI^e siècle.

Face à la crise de confiance traversée par nos institutions ici ou là, je ne répondrai pas aux élucubrations de celles et ceux qui tenteraient de décrédibiliser l'équipe que je conduis, ma propre personne et, derrière nous, l'institution que nous représentons, car ces tactiques politiciennes font le jeu des extrêmes et ne sont pas à la hauteur du débat démocratique que nous appelons tous de nos vœux.

Face à cette crise de confiance nationale, nous répondrons toujours par plus de participation citoyenne, de co-construction des politiques publiques mais surtout et avant tout, par des actions concrètes, transparentes et utiles pour les habitants et c'est là l'essentiel.

Vous pourrez le constater tout à l'heure, lors de la présentation du budget 2023.

Dans l'attente et avant de démarrer ce Conseil municipal, je voudrais remercier mon Premier adjoint, Benjamin MARIAS, pour son investissement ces trois derniers années et les avancées qu'il pilote en matière de politique énergétique.

Benjamin MARIAS m'a fait part de son choix de se concentrer sur sa délégation et j'aurai l'honneur de vous annoncer prochainement son ou sa successeur ainsi que l'équipe qu'il ou elle conduira pour la seconde partie du mandat à mes côtés au service des Annéciens. Cela devrait se faire aux alentours de fin avril.

Je vous remercie.

M. GRANGER.-

Je souhaiterais réagir à ce que vous venez de nous dire et à ce que nous lisons dans la presse depuis une semaine maintenant et qui, je pense, interroge beaucoup d'Annéciens. En effet, nous n'avons jamais vu autant de public ce soir, cela montre qu'il y a encore un peu d'intérêt pour la cause municipale.

Monsieur le Maire, il faut bien le reconnaître, avec votre équipe nous ne sommes jamais surpris, jamais déçus et vous avez encore beaucoup de ressources, nous nous en apercevons.

C'est bien sûr un propos ironique puisque, après votre adjointe au Commerce qui déclarait en début d'année être dans l'Exécutif municipal mais pas dans la majorité, nous avons aujourd'hui votre Premier adjoint qui vous étrille publiquement en annonçant ses désaccords mais qui, lui aussi, reste à un poste d'adjoint.

Vous avez sans doute lancé un nouveau concept, peut-être est-ce cela votre soi-disant

transition démocratique.

Il faut croire que vous avez bien fait d'augmenter vos indemnités de 25 %, pour garder ce petit monde auprès de vous et vous assurer encore quelques votes favorables.

Mais aujourd'hui, plus aucun habitant n'est dupe, votre gestion municipale est catastrophique à tous points de vue et c'est bien la population et l'avenir de notre ville qui en font les frais, c'est bien cela qui nous attriste et pas vos petits « chichaillats » politique.

M. LE MAIRE.-

Merci Monsieur GRANGER.

Madame LEPAN.

Mme LEPAN.-

Je me permets à mon tour de réagir à vos propos liminaires.

Ce soir, les Annéciens assistent médusés, exaspérés, à un nouvel épisode du délitement de la majorité municipale qui a commencé dès le lendemain de l'élection en 2020.

Nous partageons certains des propos tenus par mon collègue, notamment sur la méthode. Les raisons de cet éclatement progressif étaient inscrites dès la genèse de cette alliance improbable, Réveillons Annecy pour qu'Annecy Respire, des lignes politiques disparates, l'inexpérience et un programme irréaliste.

Tout cela, nous l'avons dénoncé dès le début du mandat en refusant de nous associer à cette mascarade.

La volonté de renverser le maire sortant n'a jamais fait un programme politique pour Annecy. Cette évidence s'expose chaque jour aux yeux des habitants.

Nous partageons donc ce constat amer car chacun peut constater combien ces divisions, ces égos, loin de porter l'intérêt général, créent la confusion, le désordre et sont sources de l'inaction politique que nous constatons avec impuissance.

Les heurts toujours visibles entre la présidente de l'Agglomération et le maire d'Annecy, pourtant issus d'une liste et d'un programme communs, sont devenus un marronnier de la presse et le sujet d'un rejet de plus en plus perceptible de nos collègues élus à l'Agglomération et bien au-delà.

La capacité à concilier des égos et des promesses politiques intenable, l'incapacité à trancher et à faire des choix ont conduit notre ville dans une situation financière très tendue et l'adjoint aux Finances a proposé un budget 2023 difficile que Denis DUPERTHUY aura l'occasion tout à l'heure de décrypter.

Voilà pour le constat, pas très brillant, Annecy ne s'est pas réveillée et Annecy respire un air politique de plus en plus vicié.

Après 12 ans d'inaction par Monsieur RIGAUT, qui a par exemple laissé aux Annéciens un patrimoine en très mauvais état, après une fusion des communes mal préparée, qui a par exemple semé la démotivation et la désorganisation dans nos services municipaux, après trois années qui viennent d'être décrites et dont le bilan n'est pas vraiment enviable nous ne pouvons nous permettre de perdre trois ans de plus et de voir notre ville s'enfoncer jour après jour un peu plus.

En tant qu'élus responsables, inquiets de l'avenir de notre ville, de son rang et de son influence éditoriale, nous répondons non.

Monsieur le Maire, votre majorité se délite comme le sable coule entre les doigts, vous serez bientôt un roi nu où seules, les ambitions égoïstes et les indemnités de fonction servent de ciment à un exécutif qui perd plus de temps à se mettre d'accord ou à s'envoyer des noms d'oiseaux qu'à travailler pour les habitants.

Nous ne pouvons nous résoudre à cette situation parce que Antoine, Denis et moi, ceux qui nous suivent, ceux qui ont voté pour nous ainsi que de très nombreux Annéciens en ont assez de ce spectacle, en ont assez d'être pris en otages et d'assister à l'inaction et au déchirement.

Faut-il...

M. LE MAIRE.-

Est-ce encore long, Madame LEPAN ?

Mme LEPAN.-

Non.

Je vais aller au plus court.

Nous vous proposons de mettre ne place une union sacrée pour Annecy de manière à sortir de l'écueil dans lequel nous nous trouvons depuis deux ans, trois ans.

Voici la proposition que le groupe Les Annéciens souhaite porter ce soir pour sortir de l'ornière.

Monsieur le Maire, nous vous invitons à ouvrir dès demain des discussions avec l'ensemble des élus et des groupes de notre assemblée pour trouver les voies d'un projet et d'une gouvernance partagée pour la fin du mandat, dans l'intérêt d'Annecy et des Annéciens, nous vous proposons de vous donner un mois pour voir si, loin des querelles et des guéguerres politiciennes, nous sommes en capacité de trouver un consensus sur des projets et un fonctionnement nouveau.

Nous appelons de nos vœux une union sacrée pour Annecy et ses habitants, pas une union de façade, mais une union sur un mode de gouvernance et des projets partagés.

L'union sacrée ne signifie pas la perte d'identité de chaque courant politique et chacun pourra retourner au jeu normal de la démocratie et des élections, mais en attendant, les Annéciens veulent sortir de la situation, des enjeux plus qu'urgents sont encore devant nous d'ici 2026, poursuivons ce qui est bien, amendons ce qui peut l'être et laissons de côté ce qui clive.

Tous dans cette salle sommes-nous prêts à relever ce défi ?

Merci.

M. LE MAIRE.-

C'est noté Madame LEPAN, merci.

Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT.-

Je ne n'avais pas prévu de prendre la parole, par conséquent, je n'ai rien préparé parce que je savais bien que ce soir...

M. LE MAIRE.-

Vous n'aviez pas prévu de prendre la parole... ?

M. RIGAUT.-

Pas sur ce point.

M. LE MAIRE.-

Pouvez-vous faire court, s'il vous plaît ? Je vous écoute mais nous avons un long Conseil.

M. RIGAUT.-

Je vais faire court dans la mesure où tout le monde fait court et où chacun s'écoute et ne se coupe pas la parole.

Je comprends ce qui vous arrive, cela peut arriver, un Premier adjoint qui voyait les choses autrement, des dissidences, j'en ai vécu, que cela puisse se dire librement et ouvertement, je respecte le choix de Benjamin MARIAS qui trouve peut-être la charge trop lourde, je comprends moins le fait qu'il veuille tout garder quand même.

Je comprends mal Madame LEPAN qui parle du passé à la fois de manière positive et de manière critique, cela veut dire qu'il y a un jeu politique derrière et ce n'est pas bien.

Les gouvernements d'unité nationale, cela marche peut-être au niveau national, la gestion d'une politique municipale se fait avec une majorité municipale installée qui se comprend, qui se respecte et qui travaille ensemble.

Aujourd'hui le compte n'y est pas.

La balle est dans votre camps et il ne faut pas en faire plus que cela.

Pour ma part, j'attends toujours de voir venir les bonnes nouvelles.

J'ai vu que les projets se mettent enfin à sortir, en gros ce sont les mêmes qu'avant avec moins de moyens parce que le temps a passé et, je vous l'accorde, toutes les difficultés liées aux contextes national et international, mais quand même.

L'alarme a sonné, l'action de Monsieur MARIAS va peut-être être salutare pour la ville, en tout cas je le souhaite.

Mais que chacun se ressaisisse ici car, effectivement, les Annéciens commencent à se rendre vraiment compte de ce qu'il se passe.

M. LE MAIRE.-

Merci Monsieur RIGAUT.

Nous allons rentrer dans l'ordre du jour du Conseil municipal.

1 - : **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ

2 - D.CN.2023-40 : **MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

- Rapport de Monsieur le Maire -

Par délibérations n° D.CN.2020-60 du 4 juillet 2020 et D.CN.2022-156 du 27 juin 2022, le Conseil municipal a créé et déterminé la composition de dix commissions permanentes.

Suite au souhait de certains Conseillers municipaux, il est proposé au Conseil municipal de procéder à des modifications dans la composition de certaines commissions :

- À la commission Évaluation des politiques publiques, Stéphanie MERMILLOD remplacera Joëlle DERRIPPE PERRADIN
- À la commission Solidarités, insertion, santé et bien vieillir, Joëlle DERRIPPE PERRADIN remplacera Stéphanie MERMILLOD.

Il appartient donc au Conseil municipal de :

- **FIXER** les membres des commissions permanentes qui seront chargées de préparer les décisions du conseil municipal dans les différents domaines d'activités de celui-ci selon la liste jointe en annexe à la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

M. LE MAIRE.-

Le sujet majeur ce soir est le budget.

Le rapport sera présenté par Christian PETIT. En préambule, j'ai des éléments sur les orientations budgétaires à vous lire.

Comme j'ai pu m'en exprimer le 6 mars dernier lors de la présentation des orientations budgétaires, le budget 23 s'inscrit dans un contexte inflationniste inédit, avec un impact fort sur nos dépenses en énergie, carburant et produits alimentaires, et des tensions persistantes en termes d'approvisionnement dans certains secteurs.

Ce contexte vient s'ajouter aux difficultés croissantes des collectivités locales depuis plusieurs années, alors que l'État ne prévoit aucune compensation du fait de l'inflation.

En conséquence, face à des dépenses en constante augmentation, qui augmentent plus vite que nos recettes, nous sommes obligés de repenser notre fonctionnement et nos investissements pour garantir une bonne gestion et une bonne exécution du budget pour mener

à bien nos projets et garantir les infrastructures nécessaires aux générations actuelles et futures.

Dans ce contexte, notre premier enjeu est de préparer l'avenir dès aujourd'hui.

Un avenir où le maintien de la santé financière de la Ville sera non seulement un devoir de responsabilité, mais surtout une condition indispensable pour maintenir notre patrimoine et emprunter auprès des établissements bancaires.

Un avenir où les crises successives nous obligeront à la plus grande prudence, à revoir notre organisation pour gérer l'incertitude permanente.

Un avenir où les aléas climatiques, sécheresse, tempête ou encore canicule, frapperont de plus en plus souvent le quotidien et la manière de vivre des Annéciens, en particulier les plus vulnérables.

C'est pour répondre à ces enjeux majeurs de demain que nous avons fait le choix d'un budget responsable, financièrement solidaire entre tous, et ajusté aux besoins prioritaires de la population, le tout sans augmenter la pression fiscale sur les habitants.

Nous pouvons retenir que le budget 2023 est un budget qui protège les plus modestes et les plus fragiles et qui conforte la solidarité comme valeur cardinale de notre action.

Ainsi, à compter de septembre prochain, les tarifs de prestations aux familles seront revus de façon à ce que les tarifs des foyers les plus modestes soient plus faibles et que les tarifs des foyers les plus favorisés soient mieux adaptés à leur situation financière, dans un principe d'amélioration de l'équité et de justice sociale.

Je rappelle que dans la tarification, qui n'avait pas évolué depuis 2017, les coûts ont augmenté de près de 20 % depuis pour la collectivité.

À titre d'exemple, le coût de revient pour la collectivité d'un repas pour un enfant est de 14,65 euros. Demain, certaines familles ne paieront que 1 euro par enfant contre 1,23 euro aujourd'hui et cela, sans aucun impact sur la qualité des repas qui est très appréciée par les enfants et leurs parents, les dernières études le montrent.

Toujours pour accompagner les plus démunis dans leur parcours de vie et favoriser leur insertion dans la société, la Ville poursuit son soutien au CCAS dans la mise en œuvre de nouveaux projets comme des nouveaux locaux et l'amélioration de l'accueil du public.

Et puis bien sûr, nous ne pouvons pas parler de solidarité sans l'aide au sport et à la culture, dont nous savons qu'ils sont indispensables à l'épanouissement individuel et collectif.

C'est pourquoi nous avons fait le choix par exemple de renouveler cet été le programme Vital'Été et que nous continuons à soutenir la richesse et la créativité, qui se traduisent par de nombreuses initiatives incarnées dans différents lieux sur le territoire comme à la friche des Rails.

Un budget qui mise sur les générations futures. Plus d'un tiers des dépenses directes de la collectivité sont dédiées aux générations futures, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Nos plus jeunes pourront profiter cette année d'un accompagnement de la Ville encore plus important sur le temps périscolaire, notamment par l'aide aux devoirs ou encore par l'apprentissage de la nage, les parcours d'éducation artistique et culturelle, sportive, ainsi que les parcours numériques et environnementaux expérimentaux qui se poursuivent, du chèque loisir renouvelé et du Pass Jeune offert cette année encore, des lieux et moments de partage pour la jeunesse d'Annecy comme le Festival de la Jeunesse dont le prochain se déroule début

avril, la journée d'accueil des étudiants à la rentrée ou encore les réflexions sur le futur Bureau d'Information Jeunesse.

La Ville poursuivra l'amélioration du cadre d'apprentissage des enfants à travers le programme de rénovation énergétique et les végétalisations des cours d'école des Pommaries, Carnot, Le Vernay et le Vallon.

C'est un budget qui place la santé et le respect de l'environnement en son cœur. J'ai parlé de la qualité de la restauration, nous irons cette année encore plus loin, malgré le contexte tendu, pour augmenter la part des aliments issus de l'alimentation biologique dans les repas en proposant par exemple du pain bio dans les cantines. Il en va de la santé de nos enfants, mais aussi de la prévention de l'environnement et du soutien aux producteurs locaux.

Nous avons également constitué la sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens et la prévention des conduites addictives, et accompagné les habitants dans la lutte contre le fléau que sont les moustiques-tigres.

Respecter l'environnement ne se décrète pas. C'est pourquoi nous continuerons avec ce budget à accompagner les Annéciens dans la transition écologique à travers le renforcement de notre politique de transition énergétique, je veux parler d'étendre les réseaux de chaleur urbains, développer le solaire photovoltaïque ou encore explorer la piste de la géothermie en moyenne profondeur.

Deux autres plans d'action sont également en cours :

- un plan de transition à l'échelle de la ville pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- un plan de sobriété en eau qui sera présenté mi-avril.

Les Rendez-vous de la Transition sont encore mis à l'honneur, ces événements qui permettent de mieux comprendre pour mieux agir.

Nous poursuivons l'aménagement et la sécurisation des voies piétonnes, cyclables et voitures, pour que le partage de l'espace public favorise les mobilités actives.

Bien sûr, nous veillerons en parallèle à aller toujours plus loin en matière de sobriété et d'exemplarité sur le fonctionnement de la Ville, notamment dans nos consommations et nos dépenses en carburant et énergie.

Ce sera un budget à dimension humaine, qui contribuera à redonner vie aux quartiers.

Je l'ai dit, 2023 est l'année de proximité, ce qui signifie pour nous :

- poursuivre le développement ou le renouvellement de nos services notamment numérique
- maintenir les montants des aides aux associations à près de 14 millions d'euros pour soutenir la richesse de l'offre culturelle, associative et sportive sur tout le territoire
- dynamiser la culture dans les quartiers
- poursuivre le budget participatif avec le lancement d'une deuxième édition dans un mois et la concrétisation de plusieurs projets de la première édition comme la création d'une aire de jeux à Balmont, d'un caniparc à Albigny etc.

Enfin, faire de la proximité une priorité, c'est aussi, après les travaux d'agrandissement de la médiathèque associative de Pringy, ouvrir un nouveau marché dans cette commune déléguée.

Voilà en quelques mots les actions prioritaires qui nous mèneront cette année en matière d'investissement. Le contexte économique et la situation financière de la collectivité nous ont obligés à actualiser nos projets inscrits au budget d'investissement dans le souci de mieux refléter la capacité à faire des services et financer la collectivité.

Pour autant, les objectifs du PPI restent intacts et ambitieux, à savoir, rendre le territoire plus sûr et plus résilient.

Je vous remercie et je passe la parole à Christian PETIT.

3 - D.CN.2023-41 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION PRÉVISIONNELLE DES RÉSULTATS 2022

- Rapport de Christian PETIT -

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Cette reprise anticipée doit s'appuyer sur la procédure réglementaire suivante :

- Les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure normale (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure de reprise anticipée des résultats.
- Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite.
- La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation en réserve (R1068) reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation des résultats définitive intervenant après le vote du compte administratif.
- Le titre de recette sur le compte 1068 n'est produit qu'à l'issue de la délibération d'affectation des résultats.

L'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2022 est basée sur la situation du compte administratif provisoire. Ces résultats prévisionnels sont validés par le comptable assignataire.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice courant.

PRESENTATION DES RESULTATS ESTIMES

Pour le budget principal, il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 31 863 336,61 €
- Un déficit à la section d'investissement de 2 724 877,36 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 18 094 911,32 € et en recettes de 10 512 951,85 €, soit un solde de - 7 581 959,47 €.

Pour le budget annexe « Parking », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 4 907 960,94 €
- Un excédent à la section d'investissement de 6 798 033,27 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 708 638,39 € et en recettes de 0,00 €,

soit un solde de - 708 638,39 €.

Pour le budget annexe « Camping », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 656 309,04 €,
- Un excédent à la section d'investissement de 330 247,00 €,
- Une absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Pour le budget annexe « Aménagement de zone », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 8 702 810,87 €,
- Un déficit à la section d'investissement de 6 314 070,40 €,
- Une absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Pour le budget annexe « Restauration municipale », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 739 407,07 €,
- Un excédent à la section d'investissement de 65 537,67 €,
- Des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 30 735,92 € et en recettes de 48 285,00 €, soit un solde de + 17 549,08 €.

Pour le budget annexe « Régie autonome de l'Arcadium », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 189 308,96 €,
- Une absence de besoin de financement ou d'excédent de la section d'investissement,
- Une absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Pour le budget annexe « Port de plaisance », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 273 254,37 €,
- Un excédent de la section d'investissement de 71 664,62 €,
- Une absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Pour le budget annexe « Espaces d'accueils polyvalents », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 0,00 €,
- Un excédent à la section d'investissement de 1 209 881,59 €,
- Des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 76 581,09 € et en recettes de 0,00 €, soit un solde de - 76 581,09 €.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les résultats prévisionnels de l'exercice 2022 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le maire et attesté par Madame la comptable assignataire
- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats
- **APPROUVER** de manière anticipée l'affectation des résultats de l'exercice 2022 tel que définie ci-après :

Pour le budget principal :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 21 556 499,78 €
- D001 « solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté » : 2 724 877,36 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 10 306 836,83 €

Pour le budget annexe « Parking » :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 2 407 960,94 €
- R001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » : 6 798 033,27 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 2 500 000,00 €

Pour le budget annexe « Camping » :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 656 309,04 €
- R001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » : 330 247,00 €

Pour le budget annexe « Aménagement de zone » :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 8 702 810,87 €
- D001 « solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté » : 6 314 070,40 €

Pour le budget annexe « Restauration municipale » :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 739 407,07 €
- R001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » : 65 537,67 €

Pour le budget annexe « Arcadium » :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 189 308,96 €

Pour le budget annexe « Port de plaisance » :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 273 254,37 €
- R001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » : 71 664,62 €

Pour le budget annexe « Espaces d'accueils polyvalents » :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 0,00 €
- R001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » : 1 209 881,59 €

Sont annexés à cette délibération :

- une fiche de calcul visée par Monsieur le comptable assignataire,
- les extraits des comptes de gestion (état II-1 et II-2),
- les états des restes à réaliser.

M. PETIT.-

En préambule, je voudrais donner quelques points d'information sur la construction de ce budget.

La préparation budgétaire dans sa globalité, ce sont des dizaines de personnes mobilisées pendant 5 mois, la transposition de 3 000 comptes du fait du passage en M57, 25 réunions préparatoires élus et administration mais beaucoup d'autres en marge.

Le budget 2023, c'est un budget principal et 7 budgets annexes, qui globalisent 422 millions d'euros de budget sur l'ensemble répartis sur 6 700 inscriptions budgétaires, et qui permettront en 2023 de payer plus de 50 000 factures, de donner plus de 90 000 ordres de paiement aux comptables publics et de lui demander de recouvrer plus de 30 000 titres de recettes auprès de nos usagers et partenaires.

Je voudrais remercier les services, tous les services qui ont fait un travail remarquable.

Voici la première des 12 délibérations consacrées aux finances.

M. LE MAIRE.-

Avez-vous des remarques ? Patrick LECONTE.

M. LECONTE.-

Monsieur le Maire, j'avais des remarques sur votre déclaration préliminaire sur un point particulier.

Vous avez indiqué que la collectivité ne bénéficiait pas d'aide de l'État dans cette période difficile. Certes, on peut regretter que les aides soient insuffisantes, en revanche, on ne peut pas dire qu'elles n'existent pas, en particulier sur l'énergie avec la mise en place de l'amortisseur d'électricité ou des baisses sur la fiscalité de l'électricité, également sur la hausse de 7 % des bases qui permettent à notre collectivité d'avoir au moins des recettes qui s'alignent sur l'inflation.

M. LE MAIRE.-

J'entends. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas du tout, j'ai dit qu'il ne prévoyait aucune compensation du fait de l'inflation. Mais il y a des compensations.

Je ne sais pas pour l'augmentation des bases, merci d'en parler car très souvent on confond. J'ai été interpellé dans la rue pour dire que la Ville allait augmenter les impôts alors qu'en réalité, ce sont les bases qui augmentent et c'est l'État qui le fait.

Mais j'entends la remarque.

Madame LARDET.

Mme LARDET.-

Vous me tendez une perche Monsieur le Maire. C'est grâce à l'État qu'il y a une revalorisation des bases, qui était de 3,5 % l'année dernière, qui est de 7 % cette année, pour permettre aux collectivités territoriales de faire face à l'inflation et notamment pour celles qui n'ont pas la possibilité d'augmenter leurs taux.

Il y a les bases. Les taux sont liés aux élus, donc aux maires qui décident. Nous les avons votés l'année dernière, souvenez-vous, Monsieur le Maire, vous avez augmenté les taux sur une augmentation des bases.

Cette année, l'augmentation des bases étant, grâce à l'État et au PLF, de 7 %, cela nous évite bien heureusement d'avoir à augmenter les taux.

En revanche, si l'on avait eu une gestion plus simple, cela nous aurait peut-être permis, certaines communes j'espère le feront pour celles qui le peuvent, je l'espère, de baisser les taux en compensation de l'augmentation des bases.

M. LE MAIRE.-

Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. RIGAUT.-

Puisque les prises de parole se font un peu dans le désordre, à mon tour de dire que malgré tout, l'an passé, cela avait augmenté de 8 %, si l'on divise par 2, en lissage cela fait 4 % par an plus les 3 % de l'an dernier et les 7 % des bases, soit 10 %, nous sommes à 18 % d'augmentation en 2 ans. C'est du jamais vu, c'est historique !

M. LE MAIRE.-

Vous avez raison, c'est historique et c'est aussi historique que l'inflation qui arrive à l'heure actuelle avec le coût des matériaux. Vous le savez, Monsieur RIGAUT, dans une situation complètement inédite.

Avez-vous d'autres questions ? (Ce n'est pas le cas.) Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

4 - D.CN.2023-42 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

- Rapport de Christian PETIT -

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice.

Sont proposées dans ce budget primitif, la reprise anticipée et l'affectation provisoire de résultat ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2022 en section d'investissement.

Le budget primitif 2023 est élaboré à partir de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57. Ce nouveau référentiel permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section est le suivant :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Solde
Fonctionnement	203 229 496,00 €	244 832 503,37 €	41 603 007,37 €
Investissement	89 382 444,77 €	47 779 437,40 €	-41 603 007,37 €

En tenant compte des opérations d'ordre, le budget principal s'équilibre à hauteur de 247 736 003,37 € en section de fonctionnement et à hauteur de 98 609 544,77 € en section d'investissement.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

A / SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	51 055 000,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés	122 000 000,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	2 976 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	24 454 396,00 €
Chapitre 6586 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	100 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	2 180 000,00 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	114 800,00 €
Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires	349 300,00 €
TOTAL RÉEL	203 229 496,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	32 743 565,37 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 762 942,00 €
TOTAL ORDRE	44 506 507,37 €
TOTAL SECTION	247 736 003,37 €

2. Recettes

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté ou anticipé	21 556 499,78 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges	1 078 500,00 €
Chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	22 805 331,13 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf le 731)	61 804 199,00 €
Chapitre 731 – Fiscalité locale	94 692 300,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	34 471 191,87 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	7 669 464,40 €
Chapitre 76 – Produits financiers	605 017,19 €
Chapitre 77 – Produits spécifiques	40 000,00 €
Chapitre 78 – Reprises sur provisions semi-budgétaires	110 000,00 €
TOTAL RÉEL	244 832 503,37 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 903 500,00 €
TOTAL ORDRE	2 903 500,00 €
TOTAL SECTION	247 736 003,37 €

B / SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dépenses

1.1 Reports

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	1 061 142,92 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	2 305 661,61 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	13 808 381,86 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	580 934,68 €
Chapitre 45.1 – Opérations pour compte de tiers	338 790,25 €
SOUS-TOTAL RÉEL	18 094 911,32 €

1.2 Opérations nouvelles

Chapitre 001 – Solde d'exécution reporté ou anticipé	2 724 877,36 €
Chapitre 10 – Dotations et fonds divers	600 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	6 974 800,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	2 238 632,50 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	3 314 444,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	25 836 574,48 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	27 719 078,11 €

Chapitre 27 – Immobilisations financières	253 650,00 €
Chapitre 45.1 – Opérations pour compte de tiers	1 625 477,00 €
SOUS-TOTAL RÉEL	71 287 533,45 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 903 500,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	6 323 600,00 €
TOTAL ORDRE	9 227 100,00 €
TOTAL SECTION	98 609 544,77 €

2. Recettes

2.1 Reports

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	9 685 773,48 €
Chapitre 45.2 – Opérations pour compte de tiers	827 178,37 €
SOUS-TOTAL RÉEL	10 512 951,85 €

2.2 Opérations nouvelles

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations	10 537 695,00 €
Chapitre 10 – Dotations et fonds divers	16 806 836,83 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	6 549 603,05 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 476 873,67 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	284 000,00 €
Chapitre 45.2 – Opérations pour compte de tiers	1 611 477,00 €
SOUS-TOTAL RÉEL	37 266 485,55 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	32 743 565,37 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 762 942,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	6 323 600,00 €
TOTAL ORDRE	50 830 107,37 €
TOTAL SECTION	98 609 544,77 €

La maquette budgétaire annexée à cette délibération propose un détail par article comptable.

Conformément à la réglementation (article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, est jointe à cette délibération afin de permettre à tous d'en saisir les enjeux.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le rapport d'orientation budgétaire adopté lors de la séance du 6 mars 2023,

Vu le rapport de présentation annexé à cette délibération,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel – chapitre 012) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- **ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget principal tel que présenté.

* Voir l'annexe en fin de Procès-Verbal

M. PETIT.-

Après les débats d'excellente facture tenus lors du DOB à la séance du 6 mars dernier, voici donc le budget prévisionnel 2023 synthétisé en quelques diapositives.

Je vais me charger de vous présenter le budget principal, puis mes collègues vous présenteront les budgets annexes.

La particularité cette année est de voter le budget en mars, ce qui nous permet d'avoir une connaissance assez précise des résultats de 2022 et de les intégrer de façon anticipée dans nos budgets pour ne pas avoir de budget supplémentaire.

Ainsi, nous n'allons pas comparer le BP 2023 au BP primitif 2023 mais le BP 2023 au BT 2022, celui qui prévalait au BS 2022.

(Présentation PowerPoint)

M. LE MAIRE.-

Merci Christian.

Première question. Monsieur GRANGER ;

M. GRANGER.-

Le budget présenté ce soir nous inquiète, comme nous vous l'avons déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire, que je ne jugerai pas du même qualificatif que Monsieur PETIT, et lors des deux dernières commissions Finances. La présentation qui en est faite avec l'addition du budget principal et du budget supplémentaire 2022 vous permet d'effectuer ce soir une présentation qui inciterait presque à l'optimisme.

Ceci vous permet à bon compte de faire semblant de respecter les préconisations du cabinet conseil.

Pour nous, elles ne nous inspirent que des doutes car, vous le savez très bien, vous ne tiendrez pas les chiffres inscrits et soumis au vote ce soir.

Bon nombre de points n'y sont pas appréhendés, nous vous l'avons soulevé lors du dernier Conseil, plusieurs élus vous ont posé la question, nous n'avons jamais eu de réponse, mais cela n'inquiète pas et personne ne semble y porter attention en dehors de cette assemblée.

Je ne reviendrai donc que sur les principaux griefs.

Encore une fois, nous remettons en cause les bases de vos calculs prévus sur une évolution des dépenses de fonctionnement inférieure de 1,5 % au taux d'inflation. Cela ne permettra en

rien d'éviter une dérive inéluctable de votre gestion des finances de la Ville et il est peu probable que vous le respectiez dans le réalisé.

Quoi qu'il en soit, toutes les décisions ne doivent pas émaner de cabinets conseils mais sont des décisions d'ordre politique par les élus de ce Conseil municipal.

Les dépenses de personnel augmentent à nouveau déjà de 4 millions d'euros et ne laissent aucune marge de manœuvre à une très probable nouvelle hausse du point d'indice qui viendra à nouveau alourdir ce poste en cours d'année, tout comme celle de juillet dernier, sans que vous n'ayez aucune marge de manœuvre.

Les mutualisations et les économies d'échelle sont toujours, comme à votre habitude, reportées à plus tard.

Malgré la nouvelle explosion de la fiscalité à venir en 2023, largement supérieure à l'inflation attendue avec plus de 7 millions d'euros de taxe foncière nouvellement prélevés, vous n'arriverez donc pas à contenir la capacité d'autofinancement de la Ville. Vous prépariez, Monsieur le Maire, au dernier Conseil, les esprits à cet effondrement en disant être près de la valeur d'alerte de 10 %, vous en serez finalement à 9 % fin 2023. Mais là aussi, cela ne semble guère vous déranger.

J'ajoute que concernant notre capacité d'autofinancement, vous avez bien oublié cette fois-ci d'écouter les bases du même cabinet conseil que vous ressassez sans cesse.

Concernant les subventions aux associations, nos inquiétudes étaient réelles et l'absence de présentation en commission Finances de ce poste, à pourtant près de 14 millions d'euros, n'est pas digne d'un travail construit et partagé comme il devrait l'être. Mon collègue Philippe CHAMOSSET aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Enfin, un mot sur les investissements. Là aussi, toujours peu de réponses et toujours autant de flou sur les opérations qui seront réellement réalisées sur cet exercice. Dans la présentation succincte du budget, seul un tiers des opérations nous sont présentées en autorisations de programme, 10 millions d'euros sont détaillés sur les 27 inscrits, sur les opérations infra-annuelles, 3,5 millions d'euros sont détaillés sur les 12,3 inscrits.

Dans le détail du budget, les pages 32 à 34 sont particulièrement intéressantes. Ayant pour titre « Détail des opérations d'équipement », les pages sont désespérément vides avec pour seule mention « Cet état ne contient pas d'information ». Il nous est donc impossible de débattre et de nous positionner avec si peu d'éléments.

Vous avez annoncé à plusieurs reprises, et encore en commission Finances, élaborer un nouveau PPI après le vote de ce budget. Cette manière de procéder n'est aucunement transparente et ne nous incite pas à la confiance.

Il aurait été plus transparent de procéder à l'inverse, avec un plan PPI cohérent dont découlerait le budget voté, mais encore une fois, vous prenez les choses à l'envers.

Un éclair lumineux a dû sans doute illuminer l'Hôtel de Ville d'Annecy à 16 heures 15 cet après-midi, heure à laquelle vous avez adressé par mail aux élus de la commission Finances un PPI ajusté. Encore un bel exemple du travail en commission et de l'importance que vous nous témoignez.

Il en est de même pour votre plan pluriannuel de fonctionnement présenté comme une première et qui se fait toujours attendre.

Bref, un budget inquiétant, qui vient condamner l'avenir des finances de notre Ville, mais cela n'était sans doute pas votre première préoccupation, vous étiez sans doute plus occupé à

boucler un budget pour satisfaire toutes les composantes de votre majorité arc-en-ciel chancelante, Annecy en paiera les pots cassés.

M. LE MAIRE.-

Merci, Monsieur GRANGER.

Christian.

M. PETIT.-

Merci de votre expertise, Monsieur GRANGER, c'est toujours un bon moment avec vous.

Je vais essayer de répondre à toutes les interrogations que vous posez.

Pourquoi se baser sur le BT 2022 ? Parce que nous n'aurons pas de BS cette année. Si l'on voulait coller au plus près, il fallait que l'on travaille directement avec un BT 2022, avec les résultats provisoires 2022 que l'on a déjà et un BP 2023 qui est déjà calé.

« Dérive des finances », « non-respect des moins 1,5 % », c'est justement là où il va falloir être vigilant, je l'ai dit que ce ne serait pas facile, je ne m'en suis jamais caché, même auprès de mes collègues. Ce sera difficile pour tout le monde mais nous n'avons pas le choix. Les services nous avaient alertés, le cabinet Klopfer également, nous ne pouvons pas mettre en doute leur expertise. Ils nous disent que si l'on veut retrouver de la sérénité dans notre trajectoire financière, il faut faire moins 1,5 sur le fonctionnement. Donc nous le faisons, mais cela ne va pas être facile.

Le service Finance est en train de travailler sur un tableau de bord à la demande du maire et de moi-même, nous allons le surveiller comme le lait sur le feu, nous serons tous les jours dessus, aucune dérive n'est tolérée.

Est-ce dramatique qu'il n'y ait pas de dérive ? Je ne crois pas. En revanche, cela va être pénalisant pour tout le monde, il n'y a pas de marge, il faut travailler dur et tout surveiller.

Je le prends plutôt comme une bonne gestion que comme un laisser-aller.

Sur la mutualisation, un travail vient de commencer, il est en cours avec Magali MUGNIER, avec l'Agglomération, nous commençons lentement mais nous sommes motivés pour y aller. Il faut le temps que tout le monde se mette autour de la table et que l'on avance.

Sur les économies d'échelle, j'aurais voulu que vous précisiez de quoi vous vouliez parler et que vous me donniez des exemples.

Sur le taux d'épargne, je vous l'ai dit le premier. J'ai toujours défendu que si l'on descendait en dessous de 10 %, nous n'étions pas bien. Que 10 %, c'est orange. Que 8 % et en dessous, c'est rouge. 9 %, cela ne me fait pas rire, cela ne me plaît pas, mais c'est la seule façon de pouvoir faire un budget qui tient. Je pense que des villes seraient contents d'avoir 9 %. Je ne m'en satisfais pas pour autant, ce sera 9 % parce que l'année va être compliquée et j'espère bien que l'on aura plus de recettes sans augmenter la fiscalité pour pouvoir retrouver un taux d'épargne brute qui ait meilleure figure.

Mon souhait est qu'il soit à 12 %, mais le chemin est long.

Je rappelle que la chute du taux d'épargne brute date de 2017.

Nous avons subi quelques aléas climatiques, sociaux, de santé qui sont venus altérer encore un peu plus la trajectoire qui n'était pas fabuleuse. Il va falloir retrousser les manches et se

mettre au travail. C'est un choix.

Le choix de la facilité aurait été d'augmenter la fiscalité. Je veux vous rappeler que nous sommes 37^e sur les 42 communes qui font plus de 100 000 habitants en France, avec un taux de 29,79 %. La moyenne nationale de la strate est de 41 %. Si l'on voulait juste se mettre comme les autres, parce que nous ne sommes pas plus malins, nous pourrions nous mettre à 41 %. Les champions de France sont les communes que vous connaissez peut-être, Le Havre et Angers, qui sont à plus de 50 %.

Sur les investissements et le PPI, la revoyure du PPI, ce n'est pas transparent. Cela tombe bien parce que ce n'est pas moi qui vais le faire, il y a un comité de pilotage, c'est le Comité de gestion du budget du PPI, et il y a la Stratégie financière, comprenant Monsieur Le Maire, Madame LARDET, Madame SEGAUD-LABIDI, Monsieur MARIAS, Monsieur SAUTY, Monsieur LECONTE et moi-même. Le travail va commencer dans les jours qui viennent, il faut d'abord mettre en place une méthodologie, puis il faudra passer à l'action. Et vous serez amenés en commission à travailler sur le PPI.

M. LE MAIRE.-

Mais si, tu vas quand même participer au PPI puisque tu es au Copil Stratégie financière.

M. GRANGER.-

Je voudrais juste apporter un ou deux compléments.

Monsieur le Maire, il est évident que je suis en désaccord sur bon nombre de points avec votre adjoint aux Finances mais cela ne vous étonnera pas.

J'espère que ce comité de pilotage a été saisi pour la revoyure du PPI 2023.

En tout cas, en commission, nous aurions eu beaucoup de plaisir à pouvoir le détailler ligne à ligne mais vous n'avez pas dû juger bon de nous le transmettre.

En tout état de cause, je voudrais apporter un correctif à ce que vous avez dit, Monsieur PETIT, car vous avez commis une erreur, je pense que c'est une erreur à l'oral mais je tiens à la reprendre pour les gens qui nous suivent.

Vous dites que le budget de fonctionnement sera en baisse de 1,5, il ne sera pas en baisse de 1,5, il sera en baisse de 1,5 par rapport à l'évolution de l'inflation dans la mesure où sur le CA provisoire, il passe de 210 millions d'euros à 247 millions d'euros. Vous avez dit tout à l'heure qu'il baissait de 1,5 mais vous avez oublié de dire que c'était 1,5 par rapport à l'inflation.

M. PETIT.-

Il ne faut pas tout mélanger. C'est moins 1,5 sur le 011, les charges à caractère général. C'est là où le bât blesse. Ce sont nos dépenses versus nos recettes. Donc c'est 1,5 sous l'inflation, mais sur nos dépenses de fonctionnement.

M. LE MAIRE.-

Merci.

Question suivante. Madame LAYDEVANT.

Mme LAYDEVANT.-

Une chose m'a un peu gênée dans votre intervention, Monsieur PETIT. Je pense que les

auditeurs et les personnes présentes n'auront pas manqué de s'apercevoir que vous voulez vous aligner au niveau de la taxe foncière sur les villes qui sont les plus impactées.

M. PETIT.-

Je veux juste corriger ce que vous dites, je disais que l'on avait le 37^e taux sur 42, 42 villes font plus de 100 000 habitants en France.

Mme LAYDEVANT.-

Ce n'est pas une raison, excusez-moi, d'autant que l'on connaît la réalité de nos territoires, avec un foncier extrêmement cher, le coût de la vie qui a augmenté, vous n'êtes pas sans le savoir.

Je suis totalement choquée aussi quand vous dites que cette année, on n'a pas augmenté. Mécaniquement, avec la revalorisation des bases, vous allez avoir une manne financière même sans augmenter.

Ne vous félicitez pas car je pense que l'année prochaine, nous aurons encore droit à une augmentation, et je sais très bien que vous voulez vous aligner sur les villes les plus impactées par la taxe foncière.

Jusqu'à présent, nous avons fait en sorte, excusez-moi d'avoir été élue au précédent mandat, de maintenir cette pression fiscale au regard des spécificités de notre territoire, notamment le prix du foncier, et là on rajoute l'inflation qui est énorme, qui je pense ne va pas s'arrêter de si tôt.

Je pense à tous les jeunes ménages qui ont acquis un appartement, qui ont des prêts importants à rembourser. Et nous apprenons ce soir que nous sommes à la 37^e place et que finalement, nous pourrions encore augmenter.

J'attends de voir l'année prochaine car si vous augmentez l'année prochaine, je pense que cela va barder un moment.

M. LE MAIRE.-

Madame LAYDEVANT, citer des faits, dire la position de la ville, ce sont des faits, citer d'autres communes telles que Le Havre et Angers, ce sont des faits.

On ne présuppose pas de ce que l'on veut faire. Vous dites que nous voulons nous aligner dessus, je vous dis que nous ne le souhaitons pas.

Il me semble important, dans le cadre d'un débat qui concerne l'ensemble des personnes qui nous regardent et nous-mêmes, de dire les choses et de ne pas dire ce qui n'a pas été dit.

Mme LAYDEVANT.-

Quoi qu'il en soit, vous ramenez toujours cela sur le tapis. Je crois que l'on doit s'enorgueillir d'être dans les taux les plus bas, je le répète, au regard de la spécificité de notre territoire. Et dire que finalement on n'est pas si malheureux que cela est irresponsable de la part d'élus.

M. LE MAIRE.-

Merci, Madame LAYDEVANT.

Autres questions ? Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

Vous m'avez donné quelques maux de tête pour essayer de décrypter le budget que vous nous proposez. Tantôt vous comparez les sommes par rapport au BP 2022, tantôt par rapport au BT (budget Total), et tantôt vis-à-vis du réalisé, dont nous n'avons d'ailleurs toujours pas le Compte administratif. C'est un peu compliqué et à vrai dire, vous comparez systématiquement vis-à-vis du chiffre qui vous convient le mieux.

Je vais prendre deux exemples pour illustrer ce que je suis en train de dire.

Si je prends les charges à caractère général, vous nous dites qu'elles sont en baisse de moins 4,6 %. Oui, par rapport au BT. Mais par rapport au réalisé 2022, elles sont en hausse de 3,65 %.

Sur les subventions aux associations, vous nous dites qu'elles sont stables. Oui, par rapport au réalisé cette fois. En revanche, elles sont en baisse d'un million d'euros par rapport au BT de l'année précédente.

Il valait mieux comparer le réalisé et pas le BT, alors que la première fois il fallait comparer le BT et pas le réalisé.

Sur les enveloppes d'investissement, cela a été montré tout à l'heure, vous comparez là aussi par rapport au réalisé, 19,3 millions d'euros, identique à 2022. On a l'impression que l'inflation n'est pas passée par là. Comment ferez-vous des investissements au même coût que l'année précédente ? Cela risque d'être un peu compliqué.

Pour voir quelle est l'orientation de ce budget, il y a un chiffre qui revient, vous l'avez cité tout à l'heure, c'est évidemment le taux d'épargne brute situé à 9 %.

Je ne vous en ferai pas grief mais il demande quand même à être nuancé sur la capacité que vous avez eue à maîtriser ce budget. Sur le BP 2022, ce taux apparaissait à plus de 10 %. On a bien une dégradation de l'épargne brute, liée en partie à l'inflation, c'est vrai, mais aussi, il faut le reconnaître, à la non-maîtrise d'un certain nombre de dépenses.

J'ai des questions assez simples.

Vous disiez, Monsieur PETIT, et cela m'a étonné, je vous l'ai d'ailleurs dit en commission des finances, que c'était le premier budget qui visait la sincérité budgétaire. J'espère que la préfecture n'écoute pas ces débats parce que la première des choses que l'on demande à un budget, c'est qu'il soit sincère. Sinon il est retoqué systématiquement. À croire que les budgets précédents ne l'étaient pas, si j'en crois ce que vous nous dites.

En termes de sincérité, sur le 011, revenons-y, mon collègue l'a dit, nous n'avons pas eu le ligne à ligne au moment de la commission. Nous l'avons eu depuis puisque c'est un envoi obligatoire et légal. Comment faites-vous par exemple pour inscrire par rapport au BP 2022 des fournitures de petits équipements en baisse, des fournitures de voirie en baisse, des autres matières et fournitures en baisse, des locations immobilières en baisse, des assurances en baisse, tout cela de 7 %.

Comment faites-vous ? Est-ce sincère ? Quelqu'un dans cette salle a-t-il déjà vu sa prime d'assurance baisser ? Vous pouvez regarder dans le dossier, il faut parfois rentrer dans les détails, 6188 « Autres primes d'assurance », il y a 20 000 euros de moins de prévu, cela fait 7 % de moins que l'année précédente.

Je passe sur les frais de formation, en baisse, visiblement on va moins former nos agents.

En revanche, des choses sont en hausse.

« Études et recherches », un des postes sur lesquels on fait des économies puisque c'est un de ceux sur lesquels on peut arbitrer, 570 000 euros au BP l'année dernière, 1,1 million cette année, + 500 000 euros, on double.

En termes de sincérité, j'ai quelques doutes.

Les frais de colloque explosent, font fois 2.

« Fêtes et cérémonies », 247 000 euros l'année dernière, 1,6 million cette année.

En revanche, sur les transports collectifs, la dernière fois le versement de l'attribution pour nos agents était à 631 000 l'année dernière, il sera à 126 000 euros cette année. En termes de promotion de tout ce qui est transport en commun et vélo, visiblement, il y a les annonces et il y a les faits.

Les frais d'affranchissement, les frais de télécommunications, les frais de gardiennage, les autres impôts et taxes sont en baisse... Bref, tout a été réduit de 7 %.

En réalité sur le 011, ce que vous avez fait est assez simple, vous avez fait ce que l'on fait quand on ne sait pas choisir, vous avez mis un coup de rabot de 7 % partout parce que vous êtes incapable de faire des choix vis-à-vis de vos adjoints et de vos politiques pour dire à certains : « Vos études, vos recours au cabinet etc., il y en a assez, il y a des priorités et il y a d'autres choses qu'il faut abandonner. »

Je crois avoir l'expérience dans une autre de mes fonctions pour l'avoir fait assez récemment. C'est comme cela que cela fonctionne généralement et je peux vous dire que si vous allez lire le budget de l'Agglomération, les frais d'assurance, les frais de télécommunications, les frais d'affranchissement ne sont pas en baisse.

Si je vais sur le 012. Vous nous montrez plus 2,04 %, soit 2,4 millions d'euros, mais dans la décomposition que vous nous proposez je n'ai toujours pas compris la somme. J'aimerais une explication.

Le GVT va nous coûter 1,5 million de plus, le point d'indice 1,1 million de plus en année pleine, cela fait déjà 2,6 millions. On a déjà explosé les 2,4 millions. Le RI plus 600 000 euros, les 1 607 heures plus 600 000 euros, soit plus 1,2 million. Nous sommes à plus de 3,8 millions. Les autres techniques 4 millions.

Je ne sais pas où il y a une différence, comment vous faites pour trouver 2,4 millions, je n'arrive pas à trouver les mêmes chiffres que ce que vous nous avez proposé tout à l'heure.

Je finirai sur le 65, les subventions aux associations, je l'ai dit, 14,8 millions inscrits au budget 2022, 13,8 millions d'euros au budget 2023, moins un million d'euros. Ce n'est pas une stabilité des subventions que vous nous proposez, c'est une baisse.

En revanche, la ligne « Autres subventions », j'imagine que ce sont les aléas d'une année vis-à-vis des demandes ou des affinités des uns et des autres, était inscrite à quasiment 2,2 millions l'année dernière, vous l'inscrivez à 1,8 million d'euros cette année. Cela fait partie des lignes « Autres » généralement sur lesquelles là également, on va faire quelques économies quand on a besoin de réduire les coûts. Il y en a eu, 500 000 euros de moins mais 1,7 million d'euros, qui restent à répartir. Comment ? Pourquoi ? Par qui ? On ne sait toujours pas.

Sur ce budget de fonctionnement, je suis désolé de vous le dire mais pour moi, la sincérité montre plutôt l'incapacité à faire des choix, les coups de rabot sur les politiques, cela ne fonctionne jamais. Il y a un moment où il faut aller dans le dur.

Pourquoi augmente-t-on encore les études et recherches alors que l'on est à 3 ans de mandat ? Qu'allez-vous encore étudier ? Il vous reste 3 ans pour faire ce que vous avez déjà étudié, alors allez-y, faites et que l'on arrête d'étudier.

Sur l'investissement, comment vous dire... On a des dépenses en forte hausse, on le verra tout à l'heure sur les AP/CP mais les Haras à plus 6,3 millions d'euros, on ne sait pas où cela va s'arrêter.

Presque à chaque Conseil, le dernier était cette année, on ne parle pas de l'année dernière, cette année déjà, on a réévalué les coûts et il faut encore remettre 6,3 millions d'euros.

Il y a des décalages, nous le verrons sur les AP/CP.

Vous nous dites que cela tombe bien, on ne va emprunter que 1,5 million d'euros parce qu'il faut préserver cette année nos capacités d'investissement pour les années suivantes, j'ai l'impression d'entendre cela chaque année. À force de préserver nos capacités d'investissement, on va arriver en 2026 et on n'aura rien fait. C'est ce que les Annéciens regardent.

Je ne crois pas personnellement - on peut avoir un débat d'experts sur ce point, j'ai aussi un certain nombre de lectures sur ces données - que les taux d'intérêt vont diminuer drastiquement dès l'année 2024. Si vous nous dites que cette année, il ne faut pas emprunter parce que cela impacterait fortement nos capacités d'investissement, je crains que l'année prochaine ce soit le même discours qui soit répété. A mon avis, on arrivera en 2026 sans avoir fait grand-chose.

Vous aurez compris que face à cette présentation du budget qui me paraît très contestable et en tout cas qu'il sera de mon point de vue très difficile de tenir, notamment sur tout ce que j'ai dit tout à l'heure, nous ne voterons pas le budget 2023 tel qu'il nous est présenté ce soir.

M. LE MAIRE.-

Merci, Monsieur DUPERTHUY. C'est peut-être de cela dont vous parlez quand vous parlez d'union sacrée.

Christian.

M. PETIT.-

Merci Denis, je savais pouvoir compter sur toi pour être pointilleux.

Tu as relevé quelques soucis, tu as raison. Je n'ai pas pu tout noter.

Sur l'étude, de mémoire, il s'agit de l'étude Annecy 2050 qui rentre là et qui vient grever le budget des études.

Sur le protocole, ce sont les Proximités qui avaient les budgets, de façon à être un peu plus clair, tout ce qui était protocole dans les Proximités est revenu au service Protocole et ce sont eux qui vont tout gérer, cela évitera que ce soit géré à droite et à gauche.

Sur le 012, 1,1 million, c'est en année pleine. Nous avons déjà acté l'augmentation au mois de juillet l'année dernière dans le BS, on vient juste rajouter la demi-année.

Sur le 011, il est bien de plus 3,5 % non pas sur le BT effectivement mais sur le réalisé 2022, qui est 49,3 millions d'euros. Et 49,3 millions d'euros plus 3,5 %, nous sommes bien à 51,1 millions d'euros.

Le coup de rabot général n'est effectivement pas ma tasse de thé. C'est clair.

Sur l'assurance, je n'ai pas la réponse, je regarderai.

Il faut partout se coller à la réalité. La demande des services était à 58 millions d'euros, on vient se coller au consommé habituel, à ce qui se fait habituellement et ne pas avoir trop de mou, nous sommes dans une période où ce n'est plus possible. Nous nous sommes donc collés au consommé habituel, plus 3,5 %, le consommé de 2022.

Sur les investissements justement, je l'ai dit, la revoyure du PPI va être un moment compliqué.

Nous subissons des augmentations, nous l'avons vu sur l'école Carnot où lorsque l'on a ouvert les enveloppes, c'est plus 43 % d'augmentation par rapport au budget prévu, c'est retoqué pour l'instant et cela retourne en études, on relance un appel d'offres.

Sur les gros chantiers et même sur les petits, nous n'avons pas que des mauvaises surprises, à l'ouverture des enveloppes de la piscine patinoire nous avons eu de bonnes surprises.

Que va-t-il se passer sur les autres ? Je ne sais pas mais 6 millions d'euros de plus sur le Haras pose question, et nous n'avons pas encore ouvert une enveloppe.

Je n'ai pas de boule de cristal, je ne peux pas savoir où cela va aller.

M. LE MAIRE.-

Merci Christian.

Monsieur CHAMOSSET

M. CHAMOSSET.-

Merci, Monsieur le Maire.

Avant de commencer, je tiens à préciser que le 3 février dernier, j'ai fait une demande portant sur les études réalisées engagées depuis le début du mandat, je pensais que j'allais la recevoir au dernier moment mais ce ne fut pas le cas. Je me suis dit peut-être lundi matin au dernier moment. Non, ce que nous avons reçu au dernier moment, c'est le PPI 2023, je dis bien « que 2023 », avec une méconnaissance et une absence de visibilité totale sur ce qu'il va se passer en 2025.

On apprend que cela va être travaillé dans les semaines, voire les mois qui viennent, on attend de voir le résultat. J'espère dans de bonnes conditions.

Je suis en tout cas convaincu que si nous avons pu recevoir cette liste, elle nous aurait été très utile non seulement pour le ROB la dernière fois, mais aussi pour le BP ce soir.

Je n'ai pas prévu de trop parler d'investissement, mon collègue Anthony GRANGER a déjà abordé cette partie, mais je tiens quand même à rappeler que nous sommes passés d'un objectif de plus de 102 millions à un peu plus de 60 millions pour 2023. Quid des 40 millions qui manquent ? Comment vont-ils être répartis ou dispatchés sur les années à venir ? Je viens de vous le dire.

Nous ne savons pas, au moment du budget 2023, sur quoi porteront les reports. En même temps, vous ne le savez pas non plus à ce jour.

On constate que ce qui va avancer, c'est ce qui était déjà programmé : Haras, piscine, mairie.

En revanche, « Constructions et patrimoine bâti », c'est-à-dire l'entretien de l'existant, passe de

15,5 millions à 4,3 millions. On divise par 3 l'entretien des bâtiments existants.

La piscine est passée à 37 millions d'un seul coup, le gymnase Gordini n'est pas près de voir le jour.

Autre chose notable, les acquisitions de véhicules. Au 17 janvier 2022, les acquisitions de véhicules étaient à 2,5 millions, elles sont passées à 2,7 millions aujourd'hui. On est clairement dans de l'affichage, c'est-à-dire que l'on va prendre des décisions pour mettre ce que les gens verront.

Enfin, en ce qui concerne le Centre de Sécurité Urbaine à 5 millions, je n'ai pas vu de début, hormis 100 000 euros de mémoire programmés pour cette année, c'est-à-dire à peine les études.

Mais ce sont bien sur les dépenses de fonctionnement sur lesquelles je vais m'attarder. Quand je vois ce budget, je ne suis pas plus optimiste que mes collègues parce que la baisse des dépenses est basée principalement sur les efforts quotidiens que l'on va demander aux agents. Ce ne sont pas tant les élus et les décisions des élus qui sont impactés mais le fonctionnement des agents. On va faire baisser les consommables, on va faire baisser par-ci par-là tout ce que l'on pourra pour essayer de diminuer, mais ce sont les agents encore une fois qui vont « trinquer ».

Vous escomptez une baisse des charges à caractère général mais celles du personnel augmentent. Bien sûr, vous allez me dire qu'il y a l'augmentation du point etc.

Je n'ai peut-être pas la vision réelle mais je m'attendais à un budget de rigueur, je ne m'attendais pas à ce que l'on nous présente un budget avec un objectif de maîtrise des dépenses mais plutôt un objectif de baisse importante des dépenses, parce qu'en l'état, la situation n'est pas tenable.

Vous avez tenté de faire de la trésorerie avec l'augmentation en 2022 dont vous n'avez même pas su ou peut-être pu profiter.

Le vrai problème est qu'en l'état actuel des choses, nous allons droit vers une augmentation des taxes pour l'année prochaine. Et j'espère que ce ne sera pas une augmentation plus élevée que celle que nous avons jusqu'à maintenant.

M. LE MAIRE.-

Merci Monsieur CHAMOSSET. Je trouve votre remarque disant que ce sont les agents qui « trinquent » un peu contradictoire avec celle disant qu'il aurait fallu mettre en place un budget de rigueur. C'est un budget de rigueur que nous mettons en place, Christian l'a très bien dit tout à l'heure, il y a nécessité d'augmenter les recettes sur notre fonctionnement, nous travaillons sur le 012, pour la parfaite information de toutes celles et ceux qui nous regardent, ce sont les charges relatives au personnel, les charges financières.

Je le répète, nous travaillons avec l'Agglomération sur la mutualisation, j'ai demandé à la présidente, Frédérique LARDET, que l'on renforce la mutualisation notamment sur le recrutement et l'informatique, nous devons mutualiser les dépenses de la Ville et de l'Agglomération pour arriver à un mieux budgétaire.

M. PETIT.-

Merci Philippe pour tes questions. Deux petites précisions.

Effectivement, j'ai omis ta demande sur le montant des études. Je te transmets cela au plus vite.

Concernant le PPI 2023, nous l'avons envoyé, c'est une question qui était bien calibrée, c'est Anthony qui l'avait posée. Lorsque nous avons arrêté le PPI en décembre 2021, que nous vous l'avons présenté au Conseil municipal le 17 janvier 2022, le PPI 2023 faisait 102 millions d'euros. Nous nous étions interrogés comment faire moins, ce que nous allions supprimer (le Haras, la reconstruction de la mairie etc.). Ce que nous vous avons envoyé à midi, c'est l'année 2023 telle qu'actée dans le BP de cette année. Le PPI sur les années suivantes, 2024, 2025, viendra forcément lorsque nous aurons fait la revoyure avec mes collègues.

M. CHAMOSSET.-

Monsieur le Maire, juste une précision. Merci Christian pour ces informations. J'attends la liste avec impatience.

Concernant le PPI 2023, il est très bien qu'on l'ai reçu. Lors de la dernière commission, nous n'avions pas le PPI, nous n'avions pas les subventions. On nous a dit que ce ne serait pas au prochain conseil mais au Conseil suivant, nous les retrouvons à ce Conseil, à la limite, si nous avons reçu le PPI en même temps que la convocation, cela aurait été bien aussi.

M. PETIT.-

Je n'ai pas caché que nous étions tendus pour sortir un budget comme cela, que nous avons sollicité énormément les services, nous avons fait des allers et retours à ne plus finir, nous avons toujours été un peu sur le fil du rasoir. Ce n'est pas ma façon de fonctionner mais cela a été ainsi, je dois m'adapter, ce n'est pas le budget qui va s'adapter à moi, c'est moi qui m'adapte à lui et à ses conséquences.

Pour reprendre le questionnement de Denis sur les assurances qui baissent, nous y sommes arrivés. Nous avons relancé un marché sur la responsabilité civile et le nouveau titulaire est moins cher que l'ancien. À l'Agglomération, vous pouvez y arriver.

Mme BOLY.-

J'ai une remarque, je suis un peu pointilleuse, en ce qui concerne le rapport et les fonds genevois, il y aurait deux choses à corriger, puis je ferai une intervention au nom de « Annecy respire ».

Premier point technique, l'interconnaissance entre notre Agglomération et notre Ville et le Fonds genevois est important.

Dans le rapport page 10, il est précisé que ce Fonds genevois, qui représente, je le rappelle, 9,5 millions, est versé par la Suisse. C'est faux. J'aimerais que ce soit corrigé et que nous puissions écrire « par la République et le Canton de Genève ».

Deuxième point, il est mentionné « Agglomération genevoise ». L'Agglomération genevoise n'existe pas en tant que collectivité. Il serait bien de préciser à nouveau que c'est bien le Canton de Genève. Merci.

M. LE MAIRE.-

C'est noté Madame BOLY, « République et Canton de Genève » en lieu et place de « Suisse » et de « Agglomération genevoise ».

Mme BOLY.-

Tout à fait, par exemple je suis fiscalisée en France mais mon employeur est le Canton de Vaud, le Canton de Vaud ne verse rien et fait pourtant partie de la Suisse. Il est important de

rendre à César ce qui est à César.

M. PETIT.-

Merci de cette précision, nous en tiendrons compte et ma femme qui est Suisse ne va pas aimer cela.

M. RIGAUT.-

Je me permets une précision à Madame BOLY au sujet de ces Fonds genevois, certes, cela vient de la Suisse mais c'est versé par la volonté du Conseil départemental. La relation officielle est entre l'État et la République de Genève et le Conseil départemental de la Haute-Savoie qui, lui, a fait le choix de reverser une partie de ces fonds à la fois aux intercommunalités et aux communes.

Si l'on veut être précis, il faut l'être jusqu'au bout.

M. LE MAIRE.-

Merci Monsieur RIGAUT, c'est très juste.

Votre prise de parole pour « Annecy Respire », Madame BOLY ?

Mme BOLY.-

Je reprendrai la parole après.

M. DUPERTHUY.-

Christian, tu m'as dit tout à l'heure 1,1 million l'impact du point d'indice en année pleine. Ce n'est pas ce qui est écrit ici. Peux-tu m'éclairer sur la page 13 du rapport où l'on on a les dépenses de personnel qui augmentent de 2,4 millions, puis nous avons la décomposition : « GVT 1,5, évolution réglementaire dont l'impact supplémentaire en 2023 est évalué à plus 1,1 million d'euros. » Est-ce mal formulé ? Est-ce que ce n'est pas cela qu'il faut lire,

Il y a bien les 600 000 euros pour le RI plus les 600 000 euros pour les 1 607 heures plus 300 000 euros pour les ajustements techniques. Si je fais la somme de tout cela, je ne trouve pas 2,4 millions.

J'ai mal compris ou je ne sais pas.

M. PETIT.-

Je regarde et je t'apporte la réponse.

M. LE MAIRE.-

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT.-

Merci Monsieur le Maire.

Une observation générale, si vous le voulez bien.

À la fin du mandat précédent, on en parle de temps en temps, c'est l'occasion de le faire aussi, Annecy était jugée parmi les villes les mieux gérées de France. Christiane LAYDEVANT l'a rappelé, maire de Meythet à l'époque, avec les autres collègues maires délégués, et Nora SEGAUD-LABIDI s'en souvient. Je pense que nous étions tous satisfaits. Je voudrais là citer également Jean-François PICCONE, qui était Maire-Adjoint aux Finances, qui à l'époque tenait la boutique, y compris de la Commune Nouvelle, de façon à avoir obtenu ces résultats.

On pense que ce que l'on veut des jugements extérieurs quand cela nous arrange mais il est bien parfois de le redire. Comme quoi, les choses peuvent évoluer très vite et malheureusement pas à mon goût.

Denis DUPERTHUY a fort bien analysé les manques du budget de fonctionnement et les arbitrages qui n'ont pas été rendus, il connaît bien la logique du coup de rabet dans les difficultés budgétaires en tant que Vice-Président de notre Agglomération ainsi que les approximations.

Je prendrai un exemple, la ligne « Fêtes et cérémonies » passe de 247 000 euros à 1,5 million. Il y a probablement des rééquilibrages, vous allez me dire que je n'avais qu'à venir à la dernière commission des Finances, mais ce n'est plus une réponse aujourd'hui. Il faut que la réponse soit sur le fond.

Je prends également un exemple actuel en matière de communication, il y a des grandes campagnes d'affichage avec des panneaux Decaux plus proches de vous, c'est-à-dire de la communication institutionnelle dans toute la ville, nous savons que cela coûte extrêmement cher. Finalement, si l'on veut faire des économies, ne pourrait-on pas commencer par se passer de ces choses et mettre l'argent y compris dans la gestion du personnel ou des choses dont nous avons bien besoin ? Il manque beaucoup de personnel, lorsque tout le personnel sera recruté, cela va poser d'autres difficultés.

Dernier point, le budget de fonctionnement stagne, la population continue d'augmenter, cela veut dire que ce budget de fonctionnement va se faire au détriment des services publics. Vous aviez dit dans les Orientations budgétaires que vous vouliez réinterroger certains niveaux de service public. Quand on réinterroge le niveau de service public, qui était également jugé il n'y a pas si longtemps parmi les meilleures de France puisque Annecy était la première ville où l'on vit le mieux. Je sais que depuis, les critères ont changé, on intègre mieux l'environnement et les questions de pollution, cela veut dire que depuis quelques années, cela n'a pas beaucoup évolué sur ce sujet malheureusement.

Sur ce budget de fonctionnement qui n'augmente pas ou peu par rapport à une population qui augmente, mécaniquement le niveau de service va baisser et quand il baisse, ce sont ceux qui en ont le plus besoin qui en subissent les conséquences, et en général les plus démunis et les plus faibles malheureusement encore.

Sur le budget d'investissement, je ferai très peu de commentaires mais je comprends la mécanique, pour pouvoir se caler dans la faible capacité d'autofinancement que l'on a, malheureusement, les 9 %, il faut faire des arbitrages d'investissement.

Premièrement, Monsieur CHAMOSSET l'a dit également, les enveloppes pour la maintenance, que vous jugiez déjà faibles ou insuffisantes puisque vous n'aviez cessé de dire que tout le patrimoine est mal entretenu, que tout devient vétuste et qu'il faut faire des efforts dans ce sens. Mettez de l'argent là où il faut plutôt que maintenir des enveloppes qui sont déjà trop faibles de votre point de vue.

Sur les gros projets, vous renvoyez en 2024 et 2025 les gros besoins d'investissement, cela veut dire, avec les dérives habituelles, que je m'interroge encore, comme je l'ai dit au moment du Débat d'orientations budgétaires, quid de l'Hôtel de Ville, du Haras ou de la piscine des Marquisats ? Lequel des trois passez-vous à la trappe ? À votre bon cœur. Mais j'espère que ce

ne sera ni l'Hôtel de Ville, ni les Haras.

M. LE MAIRE.-

Le budget Communication a baissé et la communication sur les panneaux Decaux à laquelle vous faites référence coûte à la Ville 2 243 euros TTC, pour être tout à fait transparent.
Christian ?

M. PETIT.-

Monsieur RIGAUT, vous m'avez donné une piste, on ne touche pas à l'Hôtel de Ville, on ne touche pas au Haras, le reste, on peut y aller... ? (Rires.)

M. RIGAUT.-

Ce n'est pas moi qui dois faire les arbitrages budgétaires, Monsieur PETIT, mais j'avais interrogé la dernière fois et j'avais senti un peu de mou dans la majorité sur ce sujet.

C'est simplement une question que je pose, j'ai essayé de la poser de manière un peu subtile ou adroite, pardonnez-moi, de sorte que vous réagissiez puisque quand on la pose directement, vous ne répondez pas.

M. LE MAIRE.-

Posée avec humour.

M. PETIT.-

Merci pour votre intervention, Monsieur RIGAUT.

Annecy toujours bien notée, toujours bien vue, toujours bien classée, vous avez raison et nous en sommes fiers. Mais Annecy, c'est 50 millions d'euros de dettes, sans doute une des dettes les plus faibles de France.

Si l'on transforme la dette par habitant, Annecy, c'est 376 euros de dette par habitant. Magnifique. Des villes sont à plus de 1 000 euros, il y en a même qui sont à 2 000 euros. Je parle toujours des villes qui sont dans notre strates.

Si l'on ne fait pas de dette, comment rénove-t-on ? Comment fait-on nos projets ? Et pour faire de la dette, il faut trouver de l'argent pour la payer.

Le côté vertueux de la ville, pas de dépenses etc., c'est bien, mais cela ne fait pas avancer les choses. Il y a un moment où il faut investir, donc il faut dépenser.

Sur le reste, j'ai bien noté ce sur quoi nous pouvions raboter.

M. LE MAIRE.-

Merci.

Jean-Louis TOÉ.

M. TOÉ.-

Merci, Monsieur le Maire. Si le budget 2023 de la Ville se caractérise par une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment sur le chapitre 011, que nous saluons en ces périodes de forte inflation, le groupe « Annecy Respire » regrette fortement la méthode

employée pour y parvenir.

En effet, à défaut d'avoir procédé à des choix ciblés, il a été préféré de procéder à l'application d'une formule mathématique qui s'applique donc aléatoirement sur un grand nombre de lignes budgétaires, dont on sait d'ores et déjà que cela ne saurait être possible.

Par conséquent, Monsieur le Maire, le non-choix que vous avez validé, vous, nous rendra le travail particulièrement complexe en 2023 pour avoir un atterrissage conforme au budget que nous voterons ce soir.

Pour atteindre ce résultat qui nous permet d'afficher la cible des 9 % d'épargne brute, de nombreux services de la Ville vont devoir faire des efforts de contrôle importants mois par mois.

Cette méthode arbitraire est certes très efficace pour contraindre les dépenses sur une année, mais elle ne pourra se répéter l'an prochain.

Aussi, Monsieur le Maire, il est de votre responsabilité, s'il est utile de le préciser, d'une part, de contrôler l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 afin d'éviter tout dérapage et, d'autre part, de mettre en place une méthode plus équitable pour l'année 2024 permettant de redéfinir les priorités et d'identifier les projets qu'il faudra reporter, voir annuler afin de rentrer dans l'épure des comptes.

La priorité est de réduire nos dépenses par rapport à nos recettes, cela exige de la rigueur et de l'équité. Nous avons la chance d'avoir des recettes qui performant. Le contribuable annécien ayant été fortement sollicité ces derniers temps, c'est à vous maintenant, Monsieur le Maire, de faire le nécessaire auprès de vos adjoints pour que les services publics essentiels ne soient pas mis de côté au profit des projets qui n'ont pas une priorité absolue, quand bien même ils soient étiquetés « projet de mandat ».

Le contribuable annécien et les finances de notre ville ne pourront supporter dans le même temps les lancements de projets de l'ancienne équipe, dont certains sont indispensables à la liste « Réveillons » qui ne cesse de s'allonger chaque année.

Monsieur le Maire, cette fin de mandat qui s'ouvre à vous requiert de faire des choix en 2023 pour les trois prochaines années. Vous pourrez compter sur « Annecy Respire » pour calmer les ardeurs de certains qui pensent que le recours à l'impôt ou l'augmentation des tarifs ciblés sur les classes moyennes et aisées est la seule solution pour assumer le projet de mandat, nous ne vous accompagnerons pas dans un « quoi qu'il en coûte » inacceptable pour notre ville.

Choisir, c'est savoir renoncer et reporter, pour cela, nous serons derrière vous et vous voterons ce budget difficile pour vous accompagner.

Merci.

M. LE MAIRE.-

Merci, Jean-Louis.

Juste un petit rappel, nous avons un comité de pilotage, que l'on appelle Comité de pilotage Stratégie financière dans lequel il y a « Annecy Respire » et sur lequel nous avons travaillé ensemble.

Tous les choix ou certains non-choix ne sont pas satisfaisants mais nous sommes liés par rapport à cela.

Tu parles d'une « rigueur budgétaire », c'est le terme que tu as utilisé, comme l'a bien dit Christian tout à l'heure, nous travaillons avec les services à une méthode de suivi budgétaire

comme il n'y en a pas eu jusqu'alors. C'est une nécessité aujourd'hui.

Que se passe-t-il sur ce budget ? Nous le savons, nous sommes dans un contexte national, international avec une forte inflation, avec un coût des fluides important, et nous avons depuis plusieurs années, c'est comme cela depuis 2017, ce que l'on appelle un « effet ciseau », à savoir, que nos dépenses évoluent plus vite que nos recettes.

C'est tout l'enjeu de 2023, et pas seulement pour 2023, c'est pour mettre Annecy dans une trajectoire de finances saine et c'est sur ce point que nous devons travailler.

2023 est un passage difficile, et difficile pour l'ensemble des collectivités territoriales, mais ma visée n'est pas 2023, c'est de remettre sur les rails des finances qui, depuis 2017, vivent cet effet ciseau.

Pour cela, il va falloir faire des efforts et oui, Jean-Louis, il va falloir faire aussi des choix dans le futur.

Ce que nous vous proposons ce soir, c'est de redresser la barre par rapport à un effet qui est là depuis 2017. Pourquoi est-il là depuis 2017 ? C'est peut-être un peu technique, un tiers des recettes de la Ville viennent de l'Agglomération par le transfert de compétences. Ce tiers que l'on appelle l'« attribution de compensation » est statique et fonctionne bien en période de non-inflation ou d'inflation très faible, alors que nous sommes dans le cadre d'une inflation très forte. L'inflation est forte sur l'alimentation et sur tout le reste des achats.

Nous devons travailler sur la rigueur budgétaire et sur les comportements car il y a parfois, à certains endroits, une manière de dépenser qu'il faut revoir, une manière d'acheter qu'il faut revoir également.

Même si c'est difficile et je l'entends, je peux vous dire qu'avec Christian et le Copil Stratégie financière, nous avons travaillé des heures et des heures sur le sujet. Oui ce budget n'est pas facile, oui 2023 est une année contraignante, je l'assume, il a fallu faire des choix, des choix politiques à certains endroits, cela a été compliqué et nous n'avons peut-être pas pu aller jusque-là où nous aurions voulu.

En conséquence, au-delà du travail sur le 011, les charges à caractère général, il va falloir travailler avec l'Agglomération, voir comment certaines compétences peuvent être partagées entre la Ville et l'Agglomération.

Je donne juste ce chiffre : 13,4 millions, c'est le reste à charge pour la Ville des infrastructures de la Ville telles que le théâtre, le Parc des Sports etc., qui bénéficient à l'ensemble des Grands Annéciens et des Annéciens. Il va falloir travailler sur ce sujet pour revenir à une trajectoire qui corresponde mieux à une ville comme la nôtre.

Ce que je peux vous dire, c'est que je vais y travailler.

Merci.

M. RIGAUT.-

D'autres points m'inquiètent.

La déclaration de Monsieur TOÉ, qui fait partie de la majorité municipale, qui est très anxiogène sur la visibilité de l'avenir. Pour autant, je la partage.

Et vos propos à l'instant disant que la Ville ne peut plus assumer ses compétences notamment culturelles et sportives pour les grosses infrastructures et qu'il faut revoir avec l'Agglomération pour envoyer l'argent à l'Agglomération.

Quand j'entends le Vice-Président aux Transports à l'Agglomération dire que l'Agglomération ne peut pas tout payer, que c'est difficile pour elle parce qu'elle a déjà peu de moyens pour faire tous les projets de mobilité, y compris sur le territoire de la Commune Nouvelle, c'est un peu schizophrénique.

Il y a des éclaircissements à apporter.

J'aurai deux questions sur ce budget.

Vous dites que c'est un budget de transition et que vous visez plus loin, allez-vous augmenter les taux d'impôt en 2024 ? Cela intéresse les Annéciens et notamment les classes moyennes, car les plus faibles n'en payent pas malheureusement pour eux, mais les classes moyennes, ce sont les plus nombreuses, souffrent aujourd'hui.

Et quand sera faite la piscine des Marquisats ? Puisque vous visez plus loin.

Deux questions claires, et c'est oui ou c'est non.

Enfin, un commentaire à Monsieur PETIT en ce qui concerne la dette, je crois que l'on peut malgré tout se féliciter, il reste au moins cela dans le budget actuel, il n'y a pas trop de dettes.

Pour terminer, notre groupe ne votera pas ce budget, vous l'avez bien compris, parce que je considère qu'il n'est ni abouti ni responsable.

M. LE MAIRE.-

Quand pour la piscine des Marquisats ? Elle est prévue finalisée à l'automne 2025.

Toutefois, de manière très claire, si vous n'avez pas de réponse aujourd'hui, c'est parce que l'on attend l'ouverture des enveloppes.

Comme je le disais tout à l'heure, et vous le savez très bien Monsieur RIGAUT, avec le coût des matériaux, le coût des fluides et l'inflation, nous avons toujours des surprises lors de l'ouverture des enveloppes (suite à un appel d'offres, les entreprises répondent et nous donnent un prix). Si les coûts deviennent insupportables pour la Ville, il est très clair que nous allons faire des choix prioritaires.

Denis DUPERTHUY disait tout à l'heure que sur les Haras, les coûts avaient augmenté. Nous nous posons la question sur l'ensemble des projets.

Je comprends bien que cela vous fasse sourire que l'on décale les projets mais la situation est simple, Monsieur RIGAUT, lorsque suite à un appel d'offres, nous recevons les offres des entreprises et que nous ouvrons les enveloppes, nous avons parfois de grosses surprises.

Je vous donne un exemple très simple : l'école Carnot, un projet que vous aviez commencé en 2005. Il était au départ à 6 millions d'euros, quand nous sommes arrivés il était à 12 millions d'euros. J'ai demandé à faire un effort de 1,5 million d'euros. Nous venons d'ouvrir les propositions des entreprises, il y a près de 43 % d'augmentation.

Il y a un moment où il faut être responsable, s'il y a des projets de construction, il faut essayer de les faire. Dans le contexte actuel, je ne dis pas que tous les projets se feront dans les temps, ils se feront en fonction de l'évolution de l'inflation, du coût des matériaux et de l'environnement. Il faut juste avoir un esprit sain.

Est-ce qu'en 2024 je vais augmenter les taux ? Je vais déjà tout faire en 2023 pour ne pas augmenter en 2024. Ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, ce n'est pas mon intention

comme cela a pu être présenté.

Y a-t-il d'autres questions ? Madame LARDET.

Mme LARDET.-

Monsieur le Maire, effectivement, avec Patrick LECONTE nous faisons partie d'un Copil « Stratégie financière ». Jean-Louis TOÉ a clairement exprimé le ressenti de « Annecy Respire » au travers de ce Copil « Stratégie financière » qui n'a de Copil que le nom pour l'instant. J'aimerais que cela change et j'ai deux propositions à vous faire.

Déjà, que vous puissiez nous entendre un peu plus.

Que l'on évite des Copils comme j'ai eu encore cet après-midi où l'on n'arrête pas de nous faire des listes à la Prévert de dépenses d'ici à 2050. On parlait encore de 2050. C'est-à-dire des projets qui permettent de prévoir des végétalisations..., c'est bien, tant mieux, mais quelle priorité nous donnons-nous ?

Si vous pouvez m'écouter, Monsieur le Maire, car c'est à vous que je m'adresse...

M. LE MAIRE.-

J'essayais de savoir le nom du Copil, Madame LARDET.

Mme LARDET.-

« Rive du Lac ». Si vous me le demandiez, je vous répondrais tout de suite car j'y étais.

Tous ces copils me stressent, ces copils sur copils où chaque maire-adjoint y va de ses nouveaux projets. D'abord cela fait travailler les agents. Ne leur faisons pas perdre du temps si l'on ne peut pas les financer. Il va donc falloir dès demain nous mettre à la tâche pour rayer des lignes.

Dans toutes les lignes, que ce soit en enveloppe, en opération ou en AP/CP, nous avons des lignes qui datent de 2016 et chaque année on en rajoute. On va de 2016 à 2023, en 2024 on en rajoutera encore. il faut savoir dire stop.

Aujourd'hui en Copil « Stratégie financière », il faut que l'on s'engage, et Monsieur le Maire que vous vous engagez à dire non à un moment donné. Nous vous accompagnerons avec « Annecy Respire » pour savoir sélectionner les lignes sur lesquelles nous devons dire non et stopper.

Et j'ai envie de faire une ouverture, au regard des inquiétudes que nous pouvons toutes et tous avoir, car votre tâche ne sera pas facile Monsieur le Maire, et d'intégrer des membres a minima présidents des groupes d'opposition dans ce Copil « Stratégie financière ». Nous ne serons pas assez nombreux pour réfléchir ensemble à l'avenir et à l'intérêt général de notre Ville.

M. LE MAIRE.-

Vous proposez aussi l'union sacrée.

Mme LARDET.-

Non, je la vis à l'Agglomération avec Monsieur DUPERTHUY, j'ai compris comment cela marchait... (Rires.) ... Pas d'union sacrée, les egos reviennent vite, en revanche, l'intérêt général... Faire un autre Copil, si vous le souhaitez, mais au regard de l'importance qu'aura cette année 2023, dans la maîtrise de nos budgets, que les présidents de groupe, que tout le monde soit concerné.

M. LE MAIRE.-

Merci Madame LARDET de votre intervention sur le Copil parmi les N Copils dont vous parlez, vous faites effectivement partie du Copil de Stratégie financière mais vous n'y êtes pas toujours venue.

Mme LARDET.-

Ce n'est pas vrai, Monsieur le Maire... je n'entrerai même pas là-dedans.

Effectivement il y a eu un Copil mais la prochaine fois dans vos Copils, donnez-nous les éléments d'information en amont et en aval et pas simplement...

M. LE MAIRE.-

Nous avons compris, Madame LARDET.

Monsieur CHAMOSSET.

M. CHAMOSSET.-

Vos réunions de municipalité doivent être très sympathiques ! (Rires.)

M. LE MAIRE.-

Nous allons passer aux choses sérieuses.

M. CHAMOSSET.-

Je ne demande pas la parole sans raison, Monsieur le Maire, j'ai demandé la parole, excusez-moi de faire cette intervention, car on avait l'impression d'assister à une réunion de municipalité.

M. LE MAIRE.-

Je ne vous ai pas entendu demander la parole, je vous ai entendu intervenir, ce qui est différent.

M. CHAMOSSET.-

Non, j'ai demandé la parole, vous avez dit : « Monsieur CHAMOSSET », je prends la parole.

M. LE MAIRE.-

Je vous écoute.

M. CHAMOSSET.-

Une remarque et une question.

Je suis très étonné que l'on compte sur l'Agglomération et la mutualisation avec l'Agglomération, il y a juste 6 anciennes communes qui sont déjà mutualisées, excusez-moi de rappeler ce point.

Nous avons une commune qui est quand même d'une certaine taille, 6 anciennes communes, nous avons des budgets qui sont en adéquation. Si toutes les communes de l'Agglomération se

tournent vers l'Agglomération pour récupérer de l'argent, l'Agglomération, qui est, paraît-il, très florissante, va avoir des soucis à un moment donné.

Ma question, Monsieur le Maire, est de savoir si aujourd'hui, vous ne regrettez pas d'avoir pris le temps de réexaminer la piscine, les Haras, la mairie, et ne vous dites-vous pas que si vous aviez été un peu plus rapides au départ, nous ne serions pas aujourd'hui face à ces surcoûts extrêmement élevés ?

M. LE MAIRE.-

Non car nous attendons le retour des réponses aux appels d'offres.

Vous parlez de l'Hôtel de Ville, l'actualisation des coûts de l'Hôtel de Ville a été faite très tôt et avec l'assurance, nous avons de meilleures garanties sur le coût des travaux.

Nous attendons pour l'instant l'ouverture des enveloppes sur une partie des Haras et des Marquisats.

Quoi qu'il en soit, les sujets étaient posés avant l'évolution de l'inflation et la guerre en Ukraine.

Nous aurons des réponses prochainement sur le sujet.

Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

Deux dernières questions.

Avant cela, évidemment, ma présence n'est pas obligatoire, si Mme la Présidente ne le souhaite pas, à un Copil de Stratégie financière, je le comprendrai. Ne vous inquiétez pas, je n'en ferai pas grief puisque j'ai déjà suffisamment de Copils et de réunions, il se trouve que j'ai en plus une vie professionnelle à côté, je laisserai mes collègues qui sont tout aussi compétents que moi s'ils le souhaitent aller à ce genre de Copil.

Deux questions simples.

La première, dans les produits de services, il est noté une ligne « stationnement » - c'est le stationnement de surface - en hausse de 9,1 %. Est-il donc prévu une augmentation des tarifs de surface pour l'année 2023 ?

La deuxième, Monsieur PETIT m'a répondu tout à l'heure sur la hausse des études, notamment avec l'intégration de l'étude Annecy 2050, si j'ai bien compris, c'était pour 450 000 euros, est-ce une priorité ? De quoi s'agit-il ? Et en quoi n'est-elle pas redondante avec tout le travail mené pour le coup à l'Agglomération en mutualisation autour des questions du PLUi-HMB, voire au SCoT ? A-t-on besoin de payer 450 000 euros, c'est-à-dire l'équivalent d'une dizaine de cadres catégorie B à l'année, pour penser à Annecy 2050 alors que visiblement, on a déjà du mal à penser Annecy 2024 ?

Mme SEGAUD-LABIDI.-

J'ai l'impression d'avoir apporté des éléments mais on revient chaque fois à cette question.

2050 est une étude qui englobe à la fois la perspective sur la manière dont notre Ville d'aujourd'hui va pouvoir affronter les enjeux climatiques de demain. Ce travail est complètement inscrit dans le cadre du PLUi-HMB puisque nous avons besoin, au regard de la fusion des communes, d'avoir un état des perspectives, de la manière dont nous allons pouvoir avancer sur cette commune de 130 000 habitants un travail qui était historique, il n'a jamais été fait,

nous avons tous fonctionné dans chacune de nos communes déléguées et nous n'avons fonctionné qu'avec des PLU.

Cette perspective de pouvoir engager ce travail d'étude va plus loin. Derrière, ce sont des équipes qui travaillent aussi dans l'opérationnalité.

Ce budget englobe à la fois cette perspective de 2050, on ne va pas dire « 2050 », aujourd'hui on travaille pour 2050, et l'opérationnalité des secteurs à enjeux que nous avons aujourd'hui : les Carrés, les Trois Fontaine et le Vallon du Fier.

Cette équipe n'a pas uniquement l'ambition de travailler dans le futur, mais de se rendre opérationnelle et nous apporter des éclairages pour dès demain, engager des opérations, il y a des secteurs sur lesquels nous allons pouvoir faire partir des opérations et d'autre non.

C'est cette vision globale que nous voulons et cette articulation sur la commune entre ces trois secteurs qui sont extrêmement importants pour nous et qui vont nous emmener demain vers des perspectives de projets que l'on va pouvoir inscrire dans le cadre PLUi-HMB, dans le cadre du zonage, fin 2023, début 2024.

Nous n'avons que ce budget au niveau de l'aménagement, nous n'avons rien d'autre puisqu'ils nous accompagnent avec deux experts du CAUE dans le travail quotidien des services. Les services, c'est une cinquantaine de personnes avec l'urbanisme réglementaire et j'en passe.

Les directions vous le diront également, nous n'avons pas d'agence d'urbanisme à l'échelle de l'Agglomération qui nous permette de questionner les formes urbaines dans chacun de nos territoires comme le font la Métropole de Lyon pour la Ville de Lyon, d'autres grandes villes, Chambéry a la Métropole Savoie Technolac, il y a des structures qui sont là pour cela. Nous n'en avons pas à l'Agglomération, nous n'avons pas ce type de portage.

Je le souhaiterais, la mutualisation pourrait commencer par cela, faisons en sorte d'avoir une agence d'urbanisme sur notre territoire. Pourquoi pas ? Je suis d'accord, Monsieur DUPERTHUY, dès demain je travaille avec vous, et nous l'appelons de tous nos vœux, d'autres élus de l'ancienne mandature avaient défendu à l'époque sur la création d'une agence d'urbanisme mais nous n'avions pas été suivis, Monsieur RIGAUT, nous y aurions peut-être tous gagné au niveau financier.

Je suis prête à en rediscuter, nous n'avons pas eu cette opportunité, il fallait bien démarrer ces études aujourd'hui et vous ne serez pas déçu dans les présentations qui vont venir dans les prochains mois, vous aurez l'occasion de discuter avec Monsieur Djamel KLOUCHE qui porte ce dossier à mes côtés avec l'ensemble des directions.

Nous nous donnons rendez-vous dès le mois de juin avec des réunions publiques, la participation citoyenne dans les conseils de quartier, vous verrez l'opérationnalité de ces études qui vont nous emmener dans ces années décisives. C'est maintenant que cela doit se passer, ce n'est pas dans 10 ans, c'est trop tard. C'est aujourd'hui que les choses vont se créer.

Mme LAFARIE.-

Pour répondre à la première question de Denis DUPERTHUY, il y a effectivement une augmentation sur le stationnement, comme tous les tarifs que l'on a appelés « tarifs économiques », c'est c'arbitrairement le « plus 10 ». C'est moins que « plus 10 » puisque nous avons une poche de stationnement dans le quartier du lac qui diminuera, mais c'est la base.

Comme on vous l'a dit en commission « Ville durable », la finalisation de l'étude stationnement et circulation est en cours qui apportera des éléments plus fins sur une nouvelle politique de stationnement de surface couplée à une politique de stationnement et d'évolution de tarifs sur les parkings en ouvrage.

Mais j'aurais l'occasion d'en reparler par la suite.

M. LE MAIRE.-

Merci. Monsieur PESSEY.

M. PESSEY.-

Je me permettrai juste une remarque et une question.

Une remarque sur le fait d'intégrer l'opposition à la Stratégie financière, c'est une très bonne idée, cela donne place à l'opposition et pour une fois, c'est une décision qui pourrait être démocratique, cela manque un peu ici.

Vous avez fait une déclaration en début de Conseil concernant un potentiel futur premier adjoint, en voyant les échanges et les différents débats, ne pourrait-on pas imaginer un premier adjoint qui vienne du groupe « Annecy Respire » pour tempérer les ardeurs de votre majorité ? (Rires.)

M. LE MAIRE.-

Madame LARDET dit non, mais merci de cette proposition.

Dans le fond, je ne l'avais pas imaginé, de ce fait je vais y réfléchir, comme l'union sacrée, comme un peu tout cela. À ce moment-là, nous allons être tous ensemble, nous allons tous nous aimer demain et travailler ensemble et ce sera un très grand moment !

Monsieur GRANGER.

M. GRANGER.-

Je ne suis pas sûr que tout le monde s'aime demain et, quand on vous entend, je ne suis pas sûr que les Annéciens soient tous très rassurés quand ils liront la presse résumer le Conseil de ce soir. Nous avons bien tous compris qu'une partie de la majorité préparait sa scission pour une année préélectorale.

M. LE MAIRE.-

Cela, c'est votre présupposé.

M. GRANGER.-

Nous avons chacun notre lecteur, mais ce n'est pas le plus important.

Je suis en effet entièrement d'accord sur le fait qu'il faille associer l'opposition pour ce genre de débat. En revanche, je pense qu'il n'y a pas besoin d'empiler X Copil, pour cela il y a une instance qui existe et qui regroupe toutes les tendances de ce Conseil, c'est la commission Finances. Il suffit juste que l'on ait les éléments en temps et en heure et que l'on y travaille. Vous savez que nous sommes certains à être volontaires et c'est une instance qui est déjà existante.

Une dernière demande, je vous l'ai déjà formulée et mon collègue tout à l'heure également, je reviens à la charge sur les dépenses de personnel. Vous deviez nous apporter des éléments, je vous ai déjà posé la question et Monsieur DUPERTHUY également. Si l'on totalise les différents postes, nous sommes à 3,8 millions, nous ne sommes toujours pas aux comptes que vous avez évoqués. Vous deviez nous apporter des réponses, je ne sais pas si elles vont venir avant le

vote ou à la prochaine commission Finances mais en tous les cas, je renouvelle notre demande.

M. PETIT.-

Je ne sais pas je l'aurai avant le vote mais vous aurez la réponse ce soir.

J'en profite, puisque j'ai la parole, pour une fois, pour répondre à Denis DUPERTHUY et Jean-Luc RIGAUT sur le poste « Fêtes et cérémonies » qui passait de 200 000 euros à 1,6 millions. La Fête du Lac était inscrite sur une autre ligne, elle a été intégrée dans « Fêtes et Cérémonies » pour 900 000 euros. On comprend tout de suite l'évolution, ainsi que le Noël des Alpes pour 367 000 euros, nous sommes déjà à plus de 1,2 million, avec les 200 000 qui existaient déjà, nous sommes à la maille.

Dans « Fêtes et cérémonies », il y a 900 000 euros de la Fête du Lac, 360 000 euros de Noël des Alpes, pour le reste, je ne sais pas, on doit faire des fêtes...

Mme GRARD.-

Pour être à la commission d'Appel d'offres, il me semble que pour la Fête du Lac, on était à 590 000 euros et non à 900 000 euros.

M. PETIT.-

Dans ce que vous avez vue en CAO, il n'y a pas la sécurité, il y a l'artificier mais c'est tout, il n'y a pas toute la partie autour et entre autres, la sécurité qui doit être payée.

M. LE MAIRE.-

Merci. Je propose que l'on passe au vote.

La délibération a été adoptée

Pour : 51 voix
Contre : 17 voix
Abstention : 1 voix

Contre : BANGUÉ Frédérique, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, LAYDEVANT Christiane, LEPAN Claire, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, PASQUIER Jean-Jacques, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc.

Abstention : DULELLARI Ornella.

5 - D.CN.2023-43 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE PARKING

- Rapport de Marion LAFARIE -

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Ce budget primitif présente également une reprise anticipée des résultats ainsi qu'une reprise des restes à réaliser des crédits d'investissement de l'exercice 2022.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section est le suivant :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Solde
Exploitation	5 773 000,00 €	10 036 150,00 €	4 263 150,00 €
Investissement	13 561 183,27 €	9 298 033,27 €	-4 263 150,00 €

En tenant compte des opérations d'ordre, le budget annexe Parking s'équilibre à hauteur de 10 040 000 € en section d'exploitation et à hauteur de 13 565 033,27 € en section d'investissement.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

En dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	2 924 000,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés	2 274 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	95 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	170 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	310 000,00 €
TOTAL RÉEL	5 773 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	2 533 500,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 733 500,00 €
TOTAL ORDRE	4 267 000,00 €
TOTAL SECTION	10 040 000,00 €

En recettes d'exploitation :

Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté	2 407 960,94 €
Chapitre 70 – Ventes produits fabriqués, prestations	7 626 189,06 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	2 000,00 €
TOTAL RÉEL	10 036 150,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 850,00 €
TOTAL ORDRE	3 850,00 €
TOTAL SECTION	10 040 000,00 €

En dépenses d'investissement :

- Les reports

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	13 880,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	391 974,84 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	302 783,55 €
SOUS-TOTAL RÉEL	708 638,39 €

- Les opérations nouvelles

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	640 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	6 457 331,19 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	4 963 213,69 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	792 000,00 €
SOUS-TOTAL RÉEL	12 852 544,88 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 850,00 €
TOTAL ORDRE	3 850,00 €
TOTAL SECTION	13 565 033,27 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	6 798 033,27 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 500 000,00 €
TOTAL RÉEL	9 298 033,27 €
Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	2 533 500,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 733 500,00 €
TOTAL ORDRE	4 267 000,00 €
TOTAL SECTION	13 565 033,27 €

Vu les articles L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe Parking tel que présenté.

Mme LAFARIE.-

Une modification sémantique, nous n'appelons plus cela « Annecy Parking ». Il s'agit du budget DMS « Direction Mobilité et Stationnement » car cela englobe aussi une partie de l'ingénierie de la mobilité.

Je refais un rappel de ce qu'est Annecy Parking car nous voyons parfois des erreurs, il y a des erreurs de parking et des erreurs sur ce que représente Annecy Parking et la Direction Mobilité.

Ce sont deux services distincts, le service de l'Ingénierie et de la Mobilité, et Annecy Parking qui gère les stationnements clos, cela peut être du stationnement en ouvrage, en souterrain, et du stationnement de surface mais en enclos comme le parking Marie Curie derrière la gare.

Ce sont 59 agents dont seulement 5 femmes, 52 hommes et 2 postes vacants à date.

Ce sont 18 parkings qui sont gérés dont un en surface, Marie Curie.

Nous avons 2 parkings mixtes, en surface et en souterrain, le parking du Palais de Justice et Bonlieu, qui est sur plusieurs niveaux.

Sur les 18 parcs de la Ville, 10 sont payants avec des paiements horaires, et 2 réservés aux

abonnés, le parking Carnot et le parking Cordeliers, un peu plus confidentiel.

Deux parkings sont gratuits et ouverts au public mais avec un abonnement de nuit, les parkings Chorus et Vallon à Cran-Gevrier.

Quatre parkings sont totalement gratuits comme le parking Fauré et le parking Vignières à Annecy-le-Vieux, récemment le Parc des Sports sur plusieurs niveaux et le parking Jean Jaurès à Meythet.

Ce sont 3 500 places payantes dans les parkings en ouvrage et 1 000 places gratuites dans des parkings en enclos.

Louis Armand, du côté de Novel, est un parking actuellement géré par la Direction de la Voirie, dont la gestion va être reprise par la Direction Mobilités et Stationnement.

Sur le périmètre d'Annecy, nous avons quelques parkings privés qui n'ont rien à voir avec Annecy Parking, qui sont le parking Effia à la gare, côté sud, cela n'appartient pas du tout à la Ville d'Annecy, les parkings des Nouvelles Galeries ne sont pas de la compétence de la Ville, le parking Saint-Michel, faubourg des Balmettes.

Cela représente au total 116 places de stationnement PMR que l'on se doit d'installer dans les parkings et 50 places de bornes de rechargement électrique, que l'on va devoir étoffer au fil des ans et au vu de la nécessité du changement du parc.

(Présentation PowerPoint.)

M. GRANGER.-

Ce budget annexe nous laisse perplexe et je pense que nous serons plusieurs à être d'accord, il ne respire en rien la sincérité.

Il y est fait état d'un investissement faramineux de 4,9 millions d'euros de travaux alors que pour les gens qui nous suivent, moins de 400 000 euros ont été réalisés en 2022, 388 000 euros, quand 4 122 000 avaient été fléchés au BT.

Sur ce budget, seuls 2,356 millions d'euros sont fléchés sur des opérations hypothétiques. Verront-elles le jour réellement ? Les réalisations débiteront-elles bien cette année ?

Il en va de même pour les 6,4 millions des Immobilisations corporelles, où seuls 427 000 euros ont été réalisés en 2022 quand vous aviez fléché au BT 7,6 millions d'euros. Qu'en est-il ?

Bon nombre des investissements projetés ne seront pas réalisés sur cet exercice et ne sont inscrits que pour permettre l'équilibre de ce budget. Cette insincérité ne peut nous satisfaire.

Comme votre majorité a toujours considéré les parkings comme des aspirateurs à voitures, que comptez-vous faire de cette épargne indécente après l'abandon de réalisations importantes ?

Mme LAFARIE.-

Déjà, il y a eu un report de l'année dernière sur les gros investissements...

M. GRANGER.-

300 000 euros sur 7 millions d'euros.

Mme LAFARIE.-

Nous aurions souhaité commencer Louis Armand – et tu es dans la commission « Ville durable », nous en avons discuté – qui devait commencer cette année – qui est un investissement important en termes de rénovation notamment structurelle. Il y avait des études structurelles à compléter, c'est ce qui a fait qu'il y a eu un report, je n'ai pas le chiffre exact en tête mais nous sommes à plus de 2,5 millions de budget sur ce parking, qui va devoir être repoussé.

Tout ce que je viens de vous citer sont des choses qui sont actées, qui sont dans le budget et dont les marchés vont être attribués prochainement. Nous pourrions aller les visiter ensemble, les parcourir à pied, en voiture, comme tu veux, ce que j'ai cité, ce sont des choses qui sont faites et qui seront faites sur l'année.

Les édicules dans une moindre mesure mais les marchés sont attribués également.

Vous pouvez estimer que ce sont de grosses poches mais ces montants vont permettre les prochaines grosses rénovations.

Saint-Claire plus Courier, à eux deux nous sommes à plus de 5 millions estimés, nous attendons les études complémentaires.

Chevêne est un parking qu'il va falloir soit rénover, soit complètement déconstruire pour reconstruire parce qu'il est peut-être en mauvais état, nous attendons les études pour le savoir.

La gare est en rénovation.

Vignières également, il n'est pas en très bon état, des mises en barriérage vont être faites.

Ce sont des montants qui viendront en 2024, 2025 et qui seront utilisés, que tu juges peut-être trop élevés mais qui seront nécessaires à toute ces rénovations. Ce n'est pas du bas de laine que l'on compte indéfiniment reconduire d'année en année, la volonté étant vraiment d'investir. C'est pour cela que l'on y travaille.

Cela n'a pas été fait il y a un ou deux ans parce que nous n'avions pas les études nécessaires pour savoir ce que l'on va pouvoir maintenant développer en termes de rénovation.

M. GRANGER.-

Je pense en effet qu'il va falloir que l'on passe du temps ensemble pour faire le tour des parkings car encore une fois, je me fie plus aux écrits qu'à ce que l'on peut entendre dans ce Conseil, vous nous annoncez des projets pour 2024, 2025, mais comme vous projetez 6,4 millions d'euros en immobilisations corporelles pour 2023, vous avez réalisé 427 000 euros sur les 7,6 millions qui étaient projetées, et les reports dont vous parlez représentent 391 000 euros de report. Nous voyons bien que clairement, le compte n'y est pas.

Vous nous avez déjà fait le coup l'an passé et là, vous ne resservez la même soupe pour 2023. Il en va de même des immobilisations en cours.

M. PETIT.-

Monsieur GRANGER, vous aurait-il échappé que nous sommes sur un budget annexe ? Nous ne pouvons pas récupérer l'argent et le mettre ailleurs. Cela m'aurait arrangé de le basculer au budget principal mais nous ne pouvons pas, donc il doit rester dans le budget annexe Parking.

M. GRANGER.-

Nous avons une partie de la réponse, cela veut bien dire que le budget est là, la recette est là et nous n'en faisons pas grand-chose pour l'instant. C'était la fin de mon paragraphe, que va-t-on faire de cette trésorerie ?

Mme LAFARIE.-

Je répète ce que je viens de répondre. Nous allons justement les utiliser pour compléter les études dont nous avons besoin pour savoir si l'on rénove, si l'on déconstruit, dans quelle mesure et à quel montant on rénove, et il va falloir ensuite les rénover. Et ce n'est pas à coup de 100 000, 200 000, 500 000 euros, on parle de millions d'euros pour rénover notamment Sainte-Claire, Courier, Chevène. Cela va arriver mais nous ne pouvons pas le faire du jour au lendemain.

Nous avons aussi besoin de se doter d'agents pour le faire puisqu'il nous manquait 2 postes très importants et stratégiques sur tout ce qui était gros œuvre, projet et stratégie.

Mme GRARD.-

Une question sur le parking Balleydier, situé à l'entrée de la ville d'Annecy, qui est dans un état lamentable. Est-il prévu des investissements sur ce parking pour le rendre « potable » ? Je voulais savoir où cela en est.

Mme LAFARIE.-

Je pense que nous avons tous suivi le même débat juste avant sur le budget principal, il a fallu faire des choix. Nous avons déjà, je ne vais pas dire investi mais remis 25 000 euros l'année dernière pour combler les trous, identifier le sens de circulation, refaire la barrière gabarit.

Nous n'allons pas surinvestir, faire et défaire alors que nous ne savons pas ce qu'il y aura dans quelques années sur Balleydier. Nous rebouchons ce qu'il y a à boucher et très clairement, ce n'est pas un investissement que l'on va mettre au budget.

M. DUPERTHUY.-

Quels sont les objectifs de l'étude sur le stationnement qui est inscrite pour 190 000 euros ?

Et à quoi correspondent les charges exceptionnelles à 310 000 euros ?

Mme LAFARIE.-

Sur la deuxième question, joker, je souhaite que l'on prenne le temps pour répondre car je ne vois pas.

Sur la première question, l'étude de stationnement, nous avons partiellement montré l'avancée en commission « Ville durable », elle porte à la fois sur le stationnement en surface et sur les stationnements des parkings en ouvrage.

Le premier élément est surtout le constat, où l'on en est en termes de praticité, les tarifs, est-ce que les taux de rotation sur les zones bleues sont respectés. Nous sommes vraiment dans le constat.

Ensuite, que peut-on mettre en place pour atteindre une meilleure objectivité de taux de rotation, surtout dans les zones commerciales où l'on a besoin de rotation. Des benchmark sont faits par l'agence, des propositions seront faites en termes de zoning, si l'on change certaines zones, ce que l'on fait des zones résidents, des abonnements résidents, des abonnements plus

longs pour les pendulaires... C'est ce qui va nous être apporté d'ici quelques semaines ou quelques mois, également sur les parkings en ouvrage avec les problématiques des professionnels à qui il faut apporter pouvoir une réponse, les résidents également.

M. LE MAIRE.-

Merci Marion.

Christian.

M. PETIT.-

Pour les 310 000 euros de charges exceptionnelles, c'est un contentieux avec un fournisseur provisionné.

M. LE MAIRE.-

Merci. Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée

Pour : 54 voix
Contre : 9 voix
Abstentions : 6 voix

Contre : BANGUÉ Frédérique, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, GRANGER Anthony, LAYDEVANT Christiane, MERMILLOD Stéphanie.

Abstentions : DULELLARI Ornela, GRARD Séverine, MESZAROS Thomas, PASQUIER Jean-Jacques, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc.

6 - D.CN.2023-44 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

- Rapport de Frédérique LARDET -

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Ce budget primitif présente également une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section est le suivant :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Solde
Exploitation	293 650,00 €	1 077 150,00 €	783 500,00 €
Investissement	1 113 747,00 €	330 247,00 €	-783 500,00 €

En tenant compte des opérations d'ordre, le budget annexe Camping municipal s'équilibre à hauteur de 1 078 000 € en section d'exploitation, et à hauteur de 1 114 597 € en section d'investissement.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

En dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	188 000,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés	105 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	150,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL RÉEL	293 650,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	697 050,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 300,00 €
TOTAL ORDRE	784 350,00 €
TOTAL SECTION	1 078 000,00 €

En recettes d'exploitation :

Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté	656 309,04 €
Chapitre 70 – Ventes produits fabriqués, prestations	420 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	840,96 €
TOTAL RÉEL	1 077 150,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	850,00 €
TOTAL ORDRE	850,00 €
TOTAL SECTION	1 078 000,00 €

En dépenses d'investissement :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	75 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 038 747,00 €
TOTAL RÉEL	1 113 747,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	850,00 €
TOTAL ORDRE	850,00 €
TOTAL SECTION	1 114 597,00 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	330 247,00 €
TOTAL RÉEL	330 247,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	697 050,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 300,00 €
TOTAL ORDRE	784 350,00 €
TOTAL SECTION	1 114 597,00 €

Vu les articles L.1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe Camping municipal tel que présenté.

Mme LARDET.-

Quelques informations pour ceux qui ne connaissent pas le camping du Belvédère, il comprend 91 emplacements pour caravanes et une douzaine de chalets.

(Présentation PowerPoint.)

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

7 - D.CN.2023-45 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE RESTAURATION MUNICIPALE

- Rapport de Chloé RIVIÈRE -

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Ce budget primitif présente également une reprise anticipée des résultats ainsi qu'une reprise des restes à réaliser des crédits d'investissement de l'exercice 2022.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section est le suivant :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Solde
Fonctionnement	11 025 736,82 €	12 394 650,07 €	1 368 913,25 €
Investissement	1 482 735,92 €	113 822,67 €	-1 368 913,25 €

En tenant compte des opérations d'ordre, le budget annexe Restauration municipale s'équilibre à hauteur de 12 398 062,07 € en section de fonctionnement, et à hauteur de 1 486 147,92 € en section d'investissement.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	7 669 436,82 €
Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés	3 100 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	160 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	86 300,00 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	10 000,00 €
TOTAL RÉEL	11 025 736,82 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	942 325,25 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 000,00 €
TOTAL ORDRE	1 372 325,25 €
TOTAL SECTION	12 398 062,07 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	739 407,07 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges	30 000,00 €
Chapitre 70 – Produits services, domaine et ventes diverses	11 625 243,00 €
TOTAL RÉEL	12 394 650,07 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 412,00 €
TOTAL ORDRE	3 412,00 €
TOTAL SECTION	12 398 062,07 €

En dépenses d'investissement :

- Les reports

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	30 735,92 €
SOUS-TOTAL RÉEL	30 735,92 €

- Les opérations nouvelles :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	2 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	566 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	600 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	284 000,00 €
SOUS-TOTAL RÉEL	1 452 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 412,00 €
TOTAL ORDRE	3 412,00 €
TOTAL SECTION	1 486 147,92 €

En recettes d'investissement :

- Les reports :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	48 285,00 €
SOUS-TOTAL RÉEL	48 285,00 €

- Les opérations nouvelles :

Chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	65 537,67 €
SOUS-TOTAL RÉEL	65 537,67 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	942 325,25 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 000,00 €
TOTAL ORDRE	1 372 325,25 €
TOTAL SECTION	1 486 147,92 €

Vu les articles L.1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel – chapitre 012) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe Restauration municipale tel que présenté.

Mme RIVIERE.-

La Restauration municipale est le service utilisé par le plus d'Annéciens. Tous les jours, il permet d'avoir 10 000 repas servis sur l'ensemble du territoire.

C'est un budget assez complexe à mettre en œuvre, comme l'ensemble des budgets, mais cela a été difficile pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le coût des denrées alimentaires est assez volatile et instable, c'est une vraie complexité que de pouvoir anticiper sur les années à venir.

Nous avons également une hausse du nombre de repas, que ce soit chez les scolaires avec 500 repas en plus qu'au niveau du CIAS et d'autres structures, il y a ces factures à prendre en compte.

Nous avons des retards de facture, que l'on essaie de résorber le plus rapidement possible, notamment suite à la cyberattaque, je ne vous donnerai pas les chiffres mais ce sont des quantités de facture.

Je voulais sincèrement remercier les équipes, Anne VATINEL à la Restauration municipale, Séverine FOURNIER aux Finances et toutes les équipes de restauration municipale, toutes les autres directions qui ont travaillé avec nous. J'aimerais également remercier les partenaires du service commun, le CIAS, et Chavanod. Depuis quelques mois, nous avons ces Copils qui nous permettent d'y voir beaucoup plus clair en matière de politique économique.

J'aimerais aussi vous repréciser les 5 piliers principaux de la Restauration municipale et de la politique alimentaire de la ville.

En priorité, la lutte contre le gaspillage alimentaire, c'est un vrai levier d'économie, c'est resté un pilier important.

L'accessibilité alimentaire, permettant d'avoir des repas de qualité à un maximum de bénéficiaires.

La pédagogie, un point très fort de cette politique.

La santé dans l'assiette, vous en entendez beaucoup parler, nous en avons déjà parlé à l'ancien

Conseil municipal, comment l'on traite du sujet de l'alimentation au cœur de nos politiques de santé publique.

Et comment nous pouvons réduire notre impact environnemental en matière d'alimentation.

(Présentations PowerPoint.)

M. CHAMOSSET.-

Vous nous annoncez la hausse des coûts de production. En revanche, vous n'avez pas annoncé la hausse du coût du ticket de cantine.

La loi EGALIM vous a amenés à avoir des contraintes pour la mettre en place, à chaque budget je vous ai interrogés pour savoir si vous aviez répercuté ces hausses, vous demander s'il allait y avoir une augmentation, vous m'avez répondu non.

Aujourd'hui, vous nous dites que vous faites une augmentation parce qu'il y a une hausse des coûts, mais vous oubliez de nous dire que c'est aussi parce qu'il y a une hausse des deux années précédentes du fait de la mise en place, je ne dis pas le contraire, mais c'est aussi un choix que vous avez fait, de ne pas augmenter ces deux dernières années, et vous répercutez cette année l'ensemble de ces augmentations en une seule fois.

M. LE MAIRE.-

Excusez-moi, Monsieur CHAMOSSET, pouvez-vous répéter, je ne suis pas sûr d'avoir compris votre raisonnement ?

M. CHAMOSSET.-

Pendant 2 ans, vous n'avez pas voulu répercuter sur le tarif du ticket de cantine les coûts de production qui ont augmenté du fait de la mise en place du bio, de la production locale etc. Aujourd'hui, vous faites une augmentation, en effet pour des bonnes raisons qui ont été annoncées, pas de souci. Vous oubliez juste de préciser qu'il y a eu ces augmentations les deux années précédentes que vous n'avez pas prises en compte alors.

Cette augmentation ne prend pas en compte seulement l'augmentation de cette année mais aussi celle des deux années précédentes.

Est-ce plus clair ?

M. LE MAIRE.-

Oui, merci.

M. CHAMOSSET.-

On nous a expliqué en commission qu'il allait y avoir une imputation de cette augmentation qui sera répartie entre les tickets les moins chers et les tickets les plus chers, j'aimerais savoir quel est le montant global de cette augmentation et quel serait le coût du ticket le moins élevé et le coût du ticket le plus élevé.

Merci.

Mme GREBERT.-

Je vais vous demander de patienter, Monsieur CHAMOSSET, je suis en charge de la question de la tarification des prestations familiales et cette tarification sera débattue au mois de mai.

Il est bien évident que nous avons l'an dernier délibéré à la même époque pour indiquer qu'il n'y aurait pas d'augmentation des tarifs des prestations familiales pendant l'année 2022 et que nous augmenterions à partir de septembre 2023. Cela avait été voté l'an dernier.

Nous avons tenu nos engagements et nous tenons compte effectivement de la question du pouvoir d'achat des habitants, vous vous le savez, la vie est très chère chez nous, il y a une inflation qui grève le pouvoir d'achat des habitants.

Nous allons donc avoir une tarification qui tient compte de ce contexte et de l'augmentation des produits bio et locaux, et du fait que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis la fusion.

Mme RIVIERE.-

Je vais répondre sur la manière dont nous anticipons en fonction des clôtures de compte de 2022.

Nous avons eu quelques bonnes surprises. Nous faisons notre budget chaque année par rapport à ce que nous sommes capables de récupérer sur ce que l'on avait annoncé sur les achats. Evidemment, vous avez raison, il y a une réflexion sur la répercussion de ces coûts sur un prix médian de 3,90 € sur un repas, par rapport au prix de 14,50 € que cela coûte à la Ville.

Pour une vraie lecture globale d'un service de restauration municipale, il faut que vous ayez le budget de la Réussite éducative car il y a le volet service de restauration de bâtiments qui fait que dans l'enveloppe globale d'un repas, cela coûte 14,50 euros à la Ville.

Si je me concentre uniquement sur la partie des repas, nous étions sur un prix médian de 3,90 euros par repas, ce prix évolue et je laisserai Fabienne faire un retour au mois de mai.

Pour le travail qui est fait en anticipation de l'augmentation des coûts, il y a la lutte contre le gaspillage alimentaire dont je vous parle, cela paraît thématique mais ce sont des centaines de milliers d'euros que l'on peut économiser. À la ville d'Annecy, nous sommes assez bons dans les écoles, nous arrivons en dessous de la barre des 5 % en moyenne, des pesées régulières sont faites mais il y a aussi tout le travail qui est réalisé depuis 6 mois et je remercie le directeur de la Réussite éducative et Marc SOULIER à la Cuisine centrale, c'est le meilleur effectif pour chaque commande. C'est là le vrai levier d'économie et de lutte contre le gaspillage, que l'on ait le bon nombre de repas produits par rapport au nombre de repas consommés.

C'est tout le travail qui est fait en anticipation que je tiens à souligner car c'est le cœur de votre question.

La question s'adressait plutôt à Fabienne GREBERT mais nous sommes aujourd'hui sur 1,30 - 6,50 euros au niveau des prix, avec un prix médian à 3,90 euros. Les évolutions vont plutôt aller vers une réduction du prix les plus bas et une augmentation du plancher en étant le plus juste sur les quotients familiaux qui seront touchés.

M. CHAMOSSET.-

Mon intervention ne prêtait pas à polémique, c'était juste pour comprendre la politique que vous souhaitez mettre en place et savoir quelles vont être les répercussions sur les prix pour nos concitoyens.

Je vous rejoins sur le fait de saluer le travail qui est fait par les services.

Mme BOLY.-

À titre personnel, membre de la CAO, nous serons vigilants. Nous le soulignons à travers notre

commission, nous demandons de réinterroger ce que les citoyens ont l'habitude de manger et si l'on ne pourrait pas faire mieux. Personnellement, je resterai vigilante à ce titre.

M. LE MAIRE.-

Pouvez-vous préciser, Madame BOLY, pour que je comprenne bien. Vous parlez d'une adéquation entre ce que le citoyen attend et ce que l'on offre ?

Mme BOLY.-

Non, pas forcément. Des habitudes ont été prises et l'on peut parfois réinterroger parce qu'elles viennent de loin, parce qu'elles peuvent coûter cher. On peut peut-être envisager autre chose en termes de recettes pour que ce soit plus local.

Mais notre CAO est toujours vigilante lorsque nous sommes amenés à traiter des questions de restauration.

M. LE MAIRE.-

Merci.

Chloé, peut-être, la réponse est aussi de parler de ce que l'on a vécu samedi matin.

Mme RIVIERE.-

Je profite de cette opportunité pour dire que la CAO a tout à fait son travail à faire pour le suivi des marchés. Je le répète, c'est très compliqué quand les producteurs sont en difficulté pour produire et amener des denrées alimentaires, remplir des dossiers de marchés publics.

Nous avons quelqu'un qui est en charge de cela à la Restauration municipale depuis 2 ans sur ce travail de sourcing, ce qui permet d'avoir du pain bio et local de qualité à partir de septembre prochain. Nous prenons les denrées alimentaires les unes après les autres mais je vous demande une sorte d'indulgence pour traiter les denrées alimentaires comme les autres produits. La denrée alimentaire est quelque chose de volatile, les menus sont aussi volatiles et il faut que la CAO puisse accompagner les menus. Nous comptons sur vous.

Samedi matin, il y avait effectivement une restitution de l'enquête alimentation, portée par la direction de l'Evaluation des politiques publiques et Fabienne GREBERT, dont le but était de présenter cet audit externe fait par le CSA aux habitants, qui prend en compte le service de Leztroy à Annecy-le-Vieux, le service de la Restauration municipales d'Annecy, c'était un moment intéressant pour parler politique alimentaire avec les usagers des enseignants seniors et les repas scolaires.

Mme BOLY.-

J'ai une deuxième intervention au nom de « Annecy Respire ».

Notre groupe sera vigilant sur l'ampleur de la hausse du tarif des repas cantines scolaires et centres de loisirs, qui sera décidée pour la rentrée de septembre. En effet, nous ne pouvons pas accepter que les classes moyennes supérieures puissent être les variables d'ajustement pour financer une politique publique qu'elle finance déjà par ailleurs. En la matière, il existe d'autres leviers et solutions.

Dès à présent, nous constatons :

- 1) que le prix actuel des repas pour les classes moyennes est de 6,50 euros, tarif sans aide, quand il est d'environ 5 euros en collège ou en lycée en secteur public.

- 2) une baisse des recettes de 2,3 % sur le budget de restauration principale en 2022 et déjà constatée.
- 3) que les subventions versées aux écoles privées passe de 1,9 million en 2022 à 2,3 millions pour 2023.

Ceci traduirait-il la hausse du nombre d'élèves dans le secteur privé alors qu'en même temps, nous fermons des classes dans nos écoles publiques et continuons à assumer les mêmes frais de fonctionnement ?

Enfin, nous rappelons qu'un des piliers du projet du nouveau Projet éducatif territorial est la mixité sociale. Un prix trop élevé aura pour effet de pousser les familles à confier l'éducation de leurs enfants dans le privé et par conséquent, résultat inverse de l'objectif visé par le PEDT.

L'IPS (Indice de Position Sociale) se dégrade et continuera à se dégrader. Nous serons donc très vigilants dans les semaines à venir sur ce qui sera proposé et acté.

M. CHAMOSSET.-

Une explication de vote. Eu égard au travail qui est fait par les services, nous ne voterons pas contre, nous nous abstiendrons dans la perspective des chiffres qui seront annoncés au mois de mai.

M. BOVIER.-

Je voulais simplement préciser que l'évolution des effectifs dans le public et dans le privé est à peu près identique, nous avons une très légère baisse des effectifs au niveau des écoles publiques, mais nous avons également une légère baisse des effectifs au niveau des écoles privées.

Par ailleurs, il n'y a eu aucune création de postes dans le privé, ce qui ne permet pas d'accueillir plus d'élèves qu'actuellement.

La délibération a été adoptée

Pour : 59 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 10 voix

Abstentions : BANGUÉ Frédérique, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DULELLARI Ornella, GRANGER Anthony, LAYDEVANT Christiane, MERMILLOD Stéphanie.

8 - D.CN.2023-46 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE RÉGIE AUTONOME DE L'ARCADIUM

- Rapport de Fabien GÉRY -

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Ce budget primitif présente également une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section est le suivant :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Solde
Exploitation	1 128 000,00 €	1 128 000,00 €	0,00 €

En l'absence d'écritures d'ordre budgétaire, le budget annexe Régie autonome de l'Arcadium s'équilibre à hauteur de 1 128 000 € en section d'exploitation.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

En dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	686 000,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés	350 000,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	20 000,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	60 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	10 000,00 €
TOTAL RÉEL	1 128 000,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	1 128 000,00 €

En recettes d'exploitation :

Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté	189 308,96 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges	3 000,00 €
Chapitre 70 – Ventes produits fabriqués, prestations	610 761,04 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	324 930,00 €
TOTAL RÉEL	1 128 000,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	1 128 000,00 €

Vu les articles L.1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe Régie autonome de l'Arcadium tel que présenté.

M. GERY.-

Le budget annexe de l'Arcadium retrace l'activité de l'Arcadium et gère également les Allobroges et les Olympiades.

C'est un service public commercial, un SPIC, qui est intégré à la collectivité et qui dispose de son budget annexe.

Il y a un Conseil d'exploitation où sont représentés des élus du Conseil municipal, des minorités et de la majorité plus des personnalités qualifiées.

Il est dirigé par Maud BOISSON, avec une équipe de 4 agents.

(Présentations PowerPoint.)

L'Arcadium retrouve les jauges d'avant Covid, nous avons beaucoup moins d'annulations comme cela a pu être le cas l'année dernière ou il y a 2 ans.

Mme GRARD.-

J'ai entendu qu'il y avait 39 spectacles pour l'année ?

M. GERY.-

39 spectacles prévus et d'autres événements qui sont organisés dans l'Arcadium.

Ce n'est qu'une prévision, il peut y avoir encore des annulations ou des spectacles qui se rajoutent en cours d'année.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

9 - D.CN.2023-47 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACCUEILS POLYVALENTS

- Rapport de Gaël DESMOUCELLES -

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Ce budget primitif présente également une reprise anticipée des résultats ainsi qu'une reprise des restes à réaliser des crédits d'investissement de l'exercice 2022.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section est le suivant :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Solde
Fonctionnement	386 800,00 €	606 300,00 €	219 500,00 €
Investissement	1 429 381,59 €	1 209 881,59 €	-219 500,00 €

En tenant compte des opérations d'ordre, le budget annexe Espaces d'accueils polyvalents s'équilibre à hauteur de 606 300 € en section de fonctionnement, et à hauteur de 1 429 381,59 € en section d'investissement.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	216 500,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés	160 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	300,00 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	10 000,00 €
TOTAL RÉEL	386 800,00 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 500,00 €
TOTAL ORDRE	219 500,00 €
TOTAL SECTION	606 300,00 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté ou anticipé	0,00 €
Chapitre 70 – Produits services, domaine et ventes diverses	24 800,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	581 500,00 €
TOTAL RÉEL	606 300,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	606 300,00 €

En dépenses d'investissement :

- Reports :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	76 581,09 €
SOUS-TOTAL RÉEL	76 581,09 €

- Dépenses nouvelles :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 352 800,50 €
SOUS-TOTAL RÉEL	1 352 800,50 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	1 429 381,59 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 001 – Solde d'exécution d'invest. reporté ou anticipé	1 209 881,59 €
TOTAL RÉEL	1 209 881,59 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 500,00 €
TOTAL ORDRE	219 500,00 €
TOTAL SECTION	1 429 381,59 €

Vu les articles L.1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel – chapitre 012) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe Espaces d'accueils polyvalents tel que présenté.

M. DESMOUCELLES.-

Sous le nom « Espaces d'accueils polyvalents », nous entendons Espace Rencontre à Annecy-le-Vieux.

(Présentation PowerPoint.)

Mme LAYDEVANT.-

J'en profite pour poser une question sur les autres espaces d'accueils polyvalents, notamment le Météore et d'autres espaces. Il m'est remonté que des associations qui auparavant arrivaient à obtenir une location ou la gratuité pour certaines, parce qu'elles ont droit à une gratuité par an, ont du mal à obtenir les disponibilités pour ces salles. Qu'en est-il exactement ?

M. DESMOUCELLES.-

La règle d'une gratuité par an est toujours accordée. Nous avons harmonisé les formulaires de réservation de salles et il est bien indiqué sur chaque formulaire qu'elles ont droit à avoir une gratuité. Je ne pense pas qu'il y ait des difficultés à avoir une gratuité. Le problème se pose souvent quand il y a une, deux, trois, quatre ou cinq gratuités par an qui sont demandées, ce qui est parfois le cas notamment sur les grandes salles que vous citez, l'Espace Rencontres, le Météore et Cap Périaz.

Fabienne GREBERT parlait tout à l'heure de la refonte des tarifications qui aura lieu en mai, ce sera aussi l'occasion de revoir le règlement des gratuités pour les associations et de continuer l'harmonisation de la commune à ce niveau pour nos différentes associations et la gestion des salles dont elles ont besoin.

M. LE MAIRE.-

Merci. Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

10 - D.CN.2023-48 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

- Rapport de Frédérique LARDET -

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Ce budget primitif présente également une reprise anticipée des résultats ainsi qu'une reprise des restes à réaliser des crédits d'investissement de l'exercice 2022.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section est le suivant :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Solde
Exploitation	366 100,00 €	381 350,00 €	15 250,00 €
Investissement	86 914,62 €	71 664,62 €	-15 250,00 €

En tenant compte des opérations d'ordre, le budget annexe Port de plaisance s'équilibre à hauteur de 384 000 € en section d'exploitation, et à hauteur de 89 564,62 € en section d'investissement.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

En dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	335 100,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés	31 000,00 €
TOTAL RÉEL	366 100,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 900,00 €
TOTAL ORDRE	17 900,00 €
TOTAL SECTION	384 000,00 €

En recettes d'exploitation :

Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté	273 254,37 €
Chapitre 70 – Ventes produits fabriqués, prestations	108 095,63 €
TOTAL RÉEL	381 350,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 650,00 €
TOTAL ORDRE	2 650,00 €
TOTAL SECTION	384 000,00 €

En dépenses d'investissement :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	86 914,62 €
TOTAL RÉEL	86 914,62 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 650,00 €
TOTAL ORDRE	2 650,00 €
TOTAL SECTION	89 564,62 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	71 664,62 €
TOTAL REEL	71 664,62 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 900,00 €
TOTAL ORDRE	17 900,00 €
TOTAL SECTION	89 564,62 €

Vu les articles L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe Port de plaisance tel que présenté.

Mme LARDET.-

Pour information, nous avons 202 emplacements dont 8 pour bateaux électriques. Le port appartient à l'État et nous sommes en DSP (délégation de service public) pour les deux prochaines années, l'ancienne DSP est terminée, nous avons prorogé pour 2 ans avec une AOT.

(Présentation PowerPoint.)

Mme GRARD.-

Si j'ai bien compris, il y a 8 emplacements pour des bateaux électriques. Allez-vous augmenter le nombre de bornes électriques ? J'ai cru comprendre qu'avant la fin du mandat, il était prévu que l'intégralité des bateaux qui seraient sur le lac serait électrique.

Mme LARDET.-

C'est dans le cadre des AOT (autorisations d'occupation temporaires) de l'État. Pour toutes les AOT qui sont le long du Pâquier, entre autres, dont le nouveau cahier des charges lors des appels d'offres de l'année dernière, l'État avait demandé un minimum de 30 % de bateaux électriques.

Nous voyons la complexité de l'électrification mais c'est une nécessité et chaque nouveau délégataire y travaille.

Nous avons des enjeux paysagers sur lesquels nous travaillons.

Dans le cadre du port d'Annecy-le-Vieux, qui nous concerne, nous avons mis en place une AOT pendant 2 ans pour réfléchir à l'avenir du port, notamment dans sa nouvelle constitution. Nous avons un an à peu près avant l'établissement du nouveau cahier des charges pour réfléchir à cet enjeu d'électrification, quelle typologie de bateau nous souhaitons mettre en place dans ce port.

Nous avons un an de concertation avec deux associations concernées plus, au-delà, les Annéciens, pour travailler sur ce projet avant que l'État relance sa DSP, nous avons l'AOT jusqu'à fin 2024.

M. LE MAIRE.-

En complément, dès cette année, nous allons électrifier sur le Pâquier, il y a 4 entreprises qui devraient pouvoir fonctionner à partir des installations que l'on doit faire.

Le sujet de l'intégration paysagère est très important, il n'est pas simple à gérer, et comme vous l'imaginez bien, il y a la question des Architectes des Bâtiments de France. L'objectif est d'y travailler dès cette année.

Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

11 - D.CN.2023-49 : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DE ZONES

- Rapport de Nora SEGAUD-LABIDI -

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Ce budget primitif présente également une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section est le suivant :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Solde
Fonctionnement	5 688 740,47 €	12 002 810,87 €	6 314 070,40 €
Investissement	6 314 070,40 €	0,00 €	- 6 314 070,40 €

En tenant compte des opérations d'ordre, le budget annexe Aménagement de zones s'équilibre à hauteur de 19 055 810,87 € en section de fonctionnement et 13 345 070,40 € en section d'investissement.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	5 688 740,47 €
TOTAL RÉEL	5 688 740,47 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	6 314 070,40 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 031 000,00 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	22 000,00 €
TOTAL ORDRE	13 367 070,40 €
TOTAL SECTION	19 055 810,87 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	8 702 810,87 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaines et ventes diverses	3 300 000,00 €
TOTAL RÉEL	12 002 810,87 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 031 000,00 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	22 000,00 €
TOTAL ORDRE	7 053 000,00 €
TOTAL SECTION	19 055 810,87 €

En dépenses d'investissement :

Chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	6 314 070,40 €
TOTAL RÉEL	6 314 070,40 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 031 000,00 €
TOTAL ORDRE	7 031 000,00 €
TOTAL SECTION	13 345 070,40 €

En recettes d'investissement :

TOTAL RÉEL	0,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	6 314 070,40 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 031 000,00 €
TOTAL ORDRE	13 345 070,40 €
TOTAL SECTION	13 345 070,40 €

Vu les articles L.1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel – chapitre 012) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe Aménagement de zones tel que présenté.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Il s'agit du budget de l'écoquartier Vallin/Fier.

Les opérations d'aménagement doivent réglementairement être structurées en budget annexe de la phase opérationnelle pour des questions de fiscalité et de TVA, pour suivre comptablement les stocks de terrains et connaître le coût total de l'opération.

Lorsque cette ZAC sera terminée, le budget sera clôturé.

(Présentations PowerPoint.)

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

12 - D.CN.2023-50 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT EXERCICES 2022 ET SUIVANTS

- Rapport de Christian PETIT -

1/ CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

- AP053 – AP RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DES POMMARIES

Ce nouveau programme concerne la rénovation énergétique et l'amélioration fonctionnelle du groupe scolaire des Pommaries.

Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
9 065 000 €	856 000 €	1 860 000 €	2 924 000 €	2 965 000 €	400 000 €	60 000 €

2/ AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

- AP022 – AP REAMENAGEMENT DE LA RUE DU CHAMP DE LA TAILLEE
Montant de l'AP : 3 030 000 € (depuis le 29/03/2021)
Ajustement : + 81 000 €

Le montant du programme est ajusté suite à la notification du marché pour la dernière phase de travaux. Un dernier secteur sera à aménager ultérieurement pour 1,5 M€.

Situation	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023
Depuis le 31/01/2022	3 030 000 €	2 670 841,31 €	0,00 €	359 158,69 €
Ajustement	+ 81 000 €	-	-	+ 81 000,00 €
Nouvelle	3 111 000 €	2 670 841,31 €	0,00 €	440 158,69 €

- AP028 – AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE COTFA
Montant de l'AP : 5 176 000 € (depuis le 29/03/2021)
Ajustement : + 133 000 €

Le montant du programme est revalorisé du montant de la prime de performance due chaque année jusqu'en 2026

Situation	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Depuis le 31/01/2022	5 176 000 €	4 899 657,41 €	276 342,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ajustement	+ 133 000 €	-	-196 909,84 €	+209 000,00 €	+40 000,00 €	+40 000,00 €	+40 909,84 €
Nouvelle	5 309 000 €	4 899 657,41 €	79 432,75 €	209 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 909,84 €

- AP029 – AP AMENAGEMENT DU SITE DES HARAS
Montant de l'AP : 38 200 000 € (depuis le 31/01/2022)
Ajustement : + 6 300 000 €

Le montant du programme est revalorisé de la hausse du coût des matériaux et d'actualisation de prix.

Situation	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Depuis le 31/01/2022	38 200 000 €	1 392 236,29 €	2 300 000,00 €	16 500 000,00 €	15 809 000,00 €	2 198 763,71 €
Ajustement	+6 300 000 €	-	-608 919,52 €	-10 500 000,00 €	+8 191 000,00 €	+9 217 919,52 €
Nouvelle	44 500 000 €	1 392 236,29 €	1 691 080,48 €	6 000 000,00 €	24 000 000,00 €	11 416 683,23 €

- AP0341 – AP CENTRE AQUATIQUE DES MARQUISATS – HT
Montant de l'AP : 30 040 000 €HT (depuis le 31/01/2022)
Ajustement : + 3 083 000 €

Le montant du programme est ajusté pour intégrer l'adaptation des fondations et du système de traitement de l'eau et des actualisations de prix.

Situation	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Depuis le 12/12/2022	30 040 000 €	1 267 281,04 €	1 400 000,00 €	13 700 000,00 €	12 500 000,00 €	1 172 718,96 €
Ajustement	+3 083 000 €	-	- 613 872,01 €	- 11 100 000,00 €	+ 1 300 000,00 €	+11 477 281,04 €
Nouvelle	33 123 000 €	1 267 281,04 €	786 127,99 €	2 600 000,00 €	13 800 000,00 €	12 650 000,00 €

CP 2026
0,00 €
+2 019 590,97 €
2 019 590,97 €

- AP040 – AP AMENAGEMENT DU CHEMIN DE TILLIER
Montant de l'AP : 760 000 € (depuis le 29/03/2021)
Ajustement : + 222 000 €

Le montant du programme est ajusté suite à l'aménagement du parvis et des abords rue des Marquisats, à un surcoût sur les travaux de réseaux d'eau pluviales et à des actualisations de prix.

Situation	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023
Depuis le 12/12/2022	760 000 €	126 189,30 €	173 000,00 €	460 810,70 €
Ajustement	+ 222 000 €	-	- 19 988,39 €	+ 241 988,39 €
Nouvelle	982 000 €	126 189,30 €	153 011,61 €	702 799,09 €

- AP042 – AP PISTE D'ATHLETISME EXTERIEURE D'ALIGNY
Montant de l'AP : 1 620 000 € (depuis le 29/03/2021)
Ajustement : + 500 000 €

Le montant du programme est revalorisé suivant l'AVP.

Situation	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 27/06/2022	1 620 000 €	21 456,43 €	33 000,00 €	1 565 543,57 €	0,00 €
Ajustement	+ 500 000 €	-	- 21 745,38 €	+ 177 956,43 €	+ 343 788,95 €
Nouvelle	2 120 000 €	21 456,43 €	11 254,62 €	1 743 500,00 €	343 788,95 €

- AP048 – AP RENOVATION DE LA PATINOIRE JEAN REGIS
Montant de l'AP : 4 800 000 € (depuis le 31/01/2022)
Ajustement : + 1 230 000 €

Le montant du programme est revalorisé suite à l'intégration du changement de la centrale de traitement d'air, de la reprise du revêtement de la galerie technique et d'actualisations de prix.

Situation	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 31/01/2022	4 800 000 €	130 000,00 €	4 670 000,00 €	0,00 €
Ajustement	+ 1 230 000 €	- 26 741,20 €	+ 1 217 000,00 €	+ 39 741,20 €
Nouvelle	6 030 000 €	103 258,80 €	5 887 000,00 €	39 741,20 €

3/ AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT

- AP007 – AP AMENAGEMENT DE LA ZONE DU PONT DE TASSER
Montant de l'AP : 4 452 000 € (depuis le 24/07/2020)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 31/01/2022	4 335 698,37 €	40 401,63 €	75 900,00 €	0,00 €
Ajustement	-	- 40 401,63 €	- 75 900,00 €	+ 116 301,63 €
Nouvelle	4 335 698,37 €	0,00 €	0,00 €	116 301,63 €

L'AP sera clôturée lors du vote du compte administratif 2022.

- AP012 – AP RENOVATION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE ILE BLEUE
Montant de l'AP : 802 000 € (depuis le 12/12/2022)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023
Depuis le 12/12/2022	492 022,52 €	288 977,48 €	21 000,00 €
Ajustement	-	- 41 023,11 €	+ 41 023,11 €
Nouvelle	492 022,52 €	247 954,37 €	62 023,11 €

- AP013 – AP GYMNASSE AMEDEE GORDINI
Montant de l'AP : 2 960 000 € (depuis le 29/03/2021)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Depuis le 12/12/2022	208 524,63 €	3 070,42 €	1 300 000,00 €	1 448 404,95 €	0,00 €
Ajustement	-	- 559,64 €	-1 200 000,00 €	- 168 404,95 €	+ 1 368 964,59 €
Nouvelle	208 524,63 €	2 510,78 €	100 000,00 €	1 280 000,00 €	1 368 964,59 €

- AP017 – AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE PRINGY
Montant de l'AP : 4 357 000 € (depuis le 17/12/2018)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023
Depuis le 31/01/2022	4 278 016,62 €	78 983,38 €	0,00 €
Ajustement	-	- 55 794,48 €	+55 794,48 €
Nouvelle	4 278 016,62 €	23 188,90 €	55 794,48 €

- AP018 – AP CONSTRUCTION DE LA STRUCTURE CRECHE SOURIS VERTE
Montant de l'AP : 2 250 000 € (depuis le 02/01/2017)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 12/12/2022	2 192 663,57 €	45 336,43 €	12 000,00 €	0,00 €
Ajustement	-	- 37 232,06 €	-	+ 37 232,06 €
Nouvelle	2 192 663,57 €	8 104,37 €	12 000,00 €	37 232,06 €

- AP020 – AP RENOVATION DE LA MAISON DE MALAZ ET AMENAGEMENT EXTERIEUR
Montant de l'AP : 1 510 000 € (depuis le 29/03/2021)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 31/01/2022	1 412 234,38 €	55 279,90 €	42 485,72 €	0,00 €
Ajustement	-	- 31 541,53 €	- 13 485,72 €	+ 45 027,25 €
Nouvelle	1 412 234,38 €	23 738,37 €	29 000,00 €	45 027,25 €

- AP023 – AP RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DU CEP
Montant de l'AP : 5 200 000 € (depuis le 24/07/2021)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 12/12/2022	5 104 006,85 €	55 993,15 €	40 000,00 €	0,00 €
Ajustement	-	- 1 695,22 €	- 17 000,00 €	+ 18 695,22 €
Nouvelle	5 104 006,85 €	54 297,93 €	23 000,00 €	18 695,22 €

- AP024 – AP PLACE DES RHODODENDRONS - RUE LOUIS ARMAND
Montant de l'AP : 8 370 000 € (depuis le 29/03/2021)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Depuis le 12/12/2022	2 316 958,22 €	451 000,00 €	2 505 000,00 €	3 097 041,78 €	0,00 €
Ajustement	-	- 219 473,90 €	- 2 175 000,00 €	- 41,78 €	+ 2 394 515,68 €
Nouvelle	2 316 958,22 €	231 526,10 €	330 000,00 €	3 097 000,00 €	2 394 515,68 €

- AP025 – AP AMENAGEMENT DE LA RD5
Montant de l'AP : 3 700 000 € (depuis le 29/03/2021)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 31/01/2022	732 541,09 €	900 000,00 €	2 067 458,91 €	0,00 €
Ajustement	-	- 810 085,05 €	- 1 111 458,91 €	+ 1 921 543,96 €
Nouvelle	732 541,09 €	89 914,95 €	956 000,00 €	1 921 543,96 €

- AP027 – AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE CARNOT
Montant de l'AP : 10 200 000 € (depuis le 29/03/2021)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Depuis le 31/01/2022	147 024,12 €	800 000,00 €	4 800 000,00 €	3 200 000,00 €	1 252 975,88 €
Ajustement	-	- 540 521,37 €	- 4 500 000,00 €	+ 800 000,00 €	+ 4 240 521,37 €
Nouvelle	147 024,12 €	259 478,63 €	300 000,00 €	4 000 000,00 €	5 493 497,25 €

- AP030 – AP DATA CENTER UNIQUE
Montant de l'AP : 2 300 000 € (depuis le 24/06/2019)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 31/01/2022	391 657,42 €	560 000,00 €	1 348 342,58 €	0,00 €
Ajustement	-	- 20 654,75 €	- 1 348 342,58 €	+ 1 368 997,33 €
Nouvelle	391 657,42 €	539 345,25 €	0,00 €	1 368 997,33 €

L'AP sera clôturée lors du vote du compte administratif 2022.

- AP031 – AP PIG J'ECO RENOVE MA COPRO – GRAND ANNECY
Montant de l'AP : 2 646 000 € (depuis le 27/06/2022)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 27/06/2022	228 897,00 €	496 000,00 €	1 921 103,00 €	0,00 €
Ajustement	-	- 405,74 €	- 1 721 103,00 €	+ 1 721 508,74 €
Nouvelle	228 897,00 €	495 594,26 €	200 000,00 €	1 721 508,74 €

- AP036 – AP RFID AUTOMATISATION DES PRETS ET DES RETOURS
Montant de l'AP : 1 270 000 € (depuis le 16/12/2019)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023
Depuis le 12/12/2022	181 709,11 €	371 420,00 €	716 870,89 €
Ajustement	-	- 71 282,73 €	+ 71 282,73 €
Nouvelle	181 709,11 €	300 137,27 €	788 153,62 €

- AP037 – AP LIAISON RUE DES USINES – AVENUE DU RHONE
Montant de l'AP : 4 000 000 € (depuis le 16/12/2019)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 31/01/2022	53 331,31 €	86 000,00 €	500 468,69 €	3 360 200,00 €
Ajustement	-	- 86 000,00 €	- 468,69 €	+ 86 468,69 €
Nouvelle	53 331,31 €	0,00 €	500 000,00 €	3 446 668,69 €

- AP038 – AP VOIE DE RACCORDEMENT RD1201 - BRANCHY
Montant de l'AP : 5 930 000 € (depuis le 16/12/2019)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Depuis le 31/01/2022	95 703,13 €	512 000,00 €	4 473 867,00 €	848 429,87 €	0,00 €
Ajustement	-	- 309 784,89 €	- 4 160 867,00 €	+ 1 476 570,13 €	+ 2 994 081,76 €
Nouvelle	95 703,13 €	202 215,11 €	313 000,00 €	2 325 000,00 €	2 994 081,76 €

- AP039 – AP RENOVATION CENTRE DES PUISOTS
Montant de l'AP : 3 640 000 € (depuis le 27/06/2022)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023
Depuis le 27/06/2022	87 519,96 €	2 040 000,00 €	1 512 480,04 €
Ajustement	-	- 944 455,34 €	+ 944 455,34 €
Nouvelle	87 519,96 €	1 095 544,66 €	2 456 935,38 €

- AP043 – AP REFONTE DU SYSTEME DE TELEPHONIE
Montant de l'AP : 1 200 000 € (depuis le 29/03/2021)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 27/06/2022	10 192,20 €	760 000,00 €	429 807,80 €	0,00 €
Ajustement	-	- 511 045,54 €	- 89 807,80 €	+ 600 853,34 €
Nouvelle	10 192,20 €	248 954,46 €	340 000,00 €	600 853,34 €

- AP044 – AP RESTRUCTURATION DE LA GENDARMERIE DE SEYNOD
Montant de l'AP : 1 850 000 € (depuis le 29/03/2021)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023
Depuis le 27/06/2022	40 078,87 €	1 750 000,00 €	59 921,13 €
Ajustement	-	- 1 107 062,78 €	+ 1 107 062,78 €
Nouvelle	40 078,87 €	642 937,22 €	1 166 983,91 €

- AP045 – AP REFECTION DU PONT ALBERT LEBRUN
Montant de l'AP : 3 520 000 € (depuis le 27/06/2022)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 12/12/2022	1 253 997,12 €	2 156 002,88 €	110 000,00 €	0,00 €
Ajustement	-	- 284 769,07 €	+ 18 101,31 €	+ 266 667,76 €
Nouvelle	1 253 997,12 €	1 871 233,81 €	128 101,31 €	266 667,76 €

- AP046 – AP AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE GENEVE
Montant de l'AP : 3 165 000 € (depuis le 27/06/2022)

Situation	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 27/06/2022	363 471,87 €	1 570 000,00 €	1 231 528,13 €	0,00 €
Ajustement	-	- 225 399,57 €	- 683 528,13 €	+ 908 927,70 €
Nouvelle	363 471,87 €	1 344 600,43 €	548 000,00 €	908 927,70 €

- AP047 – AP MODERNISATION DU MUSEE-CHATEAU
Montant de l'AP : 6 165 000 € (depuis le 29/03/2021)

Situation	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Depuis le 27/06/2022	150 000,00 €	2 370 000,00 €	2 500 000,00 €	1 145 000,00 €
Ajustement	- 130 968,00 €	- 2 370 000,00 €	+ 300 000,00 €	+ 2 200 968,00 €
Nouvelle	19 032,00 €	0,00 €	2 800 000,00 €	3 345 968,00 €

- AP049 – AP HARMONISATION DES BILLETTERIES SPORT ET CULTURE
Montant de l'AP : 960 000 € (depuis le 31/01/2022)

Situation	CP 2023	CP 2024
Depuis le 27/06/2022	235 000,00 €	725 000,00 €
Ajustement	- 140 000,00 €	+ 140 000,00 €
Nouvelle	95 000,00 €	865 000,00 €

- AP050 – AP JARDIN DU 8 MAI 1945
Montant de l'AP : 1 200 000 € (depuis le 31/01/2022)

Situation	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Depuis le 12/12/2022	6 800,00 €	372 000,00 €	821 200,00 €
Ajustement	- 2 064,73 €	- 272 000,00€	+ 274 064,73 €
Nouvelle	4 735,27 €	100 000,00 €	1 095 264,73 €

- AP051 – AP REHABILITATION DES TUNNELS COURIER
Montant de l'AP : 3 000 000 € (depuis le 13/12/2021)

Situation	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Depuis le 12/12/2022	70 000,00 €	300 000,00 €	980 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	650 000,00 €
Ajustement	- 30 129,24 €	-	-	-	-	+ 30 129,24 €
Nouvelle	39 870,76 €	300 000,00 €	980 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	680 129,24 €

- AP052 – AP RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE D'ANNECY - MO
Montant de l'AP : 3 000 000 € (depuis le 31/01/2022)

Situation	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Depuis le 12/12/2022	1 200 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Ajustement	- 172 441,95 €	- 1 255 613,00 €	+ 1 302 775,00 €	+ 125 279,95 €
Nouvelle	1 027 558,05 €	544 387,00 €	1 302 775,00 €	125 279,95 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** conformément aux dispositions ci-dessus la création de l'Autorisation de Programme et les ajustements des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement.

Mme GRARD.-

Je voulais reposer une question que j'ai déjà posée lors du Conseil municipal le 12 décembre 2022 et à laquelle je n'ai toujours pas de réponse.

Pourquoi, dans le tableau annexé à la délibération, les travaux de l'Hôtel de Ville n'apparaissent pas ? Nous avons une ligne de 3 millions d'euros « MO », j'imagine que c'est la maîtrise d'œuvre.

M. PETIT.-

Parce que les travaux commenceront en 2024, nous les verrons apparaître en 2024. Il n'y a rien pour l'instant sur les travaux.

M. GRANGER.-

Comme nous avons pu vous le dire tout à l'heure à la délibération sur le budget primitif, par rapport au flou qui règne sur vos investissements et au PPI qui tombe 1 heure 45 avant le début du Conseil, nous avons fait le choix avec le groupe « Annecy Ensemble » de ne pas prendre part au vote de cette délibération qui concerne les investissements.

M. LE MAIRE.-

Merci c'est noté.

Monsieur GRANGE.

M. GRANGE.-

Sur cette délibération des AP/CP, je vais m'en émouvoir au nom de mon groupe, une fois de plus, c'est régulier, comme l'a dit mon collègue Denis DUPERTHUY tout à l'heure. Nous avons des revalorisations régulières de ces nombreux projets structurants pour la ville d'Annecy. Nous avons encore une fois de nombreuses augmentations et rééchelonnements d'investissement. Ils sont tellement nombreux que Monsieur PETIT n'a pas pris la peine de les citer. Mais nous avons tellement l'habitude de les entendre, notamment sur les trois grands projets reconstruction de la piscine des Marquisats, rénovation du Haras et l'Hôtel de Ville, il y en a beaucoup d'autres qui sont des projets tout aussi importants pour le quotidien des Annéciens.

À la vue des difficultés budgétaires sur lesquelles nous avertissons depuis 3 ans avec constance, il faut ce soir - à notre sens, cela aurait déjà dû être fait dans ce budget - revoir les programmes et les priorités.

Avec le budget qui nous a été présenté tout à l'heure, qui a été validé, nous avons voté contre, essentiellement pour cette raison qui est que les premières économies à réaliser sont déjà dans les priorisations que vous n'avez pas faites sur ces projets.

Nous appelons de nos vœux à revoir les projets qui étaient déjà dispendieux au moment de leur lancement, qui aujourd'hui le sont encore plus, mais qui n'ont fait l'objet d'aucune ou de très faibles ou insuffisantes modifications.

Comme celui du Haras par exemple, qui à notre sens n'est pas un projet prioritaire alors que la piscine des Marquisats se fait attendre très largement et nous en entendons parler tous les jours en ville.

Nous pensons qu'il est important de revoir ces projets à l'aune des besoins des Annéciens, des besoins réels, et à la vue de la priorisation nécessaire dont nous avons besoin à cause du budget contraint que nous avons du fait de l'inflation et des autres événements que nous connaissons en ce moment.

Sans cette revoyure de l'ensemble des priorités, en l'état, tels que nous sont présentés ces investissements, nous continuerons comme nous l'avons fait lors des budgets 2021-2022 à voter contre ces AP/CP.

M. LE MAIRE.-

Le point que vous avez abordé, vous l'avez déjà abordé tout à l'heure. Je note effectivement une constante dans ce que vous dites.

En revanche, je m'interroge sur le début de votre intervention, vous parlez de l'augmentation de certaines actions, nous vivons dans un monde où nous sommes actuellement en pleine inflation, nous en parlons depuis tout à l'heure et les choses évoluent.

J'ai bien noté votre positionnement sur les priorités.

M. PETIT.-

Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, je le répète, le budget n'est pas facile en 2023 et la

revoyure du PPI ne sera pas facile. Ce sera un acte fort qu'il va falloir faire avec le Copil Stratégie financière, élargi ou pas, mais il va falloir faire le travail maintenant, de gros chantiers qui arrivent.

J'ai bien noté que si l'on enlève le Haras pour vous faire plaisir et la piscine des Marquisats pour Monsieur RIGAUT, nous devrions nous en sortir.

M. LE MAIRE.-

Voire, nous pourrions en retirer plus.

Mme GRARD.-

Pour les personnes qui nous écoutent et qui n'ont pas les chiffres sous les yeux eux, je voulais citer quelques exemples :

- le Haras était prévu en 2023 à 16,5 millions d'euros de travaux, au final nous allons en faire six de plus
- la piscine des Marquisats, nous passons de 13,7 millions en 2023 à plus 2,6 millions
- le gymnase Gordini, nous passons de 1,3 en 2023 à 100 000 euros de plus
- le groupe scolaire Carnot, nous passons de 4,8 millions à plus 300 000 euros.

Nous sommes très inquiets sur l'évolution de ces chantiers, nous nous demandons à quelle période les travaux seront terminés.

C'est pour ces raisons que nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE.-

Merci, c'est noté.

Nous passons au vote.

M. PESSEY.-

Par rapport à la question que vient de poser Séverine, nous n'avons pas de réponse ? Vous avez noté que nous allons voter contre mais allons-nous avoir une réponse ?

M. LE MAIRE.-

Avoir une réponse sur quoi ? C'est une explication de vote que vous avez faite, vous avez dit que les chantiers prennent du retard sur les Haras, sur la piscine des Marquisats...

M. PESSEY.-

Alors je vous pose la question, pourquoi ?

M. LE MAIRE.-

Pourquoi quoi ?

M. PESSEY.-

Je me permets de prendre les notes de ma collègue pour vous reciter les montants si vous le voulez :

- le Haras, nous passons de 16,5 millions à 6 millions de plus en 2023

- la piscine des Marquisats, nous passons de 13,7 millions en 2023 à plus 2,6 millions
- le gymnase Gordini, nous passons de 1,3 en 2023 à plus 100 000 euros
- le groupe scolaire Carnot, nous passons de 4,8 millions à plus 300 000 euros.

Rien ne se fait, tout est reporté, avez-vous des justifications par rapport à cela ?

M. LE MAIRE.-

« Rien ne se fait », non puisque vous venez parler de budget, je pense donc que votre propos est excessif.

Oui, il y a du retard sur certains chantiers.

Sur la piscine des Marquisats qui avait été lancée sous le mandat précédent, nous avons pris du retard parce qu'il nous semblait important de modifier sur le fond la piscine telle qu'elle avait été votée.

Il y a aussi des problématiques liées à des projets. Dans le contexte actuel, les chantiers aujourd'hui n'avancent pas plus vite parce que la contrainte est beaucoup plus forte la fois sur la disponibilité des ressources, les matériaux et les enveloppes à ouvrir.

Oui, il y a un peu de retard, vous êtes inquiet, je l'avais compris tout à l'heure. Ces retards ne vont pas rasséréner votre inquiétude mais il y a un principe de réalité sur les projets dans un contexte très particulier.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

Sur le Haras, vous proposez quand même un ajustement à plus 16 % et nous l'avons dit, les enveloppes n'ont pas été ouvertes.

Lorsque l'on est chef d'entreprise, on peut avoir prévu des investissements sur une année et si l'on prend plus 20 % ou plus 25 %, on revoit le cahier des charges des investissements.

Ce que vous nous dites, c'est que l'on reporte. On fait toujours la même chose, cela nous coûte plus cher, ce n'est pas nous qui payons, donc on s'en fiche, ce sont les contribuables, et on reporte.

Quand va-t-on rouvrir ces dossiers, notamment sur le Haras ? Je rappelle que le montant du parc a été évalué à plus de 7 millions d'euros pour un parc trois ou quatre hectares, nous sommes sûrs des sommes extravagantes.

Nous demandons, au-delà des reports, un retravail sur des gains d'économies sur un certain nombre de ces projets. Et il y a peut-être des choses que l'on avait envie de faire ou imaginé de faire il y a 3 ans, qui aujourd'hui ne sont plus possibles.

M. LE MAIRE.-

J'ai bien entendu votre point, vous l'avez dit et redit. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous attendons l'ouverture des enveloppes, voir s'il y a des augmentations potentielles, nous prendrons alors nos responsabilités pour voir comment l'on priorise les choses. Vous dites aujourd'hui que l'on répète toujours la même chose, ce que vous ne savez pas, c'est que nous travaillons sur un phasage différent, mais ce n'est pas finalisé, je ne peux pas vous le présenter.

Je le redis comme je vous l'ai dit tout à l'heure, même si cela vous fait rire, Monsieur GRANGE, nous attendons l'ouverture des enveloppes et nous prendrons nos décisions à ce moment-là.

Effectivement, il faudra peut-être faire des choix, vous voulez arrêter le Haras et Monsieur RIGAUT préférerait arrêter la piscine. Nous allons regarder.

M. RIGAUT.-

Monsieur le Maire, vous allez vite en besogne pour expliquer que c'est la faute aux autres si les projets ne vont pas se faire. Si la piscine avait été engagée en son temps tout de suite, je pourrais aller acheter un maillot de bain pour me baigner cet automne. En l'occurrence, il y a de la marge.

M. LE MAIRE.-

Vous avez oublié de dire qu'entre temps, il y a eu le Covid, par exemple. Mais tout ceci est accessoire.

Y a-t-il d'autres questions ? (Ce n'est pas le cas.) Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée

Pour : 51 voix

Contre : 7 voix

Abstentions : 2 voix

Ne prend pas part au vote : 9 voix

Contre : DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, GRARD Séverine, LEPAN Claire, MESZAROS Thomas, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc.

Abstentions : DULELLARI Ornela, PASQUIER Jean-Jacques.

Ne prend pas part au vote : BANGUÉ Frédérique, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, GRANGER Anthony, LAYDEVANT Christiane, MERMILLOD Stéphanie.

13 - D.CN.2023-51 : NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

- Rapport de Christian PETIT -

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire ; ces subventions sont comptabilisées au chapitre 204.

L'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes et à leurs établissements publics de procéder à la neutralisation budgétaire (totale ou partielle) de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement.

Ce dispositif spécifique de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées permet à la collectivité, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre en utilisant la procédure de neutralisation. Les dotations aux amortissements servent à renouveler des équipements, or les subventions d'équipement versées ne constituent pas un équipement de la collectivité.

L'opération de neutralisation se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- Mandat au compte 198 « neutralisation des amortissements »
- Titre au compte 7768 « neutralisation des amortissements »

Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité. Il est proposé de procéder à la neutralisation budgétaire totale des amortissements des subventions d'équipements versées sur l'exercice 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissement des subventions d'équipement versées ;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

14 - D.CN.2023-52 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

- Rapport de Gaël DESMOUCELLES -

En application de l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

La Ville accorde annuellement 14 M€ de subventions en numéraire au monde associatif, ce qui représente 17% de ses propres dépenses réelles de fonctionnement (hors RH). Cette somme est affectée pour 12,8 M€ aux associations bénéficiaires et pour 1,2 M€ aux réserves permettant de soutenir des projets présentés en cours d'année par les associations.

Après instruction de chacun des dossiers, les associations bénéficiaires sont listées par ordre alphabétique en annexe :

- Annexe 1 – Subventions inférieures à 23 000 €
- Annexe 2 – Subventions supérieures à 23 000 € (convention obligatoire).

Des subventions exceptionnelles ou d'investissement peuvent également être octroyées dans la limite des crédits budgétaires. Elles feront l'objet, à chaque fois, d'une délibération spécifique (avec signature d'une convention le cas échéant, selon le montant octroyé).

Comme elle l'a fait en 2022, pour les subventions 2023 liées à la mise en œuvre d'un projet, la tenue d'un évènement ou d'une manifestation, la Ville se réserve la possibilité de ne pas verser, en tout ou partie, les montants portés en annexe. La quotité versée pourra être fonction des dépenses éligibles effectivement décaissées à l'occasion de ce projet, évènement ou manifestation, dont devra attester le bénéficiaire.

Concernant les modalités de paiement, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « le délai de paiement est fixé à soixante jours à compter de la date de

notification de la décision portant attribution de la subvention, à moins que l'autorité administrative, le cas échéant sous forme de convention, n'ait arrêté d'autres dates de versement ou n'ait subordonné le versement à la survenance d'un évènement déterminé » dans le cadre de ladite convention.

En outre, il est rappelé que, par délibération n° D.CN.2022-312 du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a autorisé le versement d'avances de subvention pour certaines associations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCORDER** les subventions détaillées dans les annexes 1 et 2 ;
- **AUTORISER** le versement, en tout ou partie, de ces subventions aux associations bénéficiaires ;
- Pour les associations bénéficiant de subventions et non liées à la Ville par une convention d'objectifs en vigueur, **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes, précisant l'objet, la durée, le montant et les conditions d'utilisation, telles qu'annexées à la présente délibération.

M. DESMOUELLES.-

J'aimerais profiter de ce moment pour remercier et féliciter le travail des services sur ce sujet. Cette année, 2 changements importants sont à noter.

Le premier est le transfert d'un certain nombre d'associations de l'action sociale vers le CCAS, qui ne figurent donc plus dans cette délibération.

Le deuxième, ce sont les aides allouées aux compagnies de théâtre qui faisaient auparavant l'objet d'une délibération spécifique et qui ont été intégrées cette année aux subventions de fonctionnement.

En plus des 12,8 millions d'euros, nous retrouvons une réserve de 1,2 million d'euros permettant de soutenir les projets qui nous sont présentés au cours de l'année ainsi que d'organiser les différents appels à projets qui ont lieu avec grand succès auprès des associations avec grand succès.

Ce qui répond en partie à la question de Monsieur DUPERTHUY de tout à l'heure.

Les associations bénéficiaires sont listées en annexe, le détail des mouvements et notamment les nouvelles affectations ont normalement été présentés dans les commissions correspondantes.

M. CHAMOSSET.-

L'augmentation de la taxe foncière 2022 n'aura pas profité aux subventions puisque l'enveloppe, en comparaison de BT à BP, reste stable officiellement. Quand on aura une augmentation probablement de taxes foncières en 2024, nous verrons.

En réalité, cette enveloppe baisse du fait de la seule inflation, sans parler des hausses de salaires, des hausses de charges etc.

Quand on a une enveloppe globale qui ne bouge pas, des associations qui se rajoutent pour certaines avec des subventions importantes, on est dans la gestion des vases communicants.

En effet, j'ai pu compter près de 40 nouvelles associations subventionnées en 2023, avec un nombre d'associations dont les subventions baissent à plus de 100.

On peut noter les fortes baisses de subvention aux MJC, aux gros clubs sportifs, c'est-à-dire ceux qui ont un nombre de salariés importants, donc des augmentations de charges annuelles, au Sou des Ecoles Laïques, à Agire 74 moins 45 000 euros, les USEP de différentes écoles telles que les Romains, Cotfa, La Jonchère.

J'aurais aimé avoir des explications sur ces baisses.

Et des associations qui apparaissent en 2023 avec des grosses subventions, je n'ai relevé que celles qui étaient au-delà de 5 000 euros : SOLAL, UNIS-Cité Auvergne Rhône-Alpes 8 000, on peut rajouter Démocratie ouverte, première subvention à 33 600 euros

Enfin, une association qui passe de 21 000 à 233 000 euros, j'aurais aussi aimé avoir des explications concernant la Croix Rouge.

Merci par avance.

M. LE MAIRE.-

Benjamin va répondre sur Démocratie ouverte.

M. MARIAS.-

Nous avons voté en janvier 2021 une subvention de 51 000 euros pour Démocratie ouverte, il s'agit là du restant dû de la subvention qui est versé, les 33 000 euros, 70 % de la subvention pour la fin des travaux sur le schéma de gouvernance citoyen qui sera présenté en commission Renouveau démocratique le 3 mai, me semble-t-il, en tout cas tout début mai.

M. CHAMOSSET.-

Qui se rajoutent aux 50 ?

M. MARIAS.-

Montant global, 48 000 euros, les 33 000 euros sont les 70 %, la fin de la subvention que nous devons verser.

Mme SERRATE.-

Solal, est l'ancien Coup de Pouce pour l'Emploi, qui a changé de nom, ce n'est pas une nouvelle association.

Agire 74 est passé en marché, nous n'avons plus de logique de subvention mais une logique de fonctionnement par le marché.

Pour ce qui est de la Croix Rouge, c'est tout simplement parce qu'elle a été choisie, après candidatures multiples, pour s'occuper de l'accueil de jour. C'est l'accueil de jour que vous voyez arriver pour une somme importante. J'aurai à en parler dans un instant. Ce n'est pas d'un seul coup la Croix Rouge qui est privilégiée, l'accueil de jour a fait l'objet d'un appel à projets et la Croix Rouge a remporté cet appel à projets.

M. CHAMOSSET.-

Et pour les associations structurantes, du quotidien, comme les MJC qui baissent pour la plupart, tout comme les gros clubs de sport.

J'ai bien compris qu'il y avait une moyenne sur les trois dernières années, que l'on appliquait 10 %, malgré tout, ces associations paient sur le principe de vases communicants, me

semble-t-il.

Mme ALLARD.-

Concernant les associations sportives, aucune ne perd de manière drastique. Nous avons repris tous les critères de toutes les associations sportives, nous y avons travaillé depuis 2 ans. En effet avec le nouveau système d'attribution des subventions, 15 associations perdent 10 % uniquement.

Nous les avons toutes convoquées d'ici le 15 avril pour les accompagner sur la suite, mais il n'y a pas de perte de plus de 10 %.

M. CHAMOSSET.-

Donc ce ne sera pas reporté sur les années suivantes.

Mme ALLARD.-

C'est-à-dire ?

M. CHAMOSSET.-

10 % de baisse sur les prochaines années.

Mme ALLARD.-

Si selon les nouveaux critères elles perdent beaucoup, bien sûr que si.

Nous avons présenté cela à la Matinale du Sport le 4 février, nous avons expliqué tout le déroulé jusqu'en 2026.

M. RIGAUT.-

Puis-je me permettre une précision en réaction à ce que dit Monsieur CHAMOSSET. Des associations, dont les associations de sport collectif, perdent beaucoup plus, peuvent perdre jusqu'à 40 à 50 000 euros, mais il y a une règle de plafonnement de moins 10 % maximum pour cette première année.

C'est ce que demande Monsieur CHAMOSSET, la règle de protection de moins 10 % ne s'applique qu'une fois ?

Mme ALLARD.-

Elle s'applique jusqu'en 2026, on leur a fait tout le programme d'accompagnement jusqu'en 2026. Nous allons le faire personnalisé, nous allons toutes les recevoir, il y en a une quinzaine, pour leur expliquer comment nous allons procéder jusqu'à la fin du mandat.

Quoi qu'il en soit, cette année, c'est uniquement 10 %, il n'y a pas de baisse drastique.

M. DELEAN.-

Est-ce une erreur sur le CSAV ? Il y a une baisse de plus de 80 000 euros.

Mme ALLARD.-

Le comparatif qui est fait n'est pas le bon. Il y a eu la cyberattaque. Je vous rappelle également que des subventions étaient faites plusieurs fois dans l'année, notamment la tripartite était

donné à un moment, l'aide à la performance à un autre moment.

Nous avons pris toutes les subventions que le club avait, nous avons fait une moyenne sur les trois dernières années pour se donner un référentiel.

Quel comparatif regardes-tu, Thierry ? J'ai renvoyé un document rectificatif à la commission des Finances parce qu'il était précisé, dans le montant qui était donné, l'aide au parrainage à la tripartite de 2021 qui a été versée en 2022.

Si l'on a pris le versement du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, il y avait dedans la tripartite de 2021. Donc le comparatif est erroné, tu ne peux pas prendre ces deux montants. Tu n'as pas eu le message rectificatif ?

M. DELEAN.-

Non.

Mme ALLARD.-

C'est dommage, je l'ai envoyé à la commission Finances.

M. TATU.-

Philippe, je conteste formellement ce que vous avez dit à l'instant, à savoir, qu'il y a une baisse de subvention pour les MJC. Quand on a parlé de budget et d'effort, il y a une chose sur laquelle nous étions tous d'accord, c'est que l'on ne touchait pas cette année au budget de fonctionnement des MJC centres sociaux au nombre de 8 sur notre territoire.

J'imagine que vous avez des chiffres, mais j'ai les miens également.

L'enveloppe de fonctionnement global pour chacune des MJC équivalant à 4,5 millions me permet d'affirmer ici qu'il n'y a aucune baisse de subvention.

Il y peut-être une erreur d'interprétation mais en tout cas, sur l'enveloppe de fonctionnement, je le répète, il n'y a pas de baisse pour cette année.

M. CHAMOSSET.-

Je suis désolé, j'ai juste le document que l'on m'a transmis, je ne suis pas allé le chercher, j'ai pris ce que l'on me donne.

Je prends simplement la ligne « Maison des Jeunes et de la Culture » : 1,39 million l'année dernière, 987 000 euros cette année, moins 52 168 euros. Excusez-moi de penser qu'il y a une baisse qui est juste indiquée dans le document que l'on nous a transmis.

Si je prends d'autres MJC : MJC des Romains, moins 31 000 euros, MJC centre social Victor Hugo moins 15 000 euros. Je n'ai pas inventé ces chiffres, ce sont ceux que vous nous avez transmis.

Mme ALLARD.-

Christian, le problème est le document que tu as transmis à la commission Finances, qui était erroné. Je l'ai dit le soir de la commission Finances. C'est la raison pour laquelle j'ai envoyé un autre document.

Tout simplement, la DEP a pris les montants qui ont été versés sur l'année civile. C'est ce que je suis en train de vous expliquer. Il y a des subventions qui ont été décalées, dû à la

cyberattaque, versées en 2022 qui correspondait à une période de 2021, les montants comparés ne sont pas les bons.

Thierry m'a interpellée sur un club, il a eu la subvention à l'identique de ce qu'il a demandé.

Il ne faut pas oublier que certains clubs ont un petit matelas financier, qu'ils ont été honnêtes et ont demandé ce dont ils avaient besoin. Parfois, c'est en dessous de ce qu'ils avaient touché les années précédentes. Et nous les saluons car c'est très bien.

M. TATU.-

Je te ferai une réponse écrite sur le sujet, Philippe. Quoi qu'il en soit, nous sommes d'accord ici, nous avons pris l'engagement que le montant des subventions de fonctionnement des centres sociaux seront les mêmes que l'année dernière.

Unis-Cité est une association et un organisme avec lequel nous travaillons depuis 2 ans, qui embauche une vingtaine de Services civiques sur le territoire, qui les mettent à la disposition de la Ville ou des centres sociaux pour réaliser des missions d'intérêt général. Souvent, ce sont des jeunes qui veulent faire une pause dans leur cursus ou tout simplement découvrir des métiers en lien avec le social. Leur action répond complètement aux 57 objectifs du PEF, c'est à ce titre que l'on a décidé d'aider cette association pour embaucher 24 Services civiques sur notre territoire.

M. CHAMOSSET.-

En se basant sur le document transmis et les propos que vous tenez ce soir, nous ne pourrions pas prendre part au vote puisqu'entre les chiffres que vous avez, ceux que l'on a et ceux que vous nous avez transmis, il est compliqué pour nous de prendre part au vote ou en tout cas de prendre une position, vous le comprendrez.

M. LE MAIRE.-

C'est noté. Nous vous envoyons une information écrite sur ce point.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. DUPERTHUY.-

J'avais les mêmes remarques, nous allons donc avoir la même position sur cette délibération.

Christian, il serait bien que tu puisses nous faire repasser le tableau avec les totaux à la fin des colonnes. Il y a 250 associations, je n'ai pas pris ma calculatrice pour faire le total de chaque association. Entre le réalisé 2022 et le budget primitif 2023, l'objectif est la constante, il faut que l'on puisse vérifier en pied de colonne si l'on est bien sur les mêmes montants.

Sur le sport, je n'ai pas de problème, nous en avons discuté en commission Sport, j'ai bien compris.

J'ai été surpris sur les MJC. Facialement, dans ce qui nous est proposé, il y a de fortes baisses, donc c'est compliqué.

M. PETIT.-

C'est noté, nous vous ferons passer le document.

M. MESZAROS.-

J'ai deux remarques.

Je me permets de me faire le relais de plusieurs présidents d'association et même adhérents d'association sur la nécessité de simplifier au maximum les dossiers.

Beaucoup d'associations sont confrontées à des difficultés dans l'élaboration des dossiers de demande de subvention. Dans certains cas, lorsque les montants ne sont pas importants, cela les dissuade, dans d'autres cas cela peut être plus problématique pour certaines associations.

Je me fais le relais de certains élus, dont je fais partie, Denis l'a évoqué très rapidement, dans la délibération que nous avons, il y a une succession d'associations les unes derrière les autres, j'ai entendu tout à l'heure que certaines associations liées à l'action sociale étaient financées par le CCAS, on retrouve des associations du social dans le tableau.

Je vous demande si c'est possible d'avoir un détail des associations par secteur. Classer Passage dans la jeunesse, cela fait sens, la classer dans le social, cela fait sens également. Cela nous permet d'avoir une vision à peu près claire de la manière dont vous envisagez l'action de ces associations.

Egalement par commune déléguée, dans un souci d'équilibre sur le territoire, cela revient assez fréquemment, ne serait-ce qu'avoir une représentation de la manière dont la Commune Nouvelle engage les fonds, 14 millions, ce n'est pas rien, sur le territoire. Cela nous semblait intéressant.

Et avoir les montants 2022-2023, pas pour les élus car nous pouvons les avoir par ailleurs, mais je me fais à nouveau le relais de certains présidents d'associations et membres d'associations, il serait bien que ce document soit diffusé aux Annéciens, 14 millions d'euros, je le répète, ce n'est pas anodin. Il serait intéressant qu'il y ait un tableau récapitulatif qui soit accessible ailleurs que dans une délibération du Conseil municipal, je ne pense pas que les Annéciens vont aller chercher dans les délibérations du Conseil municipal.

Je vous remercie.

M. PETIT.-

J'entends ce que tu viens de dire, j'y souscris totalement. Nous en avons parlé en commission des Finances, je ne trouvais pas pertinent que l'on n'ait pas le N-1. Si l'on ne peut jamais se comparer, cela va être compliqué.

Et en effet, cette liste de toutes les associations où l'on passe de la Culture au Sport, au club de pêche etc., est illisible.

Je regarderai cela avec les équipes pour que l'année prochaine, il y ait l'année en cours, le N-1, que ce soit par politique publique, que l'on ait une lecture un peu plus sympathique.

Et je suis 200 % d'accord avec toi, 14 millions, ce n'est pas une petite somme, c'est énorme, et nous avons une obligation de communiquer dessus.

M. LE MAIRE.-

Je rejoins ce que dit Christian, il y a un travail de pédagogie et de ventilation à présenter au public.

La délibération est accessible via le site Internet, donc l'information est publique, mais elle mériterait d'être plus pédagogique tel que tu le proposes.

Monsieur CHAMOSSET.

M. CHAMOSSET.-

Je redis que si cette délibération avait été vue en commission, nous aurions pu voter aujourd'hui. Je pense que tous nos collègues comme nous-mêmes vont devoir ne pas prendre part au vote parce que le job n'a pas été fait, cela nous ennuie autant de ne pas soutenir le monde associatif.

Si nous avons pu voir cette délibération de cette commission Finances, nous aurions pu avoir de la pédagogie et nous ne serions pas en train de perdre 2 heures sur un point aussi important.

Par ailleurs, on se plaint que l'État ne prenne pas en compte la hausse des charges mais vous ne prenez pas en compte non plus la hausse des charges pour les associations dans ce budget qui est maintenu au même niveau.

Mme ALLARD.-

Deux ou trois précisions, notamment sur la présentation, cela a été fait en commission. Je suis à côté de Fabien qui me dit que cela a été présenté en commission Sport et en commission Culture.

Je réponds à Thomas concernant le dossier de subvention, en effet, il a été modifié du fait que l'on a changé les critères de modalités etc. Nous avons eu quelques petits couacs au démarrage, il va être revu pour l'année prochaine et simplifié.

Sur le sport, nous sommes passés les premiers sur la réforme et l'harmonisation de toutes ces subventions et nous avons décidé de faire un socle de fonctionnement, il y a ensuite les actions. Pour le club sportif, ce sera beaucoup plus simple. Et quand la Culture et la Jeunesse s'en empareront, s'ils peuvent adopter les mêmes modalités, ce sera beaucoup plus simple pour le club car son fonctionnement lié à sa carte d'identité va être valable sur plusieurs années.

Par rapport à la baisse ou à l'augmentation du budget, beaucoup d'associations ont demandé moins que ce qu'elles auraient pu avoir parce qu'elles ont un « matelas ». Avec les années Covid, il ne faut pas oublier que des associations ont pu thésauriser parce qu'il y a eu le chômage partiel et d'autres choses, et elles n'ont pas tous les fluides.

Il y a un deuxième travail à faire, depuis cette fusion il manque l'harmonisation des subventions, mais il manque aussi l'harmonisation du paiement des fluides.

Je suis d'accord avec toi sur le fait que certaines associations sont en difficulté parce qu'elles paient leurs propres fluides. Il faut les soutenir et ne pas appliquer cette baisse de 10 %, d'autres ne paient pas les fluides, c'est la Ville les supporte, et qui sont un matelas un peu plus conséquent.

C'est à deux vitesses mais je m'engage pour le sport, aucune association n'est vraiment perdante par rapport à l'année dernière.

M. CHAMOSSET.-

Bilel nous avait en effet assuré que le travail était vu en commission et que les critères d'attribution fonctionnaient bien. Nous avons eu son retour.

En revanche, nous ne pouvons que vous alerter sur le fait qu'à enveloppe constante, si vous

continuez à faire rentrer des associations à 10 ou 30 000 euros, forcément cela va coïncider et nous serons encore dans le principe des vases communicants et encore avec des problématiques pour vous à gérer en la matière.

Mme ALLARD.-

Concernant les sports, je ne fais pas rentrer d'associations à 10 000 euros la première année. Certaines sortent, d'autres rentrent, mais nous ne sommes pas du tout sur ces montants.

M. LE MAIRE.-

Merci. Nous passons au vote.

M. TATU.-

Nous ne prenons pas part au vote pour l'association dont nous sommes soit bénévoles ou dans le Conseil d'administration ? Nous pouvons voter pour les autres associations ?

M. LE MAIRE.-

C'est un seul bloc.

Je donne la liste. Ne prennent pas part au vote pour risque de conflit d'intérêts :
Madame SERRATE, Monsieur OSTERNAUD, Monsieur MASSEIN, Madame BUI-XUAN PICCHEDDA, Monsieur GRANGER, Madame CECCHINEL, Monsieur DELAN, Madame BERTRAND, Monsieur ALI YAGOUB, Madame DERIPE-PERRADIN, Madame JULIEN, Monsieur TATU.

M. TATU.-

Je peux voter car je ne suis plus au Conseil d'administration, licencié, bénévole mais plus au Conseil d'administration.

M. SAUTY.-

Il faudra réinterroger le service juridique, je suis dans la même situation que Guillaume, je ne suis plus au Comité de direction, je suis juste licencié.

M. LE MAIRE.-

Tu peux voter. Et je ne t'avais pas cité.

Pour être plus clair, il y a une seule délibération avec un ensemble d'associations qui vont être subventionnées. Toutes les personnes qui ont été citées sont considérées comme ne prenant pas part au vote de l'association pour laquelle il y a une subvention, mais pour le reste oui.

Mme DERIPPE-PERRADIN.-

Vous avez mentionné l'association IBERICA, je suis dans deux associations, j'ai répondu au Cabinet, il y a le Comité de Jumelage Seynod Ineu également.

M. LE MAIRE.-

C'est enregistré. Nous pouvons passer au vote.

La délibération a été adoptée

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix
Ne prend pas part au vote : 15 voix

Abstention : DULELLARI Ornela.

Ne prend pas part au vote : BANGUE Frédérique, BERTRAND Marie, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, CECCHINEL Lola, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, LAYDEVANT Christiane, LEPAN Claire, MASSEIN Pierre-Louis, MERMILLOD Stéphanie.

Il est précisé que pour cette délibération n'ont pas pris part au vote : ALI YAGOUG Abdelrahim pour la « Fédération des Œuvres Laïques », Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA pour « l'Association nationale de prévention », Marie BERTRAND pour « Démocratie Ouverte », Lola CECCHINEL pour « la Croix-Rouge Française », Thierry DELEAN pour « CSAV Handball » et « Football Club Annecy », Joëlle DERIPPE-PERRADIN pour « Ibérica » et « Association Comité de jumelage (INEU) », Anthony GRANGER pour « le Comité des Fêtes d'Annecy-le-Vieux », Charlotte JULIEN pour « les Jardins Fabriques », Pierre-Louis MASSEIN pour « l'Association Familiale Meythet », Xavier OSTERNAUD pour « Annecy tennis de table », SERRATE Bénédicte pour « ADCH Diffusion Culture hispanique ».

15 - D.CN.2023-53 : RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF N°2

- Rapport de Marie BERTRAND -

Par délibération n° D.CN.2020-181 du 12 octobre 2020, la Ville d'Annecy a proposé le budget participatif comme outil central de sa politique de Renouveau Démocratique et de Participation citoyenne, afin de répondre aux enjeux de réappropriation du territoire et de l'action publique par les habitants.

Forte de l'expérience d'une première édition, la Ville d'Annecy lance son 2^e budget participatif afin de renforcer le pouvoir de participation de tous les habitants. Ce dispositif permet aux habitants de proposer des idées ou projets d'intérêt général pour leur territoire, et de les prioriser par le biais d'un vote final, passé un processus de sélection mobilisant les services de la Ville.

Le budget participatif s'inscrit dans une logique de démocratie locale qui favorise :

- une démocratie continue ;
- une démocratie plus impliquante, contributive ;
- une démocratie plus inclusive, qui permet la participation de tous les habitants à la vie de la collectivité.

La présente délibération a pour objet de présenter le budget participatif et d'en adopter le règlement, annexé au présent rapport, dont les principaux éléments sont décrits ci-après.

Le budget participatif est un dispositif de participation citoyenne :

Il permet de dédier une enveloppe budgétaire de la Ville afin qu'elle réalise des idées ou projets proposés et votés par les habitants de la ville d'Annecy.

Le budget participatif prévoit dans ses étapes et son calendrier prévisionnel :

- La phase de dépôt des idées : de fin avril à fin mai 2023 ;

- La phase d'analyse en recevabilité (par les services de la Ville) : jusque début juin 2023 ;
- La phase de pré-sélection des idées par les conseils de quartier : de début juin à début juillet 2023 ;
- La phase d'instruction technique des projets (par les services de la Ville) : de juillet à début novembre 2023 ;
- La phase de vote citoyen : en janvier 2024 (sur une durée d'un mois) ;
- La phase de réalisation des projets : dans les 2 ans suivant le vote citoyen.

Le budget participatif vise à :

- Permettre une diversité des formes d'engagement citoyen ;
- Permettre aux habitants de se mobiliser collectivement au service de l'intérêt général et du territoire ;
- Redonner du pouvoir de décision aux habitants ;
- Développer la coopération entre habitants, élus et agents municipaux ;
- Réaliser des projets issus directement d'idées et de besoins d'habitants ;
- Informer et associer les habitants et participants à la réalisation des projets.

Les règles du budget participatif :

L'enveloppe allouée par la Ville d'Annecy au budget participatif s'élève à un montant maximal d'un million d'euros, sous réserve du vote du budget 2024.

Afin de permettre un équilibre territorial, une enveloppe maximale de 360 000 euros est attribuée pour la Ville et une enveloppe maximale de 640 000 euros pour les 16 quartiers.

Le budget participatif est ouvert à tous les habitants d'Annecy, à partir de 11 ans sans condition de nationalité.

Les idées proposées par les habitants doivent respecter un certain nombre de critères précisés (servir l'intérêt public local, être techniquement, juridiquement et financièrement réalisable, etc.), entrant dans les compétences de la Ville d'Annecy.

Le dépôt et le vote s'effectuent via une plateforme numérique avec un espace dédié au budget participatif et un vote physique dans des lieux précis.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le règlement du budget participatif n° 2 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **FIXER** le montant global du budget participatif n° 2 à un montant maximal de 1 M€ sous réserve du vote du budget 2024.

Mme BERTRAND.-

« Malaise démocratique : comment sortir de la crise ? », c'est le titre d'un excellent rapport de la Fondation Jean Jaurès, que je vous encourage à lire.

De manière bien plus modeste, nous allons parler rapidement du budget participatif.

Merci à la commission et aux élus qui ont pris part aux réflexions, à la commission croisée, qui ont permis de faire émerger une version différente de la première édition du budget participatif.

Je vous encourage à retenir deux points principaux de différence.

D'une part, nous aurons des projets quartier mais aussi des projets ville qui mèneront à terme à un vote citoyen qui permettra à chaque quartier d'avoir un projet à l'issue de ce vote et par ailleurs, différents projets à l'échelle ville avec l'enjeu de l'égalité des quartiers, Thomas, tu en parlais tout à l'heure.

D'autre part, une grande implication des conseils de quartier. Le processus de sélections a été revu, certes pour intégrer ces conseils de quartier mais au-delà, pour affiner davantage les projets et mener un nombre moins important afin de soulager la charge de travail des agents, puisque l'instruction des différents projets les mobilisent énormément.

Mme GRARD.-

Concernant la première version des budgets participatifs, jusqu'au mois de janvier sur le site de la Ville, nous pouvions prendre connaissance de l'état d'avancement de ces projets. Aujourd'hui nous ne retrouvons plus rien.

J'avais noté au mois de janvier qu'*a priori* un projet avait été mené à terme, « Sensibiliser les violences faites aux femmes » pour 2 700 euros.

Le projet « 50 nuances de vert » est en cours.

Pour le reste, nous ne savons pas du tout où l'on en est et nous n'y avons pas du tout accès. Vis-à-vis des citoyens qui ont voté pour ces projets, il serait bien de remettre cela en ligne pour pouvoir suivre presque en direct. Cela est-il envisageable ?

Mme BERTRAND.-

Tu as raison, nous rencontrons des difficultés avec la plateforme numérique citoyenne. C'est en cours de résolution. Cela vaut-il la peine que je fasse un point rapide sur les différents projets ou je réserve cela à la commission ?

Mme GRARD.-

Non, il s'agit de savoir si cela peut être mis en ligne.

Mme BERTRAND.-

C'est évidemment important et ce sera rectifié dès que possible.

M. BOUCHETIBAT.-

Nous ne pouvons que nous féliciter des évolutions qui ont été apportées à cette deuxième mouture du budget participatif, avec une répartition plus équitable des projets qui vont pouvoir être. De plus, ils seront présentés dans les comités de quartier, c'est coup double.

Néanmoins, comme je m'en suis ému lors de la dernière commission, il aurait été souhaitable que l'on puisse en débattre en commission avant que ce soit présenté à ce Conseil, ce qui n'a pas été le cas. Nous avons discuté avec Marie lors du Conseil, j'ai été assez agacé par cette méthode, d'autant plus dans une commission « Renouveau démocratique ». Je voudrais rappeler que dans « Renouveau démocratique », il y a « démocratique », il n'y a pas que « renouveau ».

Par ailleurs, nous entendons trop souvent dans cette enceinte que les travaux qui se passent en commission ne sont que descendants. J'aimerais que la majorité, que l'Exécutif, prenne vraiment en compte le fait que dans les commissions, nous sommes là pour travailler, nous sommes très présents et qu'il serait bon que l'on puisse débattre des sujets sans que l'on ait chaque fois de l'information descendante et qu'au final, on ne débattre de rien.

S'il vous plaît, je vous en conjure, faites en sorte que ces commissions puissent être des séances de travail et non plus des séances d'écoute.

Merci beaucoup.

Mme BERTRAND.-

Bilel, comme je te le rappelais en commission, en effet, nous avons été mauvais sur la fin en termes de communication. En revanche, je te prie de te rappeler que nous vous avons vraiment associés, nous avons travaillé ensemble les orientations politiques, ce qui est au cœur du projet, on vous a bien sûr aussi associés et présenté l'intégralité du bilan de l'évaluation citoyenne qui avait été fait.

Par ailleurs, nous avons fait une commission croisée avec Fabienne GRÉBERT qui porte l'évaluation des politiques publiques, et c'est à l'issue de cette commission croisée, avec un timing serré, contraint, mais qui n'excuse en rien l'erreur de communication, que les travaux ont été modifiés.

M. BOUCHETIBAT.-

Ce n'est pas une erreur de communication que je vous reproche, c'est une erreur de méthode de travail. Vous avez fait la communication, j'ai eu des éléments, c'est une méthode de travail que je vous reproche. Et sur ce point, nous ne serons pas d'accord.

J'estime qu'en commission, et je l'ai fait trop longtemps peut-être, nous avons le droit de débattre de tout et que nous pouvons apporter des amendements. Il y a des choses dont nous avons discuté *a posteriori* parce que les choses étaient déjà arrêtées pour ce Conseil.

Ce n'était pas une discussion de travail, vous nous avez donné de l'information sur ce qui allait être à voter ce soir. Donc oui, vous avez fait de la communication.

Une fois de plus, ce n'est pas contre la communication et ce n'est pas contre notre méthode de travail, en général nous travaillons assez bien, c'est général, comme je l'ai expliqué dans mon propos liminaire, c'est assez souvent que l'on se retrouve ici à dire que l'on n'a pas eu l'information ou alors que l'on a demandé l'information et on ne l'a pas eu. C'est trop souvent.

Mme LEPAN.-

Effectivement, ce nouveau règlement intérieur propose de réelles avancées, une territorialisation des budgets participatifs avec des sommes fléchées pour chaque quartier et une somme allouée aux projets de dimension communale.

Il y a aussi une intégration des conseils de quartier dans le processus pour inciter au dépôt des projets. Dès aujourd'hui, ils vont aller voir leurs concitoyens pour les informer de la tenue de ce budget participatif et les inviter à déposer leurs idées.

Les conseils de quartier interviendront aussi pour amender, avec leurs auteurs, les projets qu'ils proposent pour effectuer une présélection pour des propositions en résonance avec les besoins des habitants.

Ce sont des avancées qui vont dans le bon sens.

Ces évolutions étaient demandées par les membres de la commission, minoritaires et majoritaires. Or le Copil, jusqu'à il y a peu, semblait y rester sourd.

Je remercie, comme Marie l'a fait, les membres de la commission d'évaluation des politiques

publiques qui, à l'occasion d'une commission commune, ont apporté leur regard extérieur, appuyé les expressions des membres de la commission « Rénovation démocratique et participation citoyenne » et ont permis ces avancées.

Des avancées positives, elles vont d'ailleurs en partie dans le sens de l'expression que nous faisons par la voie d'Antoine GRANGE lors de la présentation du précédent règlement intérieur du budget participatif.

À l'époque, nous nous étions opposés au précédent règlement intérieur. Pour cette nouvelle mouture, nous nous abstenons pour saluer les avancées, mais ces avancées ne vont pas assez loin de notre point de vue. Il y a notamment toujours la problématique d'un budget scindé en deux, investissement et fonctionnement. Pour ma part, le rôle des conseils de quartier est encore un peu trop minoré, mais nous souhaitons que le projet se poursuive, nous ne voterons donc pas contre.

Cette remarque est à l'attention de tous ceux qui nous regardent. Cette édition 2023 sera probablement la dernière du mandat. Dans ce règlement intérieur, nous actons que ce budget participatif interviendra tous les 2 ans. J'invite donc tous les Annéciens à se servir de ce dispositif, même s'il est imparfait, pour être acteurs de la qualité de vie dans leur quartier et dans leur ville, puisque c'est ce qui leur est proposé. Donc saisissez-vous de ce dispositif.

M. LE MAIRE.-

Vous dites qu'il faudrait une répartition entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, c'est le cas.

Mme LEPAN.-

Justement, c'est le contraire.

M. LE MAIRE.-

De mémoire, c'était une répartition 750 en investissement et 250 en fonctionnement.

Mme BERTRAND.-

Le choix a été fait en effet, nous nous différencions de la plupart des communes qui utilisent le budget participatif en intégrant du budget de fonctionnement pour donner lieu notamment à des événements par exemple.

Sur le budget d'investissement, nous serons particulièrement vigilants aux frais récurrents, les investissements peuvent donner lieu à des coûts récurrents. Nous le limiterons notamment dans la phase d'instruction des services, cela retiendra particulièrement notre attention.

Pour rebondir sur la fréquence bisannuelle, elle n'est pas inscrite dans le règlement du budget participatif, c'est une fréquence que l'on s'est imposée pour veiller au travail des services. Il n'est pas exclu qu'il y ait une troisième édition du budget participatif selon la manière dont cela se passe pour la deuxième édition.

M. LECONTE.-

Le budget participatif est un élément majeur du programme que nous avons présenté aux Annéciens aux dernières élections municipales. Il me semblerait important que l'on puisse en faire un bilan de façon à présenter le résultat de cette opération. Il me semble important que les Annéciens soient au courant de la façon dont les crédits ont été utilisés, de la façon dont le premier budget participatif a été réalisé et dont les vœux ont été retenus, exprimés et travaillés.

Mme BERTRAND.-

Nous avons déjà fait un bilan de ce type pour la première édition, notamment avec les agents, avec les citoyens sous forme de questionnaires mais aussi d'ateliers assez poussés. C'est bien par ce bilan et ces conclusions, notamment à la commission croisée que j'évoquais tout à l'heure avec la commission Evaluation des politiques publiques, que nous avons été amenés à faire ces évolutions.

Sous le contrôle de Fabienne GRÉBERT et son orientation, nous restons dans cette démarche d'évaluation qui nous est chère, en effet.

M. LECONTE.-

Je demandais que ce soit au niveau du Conseil municipal, qu'une publicité soit faite sur cette action en dehors de l'aspect purement réglementaire ou d'amélioration par la commission d'Evaluation des politiques publiques, qu'il y ait une vitrine, un éclairage donné à la population par le biais d'une formulation en Conseil municipal.

Mme BERTRAND.-

Tu proposes à un prochain Conseil municipal, cela me paraît assez lourd. Nous l'avons fait en commission, peut-être en faire une promotion plus étendue en termes de communication parce que c'est un effort que l'on a fait, pourquoi ne pas l'envisager ? Je ne suis pas certaine que le Conseil municipal soit le meilleur canal de communication, mais avec grand plaisir pour en faire la promotion.

M. LE MAIRE.-

D'autant plus que l'on a déjà pas mal d'éléments.

Ce dont tu parles peut-être, Patrick, c'est de faire une commission principale, c'est-à-dire l'équivalent d'un Conseil municipal, sur un sujet dédié où l'on fait une restitution d'un sujet ou d'un autre.

M. LECONTE.-

C'est un élément important du programme. Il me semblait important que le résultat de cette opération soit présenté à la population via le Conseil municipal, sous forme synthétique ; nous n'allons pas rentrer dans le détail de l'évaluation qui a été faite par la commission.

M. LE MAIRE.-

Pourquoi pas ? Merci.

M. PASQUIER.-

Je prends la parole pour m'inscrire dans la droite ligne des propos de Bilel BOUCHETIBAT. Je trouve regrettable, sur un tel sujet, compte tenu de son importance et de celle que je lui accorde, si je suis dans cette commission c'est parce que c'est un sujet qui me semble extrêmement important.

Nous avons un peu le sentiment en commission d'être mis au courant des choses.

Globalement dans ce qui est proposé, je n'ai rien contre, j'en ai pris connaissance le matin même à 6 ou 7 heures. J'ai pu voir que j'étais globalement d'accord, mais c'était la semaine dernière, nous avons déjà reçu l'ordre du jour du Conseil municipal.

La critique n'est pas générale. Il y a des commissions dans lesquelles je travaille, je pense à la commission Culture avec Fabien GERY, où cela se passe très bien. Nous sommes des élus minoritaires mais quand nous faisons des remarques constructives, qui aident à faire avancer les choses pour la ville, nous sommes entendus.

Je prends acte du fait que Marie nous a indiqué, lors de la dernière commission, que pour les réunions à venir, les choses nous seront présentées en amont, je pense que ce sera le cas.

Mais pour cette délibération, j'ai proposé à notre groupe de nous abstenir.

Mme BERTRAND.-

Je me permets simplement de réexpliquer comment le travail se déroule.

Nous avons une commission en septembre où nous avons défini les orientations politiques de manière précise ensemble du budget participatif seconde édition.

Nous avons des services qui sont compétents et auxquels nous faisons confiance dans des comités techniques qui travaillent et nous proposent différentes solutions. À partir de ces orientations politiques que nous avons définies ensemble en commission, des propositions ont été faites.

Nous avons revu notre copie puisque, en effet, l'équipe majoritaire proposait une version qui n'intégrait pas une territorialisation du budget participatif. À la suite de cette commission croisée, nous avons revu notre copie, que nous avons reproposée pour que cela satisfasse davantage aux perceptions et aux interprétations politiques.

L'erreur que je reconnais et que je ne referai plus est de revenir vers vous vous présenter précisément le produit de la réflexion.

En revanche, non, tu n'as pas eu ces éléments le matin même.

M. LE MAIRE.-

Merci de votre intérêt pour l'ensemble de ces délibérations, de ces échanges. Je pense que tout le monde serait ravi si l'on raccourcissait un peu nos interventions, nous sommes à la délibération 16 sur 40, nous avançons. Nous allons passer au vote et je vous propose d'essayer d'être plus concis.

Merci.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 9 voix

Ne prend pas part au vote : 9 voix

Abstentions : DULELLARI Ornella, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, GRARD Séverine, LEPAN Claire, MESZAROS Thomas, PASQUIER Jean-Jacques, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc.

Ne prend pas part au vote : BANGUÉ Frédérique, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, GRANGER Anthony, LAYDEVANT Christiane, MERMILLOD Stéphanie.

16 - D.CN.2023-54 : DEMANDE DE DÉNOMINATION DE LA VILLE D'ANNECY EN COMMUNE TOURISTIQUE

- Rapport de François ASTORG -

La commune touristique est une commune qui a su faire émerger une destination touristique en proposant une politique locale du tourisme et disposant d'une capacité d'hébergement définie.

L'article L. 133-11 du Code du tourisme dispose : « *les communes qui mettent en œuvre une politique du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente, ainsi que celles qui bénéficient au titre du tourisme, dans les conditions visées au deuxième alinéa du II de l'article L. 2334-7 du code général des collectivités territoriales, dans sa version antérieure à l'article 150 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, de la dotation supplémentaire ou de la dotation particulière identifiées au sein de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement, peuvent être dénommées communes touristiques* ».

L'obtention de la dénomination « commune touristique » est également une étape obligatoire pour solliciter le classement en station classée de tourisme.

Par arrêté préfectoral en date du 12 février 2010, la commune historique d'Annecy a obtenu la dénomination de commune touristique.

Par décret en date du 10 août 2011, la commune historique d'Annecy a été classé « station de tourisme ». Ce classement prend fin le 09 août 2023.

Afin de le renouveler, la commune doit préalablement posséder la dénomination de commune touristique.

Les conditions de fond pour obtenir une telle dénomination sont fixées par l'article R. 133-32 du Code du tourisme qui dispose :

« *Peuvent être dénommées communes touristiques les communes qui :*

- a) *Disposent d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination ;*
- b) *Organisent, en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif ;*
- c) *Disposent d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune telle que définie à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales est supérieur ou égal à un pourcentage fixé à l'article R. 133-33. »*

La décision d'accorder la dénomination de commune touristique est accordée par le Préfet pour une durée de cinq ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Préfet de la Haute-Savoie la dénomination de « commune touristique » pour la commune d'Annecy ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

17 - D.CN.2023-55 : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DE LA VILLE D'ANNECY EN "STATION DE TOURISME"

- Rapport de François ASTORG -

Les communes dénommées communes touristiques peuvent demander le classement en station de tourisme dans la mesure où elles ont su structurer leur offre touristique pour en faire une destination d'excellence.

En effet, l'article L. 133-13 du Code du tourisme dispose : « *Seules les communes touristiques et leurs fractions qui mettent en œuvre une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristiques tendant, d'une part, à assurer la fréquentation pluri-saisonnière de leurs territoires, d'autre part, à mettre en valeur leurs ressources naturelles, patrimoniales ou celles qu'elles mobilisent en matière de créations et d'animations culturelles et d'activités physiques et sportives peuvent être érigées en stations classées de tourisme et soumises aux dispositions de la présente sous-section* ».

Ce classement a été conçu par le législateur comme un mode de désignation des sites touristiques français les plus actifs et les plus aptes à représenter le cœur de l'offre française au niveau international. C'est ainsi que les villes classées seront placées progressivement sur le devant de la scène par les agents de la promotion touristique de la France, ce qui ne pourra que faciliter et soutenir les nombreuses actions réalisées chaque année par nos professionnels et notre Office de Tourisme.

Par décret en date du 10 août 2011, la commune historique d'Annecy a été classée en station de tourisme. Ce classement a été accordé pour une durée de 12 ans et prendra fin le 9 août 2023.

Il y a donc lieu de solliciter le renouvellement du classement de la commune d'Annecy en station de tourisme auprès du Préfet de la Haute-Savoie en application de l'article L 133-15 du Code du tourisme. Ce classement est conditionné par l'obtention préalable de la dénomination de commune touristique par arrêté du préfet de la Haute-Savoie et sera accordé pour une durée de 12 ans.

Les conditions nécessaires pour être classé station de tourisme sont précisés à l'article R 133-37 du Code du Tourisme. Elles s'expriment sous la forme de critères de sélection qui interviennent pour l'essentiel dans les domaines suivants : accessibilité et circulation, accès à internet, hébergement, Office de Tourisme, services de proximité, activités et équipements, urbanisme et environnement, hygiène et équipements sanitaires et sécurité.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Préfet de la Haute-Savoie le classement de la ville d'Annecy en « station de tourisme » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

**18 - D.CN.2023-56 : FUTURE CITÉ DU CINÉMA D'ANIMATION DU HARAS :
APPROBATION DU PRINCIPE DE GESTION PAR
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
CITIA**

- Rapport de Etienne ANDRÉYS -

Le projet de transformation du site de l'ancien haras d'Annecy, dont le programme a été validé lors de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2018, s'articule autour de 3 opérations :

- La création d'une halle gourmande, dont l'exploitation a été confiée, via la conclusion d'un contrat de délégation de service public, à la société Biltoki ;
- L'aménagement d'un parc, lieu d'échanges et de respiration en cœur de ville, dont l'entretien sera confié aux services municipaux ;
- La construction d'un pôle culturel : la cité du cinéma d'animation.

Ce pôle culturel, lieu totem du cinéma d'animation, permettra de disposer d'un espace à la hauteur de la capitale du film d'animation qu'est la ville d'Annecy, tout en renforçant l'ancrage territorial en créant un site permanent d'échanges, notamment avec la population locale.

Il se décline sur différents axes concourant chacun à l'expérimentation et à la valorisation de l'image animée :

- La grande exposition annuelle
- L'exposition permanente
- Le studio (éducation à l'image)
- L'arène (conférences, rencontres)
- La projection
- La résidence d'artistes
- La boutique.

Les publics visés seront autant la population locale et les scolaires que les visiteurs (touristes de loisirs et d'affaires) et les acteurs de la filière de l'image animée.

Ce projet s'inscrit dans un écosystème territorial particulièrement favorable à son implantation.

Le festival international du film d'animation (et son marché du film) a célébré en 2020 son soixantième anniversaire, et généré en 2022 des retombées économiques de 22,8 M€ sur le bassin annécien.

Par ailleurs, l'organisation de cet événement et l'animation de la filière reposent, depuis 2006, sur un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), CITIA, qui a structuré une expertise territoriale dans les domaines culturels, de la formation et du développement économique.

Le conseil d'administration de cet EPCC est composé de 5 membres fondateurs : l'État (CNC), le Département de la Haute-Savoie, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Grand Annecy et la ville d'Annecy.

L'objet, prévu dans ses statuts, prévoit que CITIA « *soutient la création, la promotion, le développement, la diffusion, la constitution, et la présentation au public du patrimoine dans le domaine des industries créatives à l'échelle régionale, nationale et internationale* ».

Sur le plan culturel, CITIA organise le Festival International du Film d'Animation chaque mois de

juin, et, depuis 2019, « l'hivernal festival ».

Compte tenu de l'expertise professionnelle de CITIA, du rayonnement du Festival International du Film d'animation, de l'ancrage territorial de cet EPCC, qui a notamment permis, sur le plan local, de développer l'éducation à l'image pour les annéciens, de nouer des partenariats avec des acteurs de la filière, et d'attirer chaque année plus de 100 délégations internationales, il est proposé que CITIA, par l'évolution de ses statuts, exploite la future cité du cinéma d'animation (programmation, gestion, maintenance des bâtiments). L'évolution de ces statuts devra être validée par son conseil d'administration et par les instances délibérantes de ses membres.

Dans le cadre de cette future gestion, les étapes réglementaires suivantes seront mises en œuvre :

- 1) Délibération de l'EPCC CITIA permettant l'évolution de ses statuts ;
- 2) Délibérations concordantes de chaque membre fondateur de CITIA : ville d'Annecy, Grand Annecy, Département de la Haute-Savoie, Région Auvergne Rhône-Alpes, État, approuvant les statuts de l'EPCC CITIA ;
- 3) Arrêté préfectoral approuvant les statuts de l'EPCC CITIA.

Afin d'initier la démarche permettant de faire évoluer les statuts de l'EPCC CITIA en vue d'une prise de gestion de la future cité du cinéma d'animation, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** le principe de gestion de la future cité du cinéma d'animation du haras, par l'Établissement Public de Coopération Culturelle CITIA.

Mme DERIPPE-PERRADIN.-

Nous avons quelques interrogations.

Que ce soit en commission Culture ou en commission Finances, il a été évoqué, en fonction de ces fameuses enveloppes qui n'ont pas été ouvertes, nous avons bien compris, que la Ville ne serait peut-être pas en mesure d'honorer ses engagements. Vous restez donc très évasif quant à l'aboutissement du projet.

Qu'en sera-t-il concrètement ? De nouveaux retards ? L'abandon de certaines parties de ce projet ? La cession de certains bâtiments a-t-elle été envisagée ?

En conclusion, nous nous demandons si cette délibération n'intervient pas trop tôt, ne sachant à ce jour si vous serez en mesure ou non de réaliser les travaux.

Merci.

M. LE MAIRE.-

Les travaux, c'est autre chose, nous sommes là sur l'exploitation, je me suis exprimé tout à l'heure de manière très claire sur les travaux, même deux fois.

Mme DERIPPE-PERRADIN.-

Je suis bien d'accord, mais si les travaux ne sont pas réalisés, la Cité du Cinéma sera-t-elle réalisée aussi ? On peut se poser la question si l'on n'a pas les budgets.

M. ANDRÉYS.-

Nous avons déjà répondu et votre inquiétude est la nôtre, bien évidemment.

Vous pensez bien que si jamais nous ne sommes pas capables de réaliser les travaux, nous ne ferons pas de cité du cinéma.

Néanmoins, nous n'en sommes pas là. Comme nous vous l'avons expliqué, le projet du Haras est sur les rails, nous avons mis en place un DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), les entreprises sont en train de répondre, nous ouvrirons les enveloppes d'ici fin avril, début mai.

À partir de ce moment, nous saurons si effectivement les estimations budgétaires sont dans les clous et si l'on peut vraiment engager ces travaux de rénovation du Haras et dès lors, nous avancerons concrètement.

Mais nous sommes aujourd'hui sur la délibération, nous sommes dans les clous, nous suivons le processus normal et le calendrier de ce projet. Pour l'instant, nous n'avons pas d'alerte, donc nous y allons.

M. LE MAIRE.-

Et le Haras devrait se faire, pour être très clair, quel que soit le résultat des enveloppes, cela devrait se faire forcément dans le temps, nous n'allons pas tout arrêter. Nous savons tout le travail que fait CITIA pour le Festival du Film d'Animation, pour le Marché International du Film d'Animation, tout ce que nous faisons là correspond au développement d'une filière très importante. CITIA est un acteur majeur sur le sujet et nous avons besoin d'avancer sur ces questions au-delà de la question de la construction.

Monsieur GRANGE.

M. GRANGE.-

Je vais pouvoir rebondir sur vos propos, Monsieur le Maire. Vous avez dit à juste titre que CITIA était une institution importante dans notre ville, qu'elle prenait de plus en plus de place et c'est une fierté pour la ville d'Annecy.

C'est la raison pour laquelle nous sommes tristes ce soir, une fois de plus, de constater que vous vous enfoncez dans ce qui ressemble de plus en plus à un hameau du cinéma d'animation plutôt que construire une cité, dans des bâtiments qui, en plus de coûter très chers, sont complètement inadaptés aux besoins de ce que serait une véritable cité du cinéma qui porterait haut et fort une ambition culturelle de la Ville d'Annecy et son rayonnement international.

Nous estimons depuis maintenant plusieurs années, et mes collègues durant le précédent mandat, que cette Cité du Cinéma d'Animation aurait mérité de concentrer les efforts de la collectivité sur un meilleur lieu que celui-ci.

L'enjeu d'Annecy n'est pas la création d'une cité du cinéma d'animation...

M. LE MAIRE.-

Avez-vous des propositions à faire sur le lieu ?

M. GRANGE.-

Bien sûr. Nous sommes à votre disposition, et je vous signale qu'en 2020, nous avons porté plusieurs solutions alternatives et des projets alternatifs, je vous invite à lire le programme des Annéciens.

M. LE MAIRE.-

Pouvez-vous me le rappeler, s'il vous plaît, je ne l'ai plus ?

M. GRANGE.-

Vous n'avez pas vu le programme des Annéciens en 2020 ?

M. LE MAIRE.-

Je ne vous cache pas que nous sommes en 2023 et que je ne l'ai pas retenu par cœur, je vous présente mes excuses de ne pas tout retenir et j'aimerais que vous éclairiez ma lanterne.

M. GRANGE.-

Nous proposons une délocalisation de la Cité du Cinéma d'Animation sur les communes déléguées pour mettre fin au sentiment de sur-fréquentation touristique en centre-ville d'Annecy. Nous proposons la commune déléguée de Seynod.

L'enjeu d'Annecy n'est donc pas la création d'une cité du cinéma en plein centre-ville, l'enjeu d'Annecy est de répondre aux besoins des Annéciennes et Annéciens avec lesquels nous avons composé pour construire notre projet pour la rénovation du Haras qui était, je vous rappelle le projet alternatif, des salles communales pour les associations pour optimiser leur gestion, répondre à un besoin majeur du territoire, un parc urbain sans artifice, contrairement à celui qui est prévu aujourd'hui, sans folie des grandeurs car les habitants n'ont pas besoin de se sentir à Versailles, un marché couvert de producteurs locaux sans chichis, sans corner style Galeries Lafayette comme c'est proposé, accessible financièrement à toutes et à tous. En bref, nous proposons un projet sobre qui réponde aux attentes des habitants.

Vous proposez de vous inscrire dans la folie des grandeurs qui caractérisait l'ancienne municipalité, fantasmant des besoins que le projet ne satisfera même pas in fine, négligeant les nombreuses attentes des habitants.

Bref, pour nous, c'est du gâchis d'énergie et d'argent public, et je rejoins les propos de ma collègue Joëlle DERIPPE-PERRADIN sur la temporalité de cette délibération qui est pour nous complètement injustifiée du fait de vos propos sur mon autre question concernant le Haras tout à l'heure, qui remettrait en question le phasage de l'opération.

Nous ne savons même pas aujourd'hui quand cette Cité du Cinéma d'Animation aura vocation à sortir. S'il y a un nouveau phasage, j'ose espérer que vous allez remettre en question les différentes parties du projet pour les réadapter au mieux en fonction des possibilités qui sont les nôtres aujourd'hui.

Comme nous ne remettons pas en question la bonne gestion de CITIA dans l'espace comme celui-ci, nous ne voterons pas contre, nous voterons même pour cette délibération mais en l'occurrence, elle pose beaucoup de questions.

M. LE MAIRE.-

Merci. C'est noté.

Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

Vous demandez un lieu, il est dommage que la présidente de l'Agglomération ne soit plus là, visiblement il y a des lieux sur la commune d'Epagny qui pourraient accueillir d'autres projets et

potentiellement une belle cité du cinéma d'animation cofinancée par l'Agglomération, cela pourrait être intéressant.

M. LE MAIRE.-

Vous pensez à un lieu précis.

M. DUPERTHUY.-

Oui, il me semble qu'il y a aujourd'hui un lieu visé pour la Fondation Gandur, si ce projet n'allait pas au bout, cela pourrait être un lieu intéressant.

M. PASQUIER.-

Je voulais prendre la parole pour prendre le contrepied de ce qui vient d'être dit car ce projet de cité du cinéma me semble un très beau projet. J'ai eu la chance de pouvoir y travailler dans le précédent mandat, aujourd'hui nous y sommes bien associés, nous avons pu en parler, notamment la nécessité de bénéficier de l'aide de CITIA dans le cadre du montage financier est essentielle, ce sont eux qui vont aller chercher un certain nombre de subventions qui nous aideront justement à équilibrer l'opération in fine. J'y suis complètement favorable.

La culture, surtout dans des périodes comme celles-ci, ce ne sont pas que des dépenses, nous l'avons bien prouvé par le passé à Annecy, nous le prouvons encore aujourd'hui. L'argent investi, ce sont des retombes économiques concrètes derrière, c'est aussi tout un pan de formations très actives qui débouchent sur des emplois concrets.

C'est un très beau projet que je soutiens pleinement.

Mme DERIPPE-PERRADIN.-

Je voulais réagir aux propos de Jean-Jacques, nous ne sommes pas contre le projet, nous sommes inquiets, ce n'est pas pareil, vu tout ce que l'on a entendu.

M. LE MAIRE.-

Nous passons au vote.

Non prise de part au vote de Monsieur GÉRY.-

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 66 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 3 voix

Ne prend pas part au vote : ASTORG François, GÉRY Fabien, GRÉBERT Fabienne.

**19 - D.CN.2023-57 : PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE -
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SOCLE AVEC LE
CONSEIL SAVOIE MONT BLANC**

- Rapport de Fabien GÉRY -

Le Conseil Savoie Mont Blanc, par l'intermédiaire de Savoie Biblio, Direction de la lecture

publique, propose un appui aux collectivités des Pays de Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leur territoire.

Un nouveau plan de développement de la lecture publique est entré en vigueur en janvier 2023.

Afin de continuer à bénéficier des services offerts par le Conseil Savoie Mont Blanc, par l'intermédiaire de Savoie Biblio (formation, ressources numériques, actions culturelles...), il convient de conclure une convention socle.

Celle-ci évoque en préambule la loi n° 2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, à l'origine des articles L. 310-1A et L. 321-1A du Code du patrimoine qui encadre l'activité des bibliothèques territoriales et en définit les missions : « *garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que [de] favoriser le développement de la lecture* ». La loi précise aussi que « *l'accès aux bibliothèques communales et intercommunales est libre* » et que cet « *accès et la consultation sur place sont gratuits* ».

Le Conseil Savoie Mont Blanc, par l'intermédiaire de Savoie Biblio, souhaite, à travers cette convention socle, diffuser ce cadre et réserver ses services aux collectivités territoriales qui s'engagent à les respecter. Elle demande également aux collectivités de désigner un interlocuteur référent, renseigner les enquêtes annuelles du Ministère de la Culture sur l'activité des bibliothèques publiques ainsi que de défrayer les personnels lors de leurs déplacements liés à l'activité de lecture publique.

Ces engagements étant respectés par la ville d'Annecy, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention socle à intervenir avec le Conseil Savoie Mont Blanc donnant accès aux services de Savoie Biblio pour la durée de validité de leur Plan de développement de la lecture publique 2022-2027 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention qui sera exécutoire à compter de sa signature et pour la durée du plan de développement de la lecture publique en vigueur ;
- **DÉSIGNER** Monsieur Fabien GÉRY, Maire-Adjoint en charge de la Culture, comme représentant de la collectivité auprès de Savoie Biblio, assisté de Monsieur Bruno FOUILLET, responsable du service de lecture publique, en qualité de technicien et interlocuteur chargé des relations courantes avec la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont-Blanc.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

20 - D.CN.2023-58 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ACTION(S) INTERNATIONALE(S)

- Rapport de Jean-François DEGENNE -

Par délibération n° D.CN.2021-29 du 25 janvier 2021, le Conseil Municipal a créé le dispositif de « subvention pour projet d'action(s) internationale(s) » et en a fixé les modalités par règlement.

Pour mémoire :

- La Ville apporte un soutien financier aux associations et aux établissements

d'enseignement du territoire annécien pour concrétiser leur(s) projet(s) en lien avec l'international ;

- Le porteur du projet doit apporter un autofinancement de 30 % minimum de la subvention municipale sollicitée ;
- Le subventionnement de la Ville ne peut excéder 50 % du coût total du projet. ;
- La commission examine les demandes tout au long de l'année, 1 fois par trimestre. Les demandes de subvention supérieure à 3 000 € doivent être déposées au plus tard le 15 janvier de l'année de début du projet.

Dans le cadre de la délibération sur le vote détaillé des subventions aux associations, une enveloppe budgétaire de 50 000 € a été affectée au titre de ce dispositif pour l'année 2023.

Pour la première session de l'année 2023, la commission d'examen a dressé la liste des projets retenus et statué sur les montants de subventions demandées, pour un montant total de 19 200 € :

- Echange scolaire Lycée Stür de Trenčín en Slovaquie, déplacement du 11 au 18 mars 2023 à Trenčín, une subvention au lycée Baudelaire d'un montant de 3 000 € ;
- Pour un environnement plus durable à Saint Michel, déplacement du 25 mars au 06 mai 2023 à Dachsberg en Autriche, une subvention au collège Saint Michel d'un montant de 3 200 € ;
- Le mois du film européen, évènement du 5 au 27 mai 2023 à Annecy, une subvention au Centre Départemental de Promotion du Cinéma (CDPC) d'un montant de 4 000 € ;
- A.N.T.Y.G.O.N.E., évènement du 20 au 21 octobre 2023 à Annecy, une subvention à l'association « Alter ego (X), d'un montant de 2 000 € ;
- Punchlines Worldwide, évènement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 à Annecy, Mexico (Mexique), Quito (Equateur), Hanoi (Vietnam), une subvention à l'association « Art By Friends » d'un montant de 4 000 €, correspondant à la deuxième tranche du projet ;

En ce qui concerne l'attribution et le versement d'une subvention au CDPC, la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens est nécessaire dans la mesure où ce dernier bénéficie d'un subventionnement total de la Ville supérieur à 23 000 €.

Par ailleurs, par délibérations n° D.CN.2022- 106 du 20 juillet 2022 et n° D.CN 2022-240 du 26 septembre 2022, les projets suivants ont fait l'objet respectivement d'un subventionnement dont le versement, 70 % au début du projet et 30 % à la clôture, intervient sur deux années civiles.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les versements de la fraction restante d'un montant de :

- 1 500 € pour le projet « Punchlines Worldwide » - correspondant à 30 % du montant de la subvention de 5 000 € pour la 1^{ère} tranche du projet conduit par l'association Art By Friends ;
- 600 € pour le déplacement « Voyage d'étude BTS Tourisme » -correspondant à 30 % du montant de la subvention de 2 000 € du projet conduit par l'association Maison Familiale et Rurale d'Annecy.

Les sommes couvrant ces versements seront prises sur les crédits votés dans le cadre du budget 2023.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la liste des projets retenus tels mentionnés ci-dessus ;
- **APPROUVER** les montants de subventionnement affectés, à savoir :
 - 3 000 € au lycée Beaudelaire ;
 - 3 200 € au collège Saint Michel (association AAESL) ;
 - 4 000 € au Centre Départemental de Promotion du Cinéma (CDPC) ;
 - 2 000 € à l'association « Alter ego (X) » ;
 - 4 000 € à l'association « Art By Friends ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec le Centre Départemental de Promotion du Cinéma, précisant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;
- **AUTORISER** le versement des subventions aux bénéficiaires, conformément aux modalités fixées au règlement du dispositif.

M. DEGENNE.-

Lors de sa première session de l'année 2023, la commission d'examen a statué sur 6 projets pour un montant total de 19 200 euros.

Le budget 2023 étant voté avec une enveloppe de 50 000 euros affectée au dispositif, je reviens vers vous pour vous soumettre ces projets.

Deux des projets sont des échanges scolaires, les quatre autres ont un profil davantage culturel. En voici les caractéristiques essentielles.

- L'échange entre les élèves de 1^{ère} du lycée Baudelaire et leurs homologues du lycée Stür de Trenčín en Slovaquie est en cours. Dans la suite du séjour des jeunes Annéciens à Trenčín du 11 au 18 mars, les élèves slovaques seront à Annecy du 29 mars au 5 avril. Ils seront reçus en mairie déléguée de Cran-Gevrier ce 31 mars.

De nombreuses visites étaient prévues dans les deux pays avec un focus sur le thème de la Résistance.

La subvention allouée par la commission est de 3 000 euros.

- Le deuxième projet est initié entre le collège Saint-Michel d'Annecy, le lycée de Prambachkirchen en Haute Autriche. Il a une visée que l'on pourrait qualifier de transfert de technologies environnementales. En effet, les élèves de 3^e de Saint-Michel se rendront dans ce lycée autrichien pour découvrir les aménagements réalisés en matière de végétalisation, de renaturation de l'espace, d'alimentation durable. La cantine autrichienne est approvisionnée en produits locaux. Ils visiteront une ferme permacole et à leur retour, ils installeront à Saint-Michel des bacs de permaculture lors d'ateliers participatifs qui associeront des élèves de l'enseignement primaire.

La participation de notre ville est proposée pour 3 200 euros.

- Nous changeons de continent avec le projet de l'association « Eau de coco », qui est en lien avec Madagascar. Cette association va organiser l'accueil en novembre à Annecy de 15 jeunes Malgaches, une chorale qui s'appelle Malagasy Gospel, dans le cadre d'une tournée européenne en Espagne et en France.

Lors de leur étape annécienne qui sera marquée par deux concerts, les jeunes Malgaches seront immergés au collège Raoul Blanchard et y rencontreront les élèves du club Interact qui projettent de leur côté un voyage à Madagascar en réciprocité en 2024.

La subvention proposée pour l'accueil de cette chorale est de 3 000 euros.

- Le Centre Départemental de Promotion du Cinéma (CDPC) et l'événement « Le Mois du Film Européen », qui est réédité pour la deuxième fois, s'inscrit dans la dynamique de notre séquence Annecy Fête l'Europe.

En 2023, une vingtaine de films sont programmés avec trois focus autour du cinéma slovaque, allemand et espagnol, près de 80 séances sont prévues à Annecy dans quatre salles parties prenantes.

Le budget est de 42 570 euros et le montant de la subvention est de 4 000 euros.

Néanmoins, une convention d'objectifs et de moyens concernant la gestion du cinéma La Turbine et Le Rabelais ayant été signée entre le CDPC et la Ville pour la période 2022-2025, et la subvention versée à ce titre excédant 23 000 euros, il y a lieu, pour la subvention dédiée au Mois du Film Européen, comme cela avait été fait l'an passé, de conclure une convention spécifique d'appel à projet d'action internationale dont vous avez pu trouver le texte en annexe de ce rapport.

- A.N.T.Y.G.O.N.E. Nous sommes un peu loin de Sophocle, cet acronyme signifie "Arts aNd Theatre for YounG peOple NEeds" ...

M. LE MAIRE.-

Jean-François, si l'on pouvait éviter la liturgie...

M. DEGENNE.-

Je dois malgré tout donner quelques détails techniques que n'ont pas les Annéciens qui nous écoutent.

Le projet ANTYGONE est un projet international de théâtre qui réunit la France, la Serbie, l'Italie et la Slovaquie et qui vise à créer des outils pour favoriser l'inclusion sociale par le théâtre de jeunes défavorisés.

Il se conclura en octobre par une restitution sous forme de performance à la MJC Victor Hugo, 15 jeunes Meythésans au côté de 15 jeunes artistes originaires de Seine Saint-Denis.

La subvention sollicitée permettra de financer l'accueil de 6 formateurs et des 3 pays partenaires, la Serbie, la Slovaquie et l'Italie, et la réalisation d'un film.

La subvention statuée par la commission est de 2 000 euros.

- Punchlines Worldwide est un événement artistique international initié par l'association Art By Friends. Cette exposition d'art contemporain, itinérante et évolutive, vise à créer une plateforme artistique d'échanges pour favoriser la diversité des langues et cultures du monde.

L'exposition s'enrichit d'œuvres nouvelles par l'apport d'artistes locaux à chaque étape de son itinérance. Nous avons pu découvrir ces œuvres nous-mêmes à Sainte-Thérèse lors de notre déplacement de mai 2022 et à Annecy en novembre 2022. Cette année, l'exposition sera diffusée successivement à Mexico, Quito et Hanoï.

Parallèlement à cette exposition, des activités diverses sont mises en place et Annecy accueillera une résidence d'artistes mexicains en juin prochain. Ils réaliseront une fresque dans l'espace public et leur séjour coïncidera avec le Festival International du Film d'Animation où le Mexique sera le pays à l'honneur.

La commission d'examen a statué pour ce projet sur une subvention de 4 000 euros qui vient en complément de la subvention de 5 000 euros votée l'an passé. Nous restons donc dans les limites de contribution de 10 000 euros sur 2 ans qui avait été arrêtée en 2022.

Pour mémoire, ce point a été repris dans la convention spécifique et de moyens que vous aviez approuvée lors du Conseil municipal d'avril 2022.

Dans le bilan intermédiaire qui est communiqué en annexe du rapport, vous retrouverez la subvention de 5 000 euros votée l'an passée ayant donné lieu à un acompte de 70 % en juillet 2022 et dont il vous est demandé d'autoriser le versement de la fraction restante.

À noter que le coût prévisionnel total du projet a été réduit de 40 000 à 35 000 euros et que la subvention de la deuxième tranche, qui est de 4 000 euros et non pas 5 000 euros, a été ajustée en conséquence.

En conclusion, je voulais dire un mot du bilan du projet MFR.

M. LE MAIRE.-

Jean-François, avec le sérieux du sujet, nous avons déjà un peu parcouru cela, si tu peux synthétiser un peu.

M. DEGENNE.-

Nous pouvons donc en venir au vote, à moins qu'il y ait des questions.

M. LE MAIRE.-

Madame GRARD.

Mme GRARD.-

C'est une question que j'avais posée au moment du jury le 15 février, je suis dans ce jury pour les attributions de subvention, sur une des associations. Vous le savez, je suis un peu tatillonne sur les critères d'éligibilité, cela concerne les associations à but non lucratif dont le siège social est situé sur le territoire de la commune d'Annecy justifiant d'un an d'existence.

Or l'une des associations a son siège social en Seine-Maritime et déclare créer un établissement secondaire ici au mois de janvier 2023. Ce critère est-il recevable ou pas ? Je n'ai pas cette réponse. J'avais une réticence sur cette subvention.

M. DEGENNE.-

L'association « Eau de coco » s'est mise en règle. Elle avait déposé précédemment une proposition pour un autre projet, qui n'a pas été retenue pour cette raison. Elle s'est mise en règle en créant un établissement secondaire sur Annecy. Elle a un certain nombre de bénévoles qui travaillent sur Annecy, elle a aussi des donateurs sur le bassin annécien. C'est une association qui est parfaitement impliquée sur le territoire aujourd'hui.

Je peux vous donner tous les éléments écrits de réponse à ce sujet.

Mme GRARD.-

L'établissement venant d'être créé en janvier 2023, il a moins d'un an d'existence.

M. DEGENNE.-

Il s'agit d'un établissement secondaire, donc oui, c'est éligible.

M. LE MAIRE.-

Avez-vous d'autres questions ? (Ce n'est pas le cas.) Nous passons au vote.

M. BOUCHETIBAT.-

En quoi est-ce éligible ? J'aimerais avoir la fin de la discussion, je ne comprends pas que l'on arrête la discussion comme cela.

M. DEGENNE.-

Cette association est impliquée sur le territoire. C'est ce qui est le plus important, me semble-t-il. Elle s'est mise en règle en créant formellement un établissement secondaire avec une adresse à Annecy.

M. BOUCHETIBAT.-

Pouvez-vous nous dire ce qu'est un établissement secondaire ? Car je ne comprends pas.

M. DEGENNE.-

Une antenne à Annecy, si vous préférez.

M. BOUCHETIBAT.-

Qui a moins d'un an d'existence sur le territoire.

Mme GRARD.-

Le Conseil d'administration a décidé visiblement la création d'un établissement secondaire le 13 janvier 2023 mais on ne sait pas si cela a été créé à ce jour, je n'ai pas l'information.

M. DEGENNE.-

L'information a été reçue sous forme d'un courrier formellement adressé par la présidente de l'association.

Mme GRARD.-

Un courrier qui est au futur.

M. DEGENNE.-

Oui, il y a eu un courrier.

Mme GRARD.-

Un courrier au mois de janvier qui annonce qu'ils vont créer un établissement mais à ce jour, je ne sais pas si c'est fait.

M. LE MAIRE.-

Si je comprends bien Jean-François, il y avait un établissement existant de plus d'un an et ils créent un établissement secondaire qui a moins d'un an, c'est cela ?

M. DEGENNE.-

Ils étaient déjà actifs sur Annecy de façon informelle et ils se sont mis en règle en créant formellement cette antenne.

L'association mère est active depuis des années, ce n'est pas une association qui vient de se créer.

M. LE MAIRE.-

L'association mère a plus d'un an statutairement parlant.

Mme GRARD.-

Mais elle est en Seine-Maritime.

Mme DERIPPE-PERRADIN.-

Et le lien avec l'ONG Bel Avenir, Monsieur DEGENNE ?

M. DEGENNE.-

L'ONG Bel Avenir met en place les actions sur le terrain à Madagascar en lien avec « Eau de coco ».

M. BARRY.-

Cette association travaille depuis plusieurs années avec une association de Seynod qui s'appelle « Scolarisation des enfants de Madagascar ».

M. BOUCHETIBAT.-

Je trouve cette action très bien, il s'agit juste de savoir si la règle est appliquée ou pas. Soit l'association a plus d'un an sur le territoire, soit ce n'est pas le cas. Point. Si elle est là et qu'elle est en règle, nous donnons. Si les critères ne sont pas applicables, nous ne donnons pas.

Je ne comprends pas que l'on tergiverse pendant 10 minutes.

M. LE MAIRE.-

Bilel, déjà on se calme. On ne tergiverse pas, on essaie de comprendre le sujet. Nous allons avoir les détails et si nécessaire, nous ne signerons pas.

M. DEGENNE.-

L'association « Eau de coco » œuvre depuis 15 ans pour le développement durable à Madagascar. Elle a un passé, des actions derrière elle.

Nous avons mis cette règle d'un an pour éviter les effets d'aubaine pour des associations qui n'auraient aucune substance, aucun passé, aucun historique. Il s'agit là d'une association sérieuse, qui est en lien avec les acteurs du territoire, avec le Rotary, la Croix Rouge, des

commerçants d'Annecy. Franchement, je ne comprends pas vos réticences.

Mme MERMILLOD.-

Monsieur DEGENNE, nous ne remettons pas en cause que cette association soit super. Vous êtes en train de nous dire que le siège de cette association est ailleurs et qu'elle vient d'ouvrir une succursale pour se mettre en règle sur la commune, elle n'est pas depuis un an sur la commune. C'est ce que l'on vous dit.

M. LE MAIRE.-

Nous allons la sortir de la délibération et reporter ce point.

Je passe au vote sur l'ensemble de la délibération et nous la remettons *a posteriori*, une fois que tout sera posé et clarifié. Nous repassons en commission et en Conseil sur ce sujet.

Nous passons au vote dans les conditions que je viens d'énoncer.

La délibération a été adoptée

Pour : 67 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Abstention : DULELLARI Ornela.

Ne prend pas part au vote : MERMILLOD Stéphanie.

21 - D.CN.2023-59 : MANDAT SPÉCIAL AUX ÉLUS MUNICIPAUX POUR DÉPLACEMENT À CHELTENHAM (ROYAUME-UNI)

- Rapport de Jean-François DEGENNE -

Par délibération n° D.CN.2020-166 du 24 juillet 2020, le Conseil Municipal a défini les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de missions et de déplacements applicables aux élus de la ville d'Annecy.

Cependant, des élus peuvent être appelés à représenter la Commune sur le territoire national ou international, pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes, accomplies dans l'intérêt communal. Ces missions doivent alors faire l'objet, préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal, à des élu(e)s nommément désigné(e)s.

En effet, en application des articles L. 2123-18, R. 2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil municipal chargés de mandats spéciaux peuvent prétendre au remboursement de leur frais de repas, de nuitée et de transport, et des frais de visa électronique inhérents à ce déplacement, sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées.

Dans le contexte des échanges entre Annecy et Cheltenham, jumelées depuis 1956, Sandra Holliday, Maire de Cheltenham, invite une délégation annécienne à se rendre dans sa cité, du 28 avril au 1^{er} mai 2023. Ce déplacement coïncidera avec la tenue du Festival de jazz de Cheltenham. Une rencontre avec les organisateurs du Festival, ainsi qu'une réunion de travail sont prévues pour identifier de nouvelles pistes de collaboration sur des thématiques d'intérêt

mutuel.

Aussi, en application des articles L. 2123-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **DONNER** mandat spécial à Samuel DIXNEUF, Conseiller délégué au Patrimoine, Art et Histoire, Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE du groupe « Annecy Respire » et Jean-Jacques PASQUIER du groupe « Pour Annecy, naturellement », dans le cadre d'un déplacement à Cheltenham, au Royaume-Uni, qui se déroulera du 28 avril au 1^{er} mai 2023 ;
- **AUTORISER** le remboursement aux élus susmentionnés des frais inhérents à cette mission, aux frais réels engagés et sur présentation des justificatifs de dépenses.

M. DEGENNE.-

Cheltenham et Annecy sont jumelées depuis 1956. C'est le plus ancien partenariat d'Annecy avec une ville étrangère. L'historique des relations a été marqué par des échanges scolaires, sportifs, culturels et économiques ainsi que par des emplois d'été.

Ces relations ont été fortement impactées par le Brexit concomitamment à la pandémie de Covid. 50 jeunes d'Annecy partaient chaque année dans le cadre de séjours linguistiques, le dispositif a été interrompu suite à la fermeture du département international du Gloucestershire College. Les échanges scolaires entre le collège des Balmettes et le Pate's Grammar School Cheltenham ont également été interrompus.

Néanmoins, en octobre 2022, un groupe conséquent de citoyens de Cheltenham est venu en visite et lors de nos échanges, nos interlocuteurs ont manifesté le vif désir de redonner une substance concrète à la relation entre nos deux villes.

Il s'en est suivi une invitation de Mme la Maire de Cheltenham, Sandra HOLLIDAY, d'accueillir une délégation annécienne de 4 personnes du 28 au 30 avril, ce déplacement coïncidera avec le Festival de Jazz de Cheltenham, manifestation de renommée internationale.

Une réunion de travail lors de ce déplacement est prévue qui permettra d'identifier les pistes de collaboration possible sur des thématiques telles que la culture et la jeunesse.

Pour mémoire, dans le domaine culturel et musical, pourra être exploré l'accueil réciproque d'élèves de section jazz, l'accueil à Annecy de l'Orchestre Philharmonique de Cheltenham, des possibilités d'échange entre le Festival International du Film de Cheltenham et le FIFA ou encore, le prêt de l'exposition « Moments imparfaits » d'Annecy Lac photo que vous avez pu voir très récemment à Bonlieu.

En application des articles L. 2123-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de bien vouloir donner mandat spécial à Samuel DIXNEUF, Conseiller délégué Patrimoine, Art et Histoire, à Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE, élue du groupe « Annecy Respire » et à Jean-Jacques PASQUIER, élu du groupe « Pour Annecy Naturellement », en vue d'un déplacement à Cheltenham au Royaume Uni qui se déroulera du 28 au 30 avril.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

22 - D.CN.2023-60 : "COLOS APPRENANTES" - ENGAGEMENT DE LA VILLE AU DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE PAR L'ÉTAT

- Rapport de Guillaume TATU -

Le dispositif « vacances apprenantes », mis en œuvre par l'État en 2020, a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs.

Les "Colos apprenantes" bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique.

Les retours d'expériences et l'évaluation de cette politique publique ont démontré l'intérêt de ce dispositif. Pour l'année 2022, la ville d'Annecy a accompagné plus de 100 départs.

L'État a souhaité renouveler l'opération « Colos apprenantes » pour l'année 2023.

Les colos apprenantes accueillent les enfants et jeunes scolarisés de 3 à 17 ans. Cet accompagnement exceptionnel s'adresse en priorité aux jeunes les plus exposés aux effets de la crise : jeunes des quartiers « prioritaires de la ville » mais aussi en zones rurales, issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique difficile, enfants en situation de handicap, enfants ayant décroché de l'enseignement... Une latitude est laissée aux collectivités pour inscrire des mineurs ne relevant pas des catégories susmentionnées, leur inscription étant alors prise en charge financièrement par l'État aux mêmes conditions que les mineurs prioritaires.

La colonie doit être organisée sur le territoire national pour une durée minimale de 5 jours ouvrés. Ces séjours relèvent soit des colonies de vacances, soit des séjours accessoires des accueils de loisirs.

Pour cette édition 2023, l'État lance un appel à candidature « Colos apprenantes ».

Le label « colos apprenantes » permettra de créer un cadre de confiance. Pour les organisateurs, ce label met en avant des activités de qualité. Pour les familles, il permet de garantir le savoir-faire des personnels et la qualité éducative des activités de loisirs et de renforcement des apprentissages proposée.

Le coût maximum de ce dispositif est de 500 € par mineur et par semaine. L'aide de l'État peut atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine), la collectivité assurant la prise en charge de 20 % minimum du séjour avec un maximum de 100 €.

La ville d'Annecy propose d'ouvrir à nouveau 80 places pour le public prioritaire, ce qui représente un montant éligible estimatif de 40 000 € avec un reste à charge pour la commune de 8 000 €.

Afin de valider l'inscription de la Ville dans cette démarche de labellisation au dispositif « colos apprenantes »,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à répondre à l'appel à candidature lancé par les services de l'État pour obtenir le label « colos apprenantes » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

23 - D.CN.2023-61 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE À LA PRESTATION DE SERVICE "LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS" (LAEP)

- Rapport de Guillaume TATU -

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un espace d'accueil, d'écoute et de prévention précoce pour les enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés par un adulte familial (parents, grands-parents, ...). Ensemble, ils participent à des temps de jeux et d'échanges avec d'autres enfants, parents et/ou avec des professionnels. L'objectif est de stimuler l'éveil et la socialisation des enfants, d'accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle parental et d'améliorer les relations enfants parents. C'est aussi l'occasion pour certains parents de rompre l'isolement et de partager les expériences. L'accès au LAEP est gratuit et ouvert à tous.

La ville d'Annecy est gestionnaire de deux LAEP : le Verdi et Renoir situés sur la commune déléguée de Cran-Gevrier depuis plus de 20 ans.

La prestation de service globale et annuelle permet de mieux répondre aux objectifs et d'être plus conforme au mode de fonctionnement des LAEP. Elle est accordée sur la base d'un projet de fonctionnement respectant les règles définies par Lettre Circulaire de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) 2015-011 du 13 mai 2015. Le versement de cette prestation est conditionné par l'obtention de l'avis technique de la direction de la protection maternelle et infantile et de la santé (*DPMIS*) et la signature d'une convention avec la CAF. Il appartient à la CAF d'évaluer la pertinence du service rendu aux familles, à partir de la fréquentation et du nombre de familles bénéficiaires.

La signature d'une convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service LAEP pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la ville d'Annecy.

Pour bénéficier de la prestation de service globale, la ville d'Annecy doit justifier :

- D'un gestionnaire,
- D'un budget propre,
- D'un local matérialisant le LAEP qui satisfait aux conditions d'hygiène et de sécurité pour accueillir du public.

Aujourd'hui, la Ville a la volonté de renouveler la convention d'objectifs et de financement des LAEP municipaux, comme une déclinaison du PEF actualisé en 2022. Ce projet répond aux besoins identifiés dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Le LAEP peut aussi être intégré dans la convention territoriale globale (CTG).

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le renouvellement, avec la CAF, de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Lieu d'Accueil Enfants Parents » (LAEP) pour l'année 2023 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

24 - D.CN.2023-62 : DISPOSITIF D'ACCUEIL DE JOUR DU BASSIN ANNÉCIEN - CONVENTION DE FINANCEMENT 2023 AVEC LA CROIX ROUGE FRANÇAISE ET L'ASSOCIATION ALFA 3A

- Rapport de Bénédicte SERRATE -

La ville d'Annecy, le Département et l'État, ont convenu de porter un centre d'accueil de jour sur le bassin annécien, qui s'inscrit dans l'objectif partagé de prévention et de lutte contre les exclusions. Nécessitant un travail partenarial et décloisonné, la ville d'Annecy, le Département et l'État ont signé une convention en date du 30 novembre 2022, déterminant les objectifs d'un centre d'accueil de jour à la gestion renouvelée sur le territoire annécien et permettant de coordonner leurs financements.

Depuis plusieurs années, les associations la Croix Rouge française et Alfa3A ont tissé des liens partenariaux dans l'accompagnement des personnes vulnérables. Ces deux associations ont été mandatées pour partager la responsabilité de la gestion de l'accueil de jour du bassin annécien jusqu'en 2025.

Dans la convention relative au fonctionnement du centre d'accueil de jour du bassin annécien en date du 30 novembre 2022, passée entre l'État, le Département de la Haute-Savoie, la commune d'Annecy, la Croix-Rouge française et Alfa3A, il a été convenu à l'article 7 de ladite convention :

- Que le budget de fonctionnement du centre d'accueil de jour du bassin annécien ne devait pas excéder 700 000 € pour une année pleine, répartis à parts égales entre les 3 financeurs, l'État, via la DDETS de la Haute-Savoie, le Département de la Haute-Savoie, et la ville d'Annecy ;
- Que la subvention de la Ville devrait s'élever à 233 333 € pour l'année 2023, sous réserve du vote par le conseil municipal, des crédits nécessaires lors de l'adoption du budget primitif ;
- Qu'une convention de financement allouant les subventions afférentes à l'activité sera établie annuellement entre les financeurs, la Croix-Rouge française et ALFA 3A en leur qualité de mandataires.

Par la convention jointe en annexe, la ville d'Annecy entend donc définir les modalités de versement de ladite subvention au bénéfice de l'association La Croix Rouge française, désignée comme mandataire agissant es-qualité pour les deux associations au sein de l'offre de service.

Cette convention est conclue pour 1 an, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention avec l'association Croix Rouge Française et l'association ALFA3A relative au financement du centre d'accueil de jour du bassin annécien,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à verser la subvention de 233 333 € à l'association la Croix Rouge Française pour l'année 2023.

M. MESZAROS.-

Je veux saluer la poursuite de ce dispositif qui me semble très important, saluer l'action des deux associations concernées Alfa3A et la Croix Rouge, leurs bénévoles et leurs professionnels, et la contribution de la DDCS et du Conseil départemental dans ce dispositif.

Les autres communes de l'agglomération contribuent-elles à ce dispositif ? L'accueil de jour ne concerne pas uniquement la commune d'Annecy.

Je voulais également attirer votre attention sur la politique d'action sociale qui va sans doute se tendre avec le contexte difficile que l'on connaît, nous avons beaucoup parlé d'inflation ce soir, je pense que beaucoup d'Annéciens et de Grands Annéciens sur le territoire seront confrontés à des difficultés qui vont être de plus en plus importantes.

Dans ce cadre, le retour de beaucoup de professionnels, et même d'usagers de la rue, vient des difficultés qu'ils rencontrent depuis la fermeture de l'Herminette et l'Intervalle à Galbert. Même si d'autres lieux ouvrent, la relocalisation de ces publics est rendue très difficile.

Mme SERRATE

C'est un partenariat de la Ville, pas de l'Agglomération. L'Accueil de Jour est porté par la Commune Nouvelle d'Annecy exclusivement, la DDETS et le Conseil départemental.

M. MESZAROS.-

Ce n'était pas le sens de mon propos, cela n'a jamais été un dispositif d'Agglomération, mais dans mon souvenir, les différentes communes de l'agglomération participaient à des niveaux variables, je pense à Nora SEGAUD-LABIDI, à Yannis SAUTY avec qui j'ai siégé dans l'Entente sociale.

Mme SERRATE.-

Cela, c'est la ville nouvelle.

M. MEZAROS.-

Non, c'était un dispositif plus large. Il s'agit juste de savoir si elles continuent à participer. Nous nous étions dit à l'époque qu'il était bien qu'elles y participent dans la mesure où la ville-centre concentre l'essentiel, malheureusement, des besoins en termes sociaux.

Mme SERRATE.-

La réponse est non.

Par ailleurs, le déplacement des lieux, oui, c'est vrai, perturbe toujours un public qui n'aime pas beaucoup bouger, mais fondamentalement la qualité des lieux y a beaucoup gagné. Si tu vas faire un tour à Galbert, tu verras la qualité du lieu d'accueil que cela représente. C'est certainement beaucoup plus ouvert et mieux adapté que l'Herminette, même si l'Herminette avait des qualités indéniables.

Nous allons essayer de rouvrir l'Herminette pour une autre activité sociale mais il y a eu des

dégâts des eaux et nous sommes dans une problématique de réfection. Pour autant, l'Herminette n'est pas fermée, elle va se rouvrir à une autre activité sociale.

M. LE MAIRE.-

Lorsque nous sommes arrivés, nous avons souhaité, avec Bénédicte SERRATE, mettre l'ensemble des partenaires autour de la table, à savoir, l'État, le Département, la Ville et le Grand Annecy pour imaginer des dispositifs élargis, des choses un peu plus pérennes. Dans ce type de situation en effet, j'avais l'impression que chaque année on se reposait la question, on allait avoir des gens à la rue et comment l'on s'en occupe.

Il a été décidé que les trois parties travailleraient ensemble et pour le Grand Annecy, à chacun des maires de voir s'ils pourraient s'inscrire dans ce type de projet.

L'action a tourné autour d'un appel à projets avec les trois acteurs, État, Département et Ville. Il reste encore un an pour cette appel à projets.

Il sera intéressant de travailler sur une entente élargie. Tu as raison. Avec Bénédicte, nous avons fait une maraude la semaine dernière, le constat est sans appel. Au travers de cette crise que tout le monde prend de plein fouet, de plus en plus de personnes sont sans abri et le nombre augmente fortement. Que l'on soit très clair, ce n'est pas que sur Annecy, c'est un peu partout dans le département et c'est un peu pareil dans la région et en France de manière générale. Il y a une vraie préoccupation à avoir sur le sujet.

Je retiens que l'on peut imaginer travailler sur une entente, nous en reparlerons avec les autres maires.

Mme SERRATE.-

Il y a des distributions alimentaires tous les vendredis soir à la Croix Rouge, la semaine dernière 268 personnes venaient chercher de quoi manger. Le coût du caddie y est pour beaucoup. Nous sommes sur un public qui n'arrive plus à remplir son caddie comme il faut à cause du coût du caddie et qui vient maintenant compléter son panier alimentaire à la Croix Rouge.

M. LE MAIRE.-

Ce sont des populations qui n'étaient pas concernées il y a quelque temps, qui se retrouvent à chercher des compléments alimentaires via ces maraudes ou ces livraisons.

Merci. Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

25 - D.CN.2023-63 : CRÈCHE "LE PETIT BROGNY" - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT DE PRÉSENTATION - APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

- Rapport de Christelle MERMILLOD BLARDET -

En 2011, la commune d'Annecy-le-Vieux a fait le choix d'externaliser la gestion de la crèche

« Le Petit Brogny », située 36 route de Pringy.

Le bâtiment secteur "crèche" est conçu pour accueillir 26 enfants en accueil régulier et occasionnel.

Le contrat de délégation de service public signé en 2011 avec « La Maison Bleue » prend fin le 1^{er} février 2024.

Compte tenu des contraintes actuelles de recrutement de personnel qualifié dans les équipements d'accueil du jeune enfant et des contraintes de coût, il est proposé de poursuivre l'externalisation de la gestion de cette crèche.

Le contrat actuel inclut la gestion d'un relais Petite Enfance. À la fin de la délégation de service public avec la « Maison Bleue », il sera repris en régie, pour une meilleure cohérence sur le territoire, et intégrera le réseau des quatre autres relais Petite Enfance municipaux de la commune d'Annecy. Ainsi, il n'entre pas dans le périmètre de l'activité du projet objet de cette délibération.

Une délégation de service public est un contrat par lequel la collectivité confie la gestion d'un service public, dont elle a la responsabilité, à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le choix du délégataire résulte d'une procédure de mise en concurrence.

Conformément à l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1.

La commission consultative des services publics locaux, réunie le 20 février 2023, a émis un avis favorable.

En conséquence il est proposé, au Conseil municipal de statuer sur les principaux éléments du contrat de délégation de service public envisagé qui contient les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

La Délégation de Service Public prendra la forme d'un contrat de concession de type affermage.

La ville d'Annecy confie au délégataire, la gestion, l'exploitation, l'entretien de cet équipement au titre des obligations du locataire.

Le délégataire exerce son activité à ses risques et périls.

La rémunération du délégataire est assurée par :

- Les recettes perçues auprès des usagers,
- Les financements versés par la Caisse d'Allocations Familiales,
- Les financements provenant d'autres organismes publics ou privés,
- La prise en charge par la ville d'Annecy de dépenses en raison d'exigences du service public conduisant la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

Le délégataire devra faire le nécessaire pour avoir, pendant la durée du contrat, une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour le versement de la prestation de service unique (PSU) et autres bonus (bonus handicap, bonus mixité, bonus Contrat Territoire Global ...).

Il s'engage à appliquer le barème conventionnel des participations familiales de la CNAF, qui

s'appuie sur un taux d'effort modulé en fonction des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge.

Pour le calcul des participations familiales le délégataire appliquera le montant plafond de revenus déterminé par la ville d'Annecy.

Durée du contrat : du 2 février 2024 (ou de sa date de notification si elle est postérieure à cette date) au 31 juillet 2028.

Les usagers bénéficieront d'un service public de qualité, du fait :

- Du respect des dispositions réglementaires : encadrement textuel, autorisation de fonctionnement d'un EAJE (équipement d'accueil du jeune enfant), délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), personnel d'encadrement diplômé, tarifs fixés par la CNAF.
- Du contrôle de la collectivité qui se fait au travers de la production d'un rapport annuel, d'audits financiers ou de gestion, et de réunions périodiques de suivi de l'exécution du contrat de délégation de service public.

La ville d'Annecy déterminera les enfants bénéficiaires des places d'accueil régulier.

Les repas et les couches seront fournis aux familles par le délégataire, sans tarification supplémentaire pour elles. Pour les repas, le délégataire veillera à respecter les recommandations nationales (programme national nutrition santé – PNNS) ainsi que les règles diététiques applicables aux enfants de moins de 4 ans.

Le règlement de fonctionnement définira les modalités de fonctionnement du multi-accueil ainsi que les règles de sécurité à respecter. Il sera proposé par le délégataire qui devra l'harmoniser avec celui des structures gérées par la ville d'Annecy, tout en étant conforme aux exigences de la CNAF et de la PMI.

Le délégataire devra proposer, chaque année à la collectivité, le projet pédagogique de l'établissement, qui ne pourra être mis en œuvre qu'après validation par la ville d'Annecy.

La ville d'Annecy est propriétaire des locaux qu'elle met à disposition du délégataire moyennant une redevance.

Le délégataire ne pourra apporter aucune modification, adjonction ou suppression aux installations qui sont mises à sa disposition.

Il ne pourra ni prêter ni sous-louer, en tout ou partie, les locaux mis à disposition, sous aucun prétexte, même provisoirement ou à titre gracieux :

Il devra assurer à ses frais :

- La sécurité des installations (hors équipements de sécurité incendie à charge de la ville d'Annecy) ;
- La conformité des ouvrages, équipements confiés, avec les normes d'hygiène et de sécurité ;
- Le maintien en parfait état de propreté des ouvrages, des abords, des installations et plus généralement de tous les biens confiés ;
- L'entretien général et la maintenance courante des biens confiés ;
- Les opérations de gros entretien et de renouvellement des biens mis à disposition autres que celles relatives à la structure et aux éléments de gros œuvre

La ville d'Annecy assurera, quant à elle, toutes les réparations importantes relatives à la structure et aux éléments de gros œuvre du bâtiment, sauf si elles sont dues à un défaut d'entretien ou à toute faute du délégataire.

Les locaux devront respecter la réglementation en vigueur appliquée aux collectivités d'enfants de moins de 36 mois.

Les équipements spécifiques et de sécurité devront être maintenus en parfait état de fonctionnement et répondre aux normes de sécurité et à la réglementation en vigueur.

Le mobilier et le matériel pédagogique devront être conformes aux normes utilisées pour les enfants de moins de 4 ans.

Le délégataire prendra à sa charge tous les frais relatifs à la fourniture d'énergie, de fluides, de consommables nécessaires à l'exploitation de l'équipement, ainsi que les frais relatifs au fonctionnement et à l'entretien des systèmes de téléphonie, de sécurité, d'alarme anti-intrusion, de détection incendie, des systèmes automatisés, les frais relatifs à l'assainissement et à l'élimination des déchets, ou tout autre frais liés à l'utilisation des locaux.

En dehors des locaux et équipements mis à sa disposition, le délégataire devra acquérir tous les autres équipements nécessaires à un fonctionnement optimal et réglementaire (meubles, tables, lits, vaisselle, électroménager, jeux ... - liste non-exhaustive)

Le délégataire est l'employeur. À ce titre il affecte le personnel nécessaire en nombre et en qualification, en appliquant la législation du travail.

Il assurera le recrutement, l'encadrement et l'organisation du travail pour le personnel.

Il devra recruter le personnel qualifié en nombre suffisant et remplacer le personnel absent (vacances, maladies, départs, formations ...) par du personnel qualifié conformément aux seuils définis par la réglementation en vigueur.

Le personnel nécessaire à l'exploitation de la crèche sera repris par le futur délégataire, conformément à l'article L. 1224-1 du code du travail.

L'animatrice du relais Petite Enfance sera reprise par la Ville conformément à l'article L. 1224-3 du code du travail.

La CAF est chargée de vérifier l'application de la réglementation par le délégataire.

Au vu de ce rapport de présentation, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le principe de la délégation de service public pour la gestion de la crèche « Le Petit Brogny ».

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Il est précisé qu'au terme de celle-ci, le Conseil Municipal se prononcera sur le choix du délégataire et le contrat de délégation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la gestion de la crèche « Le Petit Brogny » par une délégation de service public, au vu de l'avis de la commission consultative des services publics locaux, du rapport de présentation ci-dessus ;
- **AUTORISER** le lancement de la consultation ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette consultation.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

26 - D.CN.2023-64 : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE COURS DE SOUTIEN SCOLAIRE DURANT LE TEMPS PÉRISCOLAIRE PAR L'ASSOCIATION ENTRAIDE JEUNES 74 ET L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'ANNECY

- Rapport de Christian BOVIER -

L'association ENTRAIDES JEUNES 74 a comme objet social, de mettre en relation des lycéens volontaires pour aller prodiguer des cours de soutien scolaire auprès d'écoliers qui rencontrent des difficultés, sur le bassin annécien. Ce dispositif a pour but de permettre aux écoliers en difficulté scolaire, de trouver une aide extérieure, auprès de lycéens qui eux, se trouvent valorisés par ce bénévolat.

De son côté, la ville d'Annecy poursuit une politique éducative et familiale ambitieuse et souhaite par son action, lutter contre les inégalités sociales. De la même façon, la Ville a pour objectif, d'agir plus intensément en faveur de la jeunesse présente sur son territoire. C'est donc dans cet esprit qu'elle souhaite mener un travail avec l'association ENTRAIDE JEUNES 74, en lui permettant d'intervenir dans certaines écoles du territoire communal et ainsi, donner la possibilité à ses écoliers de bénéficier de cours de soutien scolaire. *In fine*, l'objectif poursuivi est de réduire les inégalités sociales, tout en valorisant l'action des lycéens et donc, de la jeunesse.

Afin de mener cet objectif à bien, la Ville et l'association ont besoin du soutien de l'Éducation nationale. En effet, de par leur connaissance des écoliers, les enseignants et directeurs des écoles sont les plus à même de connaître leurs besoins. Ils sont donc indispensables pour définir et orienter les besoins.

Le présent partenariat prend effet à compter de la dernière date de signature de la convention de partenariat jusqu'au 20 juin 2023 inclus et a donc pour objectif de permettre à l'association d'intervenir durant le temps périscolaire, auprès d'élèves en difficulté, repérés par les membres de l'Éducation nationale.

L'intervention de l'association ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière de la part de la Ville et la mise à disposition des locaux est réalisée à titre gratuit.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association ENTRAIDE JEUNES 74 et l'Éducation nationale pour la mise en place de cours de soutien dans les écoles élémentaires publiques de la Ville au titre de l'année scolaire 2022-2023 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document y afférant.

Mme GRARD.-

Comment s'articule ce dispositif avec celui de la « Pause Cartable » qui existe déjà dans les écoles élémentaires ?

M. BOVIER.-

Il y a trois dispositifs qui permettent d'apporter une aide aux élèves le soir en périscolaire : Pause Cartable, Entraide Jeunes et Coup de Pouce CLÉ dans les écoles en secteur particulier.

Pause Cartable est pris en charge par les animateurs pour aider les élèves à faire leur devoir.

L'association Entraide Jeunes, ce sont des lycéens recrutés par l'association Entraide Jeunes dans 6 lycées d'Annecy et de l'agglomération. Il s'agit là d'une aide un peu plus active auprès de ces élèves, c'est pourquoi l'on parle de soutien, soutien dans les apprentissages fondamentaux, en lecture, en écriture, en mathématiques, avec les compétences et les connaissances qui sont celles des lycéens, et avec une collaboration entre des lycéens et des jeunes, ce qui n'a pas exactement la même consonance que la présence d'animateurs.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

**27 - D.CN.2023-65 : TRI DES DÉCHETS SUR LE DOMAINE PUBLIC :
EXPÉRIMENTATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - CONVENTION
ENTRE LA VILLE D'ANNECY, LE GRAND-ANNECY, JCDECAUX
ET CITEO**

- Rapport de Guillaume COHEN -

La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) « emballages ménagers » s'applique aux emballages des produits consommés à domicile comme hors domicile, par exemple dans la rue, dans les parcs et jardins, dans la restauration rapide, en libre-service et dans les cinémas.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) intègre plusieurs dispositions et objectifs portant notamment sur :

- Le développement du geste de tri en dehors du domicile ;
- La généralisation d'ici au 1^{er} janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment par l'installation de corbeilles de tri permettant cette collecte séparée.

Dans ce contexte, CITEO, entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages, a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la consommation nomade afin d'accompagner différents acteurs pour la mise en place de dispositifs locaux visant à capter ces emballages ménagers issus de la consommation hors foyer.

Les projets proposés portent sur des lieux de forte fréquentation nécessitant des dispositifs particuliers.

Cet AMI vise à préfigurer les solutions à déployer sur le territoire afin d'accélérer la progression du taux de recyclage des emballages hors foyer.

L'entreprise JCDECAUX a été retenue dans le cadre de cet AMI et a contractualisé avec CITEO, fixant les conditions générales de la participation financière de CITEO au projet. Le projet se dénomme PUR (Point Urbain de Récupération).

La forte fréquentation des espaces publics à Annecy tout au long de l'année se prête particulièrement au déploiement d'un projet de cette nature. Il est donc proposé à la ville d'Annecy de faire partie de la dizaine de collectivités françaises participant à ce projet. Cela nécessite la signature d'une convention entre la ville d'Annecy, au titre de sa compétence propreté urbaine, le Grand Annecy, au titre de sa compétence déchets, JCDECAUX, fournisseur de solutions, et CITEO, financeur de l'opération.

Les conditions particulières de cette convention stipulent que la ville d'Annecy et le Grand Annecy expérimenteront pendant l'année 2023, le tri hors foyer par l'intermédiaire d'abri-bacs dédiés implantés à des endroits stratégiques de consommation.

Une dizaine de sites ont été retenus : les squares et les places accueillant des usagers pendant les heures de repas ont été privilégiés.

Les agents de la propreté urbaine collecteront quotidiennement 7 jours sur 7 les bacs dédiés aux déchets incinérables et les bacs dédiés au tri, installés dans les abris-bacs.

L'ensemble des données collectées pendant l'expérimentation (taux de remplissage des bacs, poids total collecté, qualité du tri...) seront ensuite transmises à CITEO.

La société JCDECAUX s'engage à :

- Mettre à disposition les abri-bacs nécessaires à titre gracieux ;
- Installer les abri-bacs sur les sites sélectionnés ;
- Remettre en état à l'identique les sites en fin d'expérimentation.

La Ville d'Annecy s'engage à :

- Délivrer les autorisations d'occupation du domaine public pour les sites considérés ;
- Mettre en œuvre les moyens de collecte et de suivi durant cette expérimentation de tri hors foyer ;
- Mettre à la disposition de CITEO et DECAUX, les données recueillies.

Au titre des actions à la charge de la Ville (frais de pilotage du projet, dépenses de sensibilisation et de communication), l'entreprise CITEO est susceptible d'accorder à la Ville une participation financière de cinquante pour cent (50 %) des dépenses éligibles réelles et justifiées, dans la limite de sept cent cinquante euros (750 €) par nombre d'équipements effectivement installés.

La présente convention est conclue pour un an maximum, à compter de la date de signature et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention quadripartite ville d'Annecy, Grand Annecy, CITEO et JCDECAUX ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme GRARD.-

Ce dispositif va-t-il nécessiter des moyens humains supplémentaires pour la collecte des bacs ? Si oui, avez-vous prévu du personnel en plus et quel coût cela représentera-t-il pour la Ville ?

M. COHEN.-

Il y aura des moyens supplémentaires effectivement, il s'agit de bacs de 120 litres, plus de volume à collecter et plus de temps humain à consacrer.

Comme vous avez pu le lire dans la convention, ce matériel nous est prêté à titre gracieux. Nous n'aurons pas à le payer.

Mme GRARD.-

Mais ce sont des personnes qu'il faudra rémunérer en plus.

M. COHEN.-

C'est du temps que les cantonniers vont mettre à profit pour ces bornes de tri.

M. LE MAIRE.-

Avec l'obligation de passer au tri au 1^{er} janvier 2025, ce sont des tournées qui sont doublées avec des types de collecte différents.

Pour l'instant, c'est une expérimentation d'un an avec la gratuité proposée par Decaux, mais nous savons très bien pourquoi nous proposons cela, nous essayons de nous mettre en conformité. Un travail sera à imaginer sur les ressources supplémentaires à mobiliser pour répondre à la loi française.

Mme LARDET.-

Ce n'est pas que la loi. Vous êtes un certain nombre à relayer la pollution et les problèmes de déchets que nous avons en ville tous les étés du fait de l'arrivée des excursionnistes, de personnes qui consomment de la vente à emporter de manière relativement importante. Le tri hors domicile est fait pour pratique hors domicile ce que nous pratiquons depuis le 1^{er} janvier 2023, pour permettre un tri et rendre la ville plus propre.

Le service public nécessite parfois des engagements mais pour le bon service public et la propreté de la ville, c'est une expérimentation que nous tentons et qui deviendra obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025 dans le cadre du tri sélectif.

Mme GRARD.-

Est-il prévu de la communication, je ne sais pas sous quelle forme, pour réduire les déchets, que l'on utilise moins de déchets à usage unique ? Une communication sera-t-elle faite auprès des commerçants via le Grand Annecy ou la Ville d'Annecy ?

Mme LARDET.-

Ville d'Annecy et Grand Annecy nous sommes associés pour communiquer auprès des restaurateurs de vente à emporter principalement. Nous avons une réunion prochainement pour leur expliquer ce dispositif, mais aussi comment limiter les déchets notamment avec les problématiques d'Uber Eats ou les livraisons faites sur le Pâquier, donc pour présenter le dispositif mais aussi pour voir comment eux peuvent limiter les déchets.

Mme LEPAN.-

Pour compléter ce qui a été dit, nous l'avons vu en commission Environnement à l'Agglomération et pour le volet déchets triés, c'est le Grand Annecy qui se chargera de venir relever le bac jaune.

Mon inquiétude se situe ailleurs, il s'agit là d'une expérimentation, ces nouveaux mobiliers urbains auront-ils un volet publicitaire ou pas ? Nous connaissons JCDecaux, dans le cadre de l'expérimentation, y aura-t-il un affichage publicitaire sur ces mobiliers ou non ?

M. LE MAIRE.-

Tout d'abord, le ramassage des bacs jaunes ce sera une fois par semaine par l'Agglomération, pour le reste c'est la ville, d'où la tournée supplémentaire dont nous parlions.

Ensuite, nous imaginons bien que Decaux vise ce genre de chose mais avec l'équipe, nous sommes plutôt sur une logique d'intégration paysagère dans la vieille ville et que cela rentre bien dans notre espace de vie, au même titre que l'on réfléchit notamment sur les containers sur le Pâquier pour une meilleure intégration, nous lançons une étude en interne pour enterrer ces bacs et que ce soit moins laid.

La question de l'intégration paysagère est à l'ordre du jour, nous en avons beaucoup parlé, c'est un sujet à l'ordre du jour, mais pas de publicité pour l'heure.

Nous pouvons passer au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

28 - D.CN.2023-66 : RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE AU CAMPING MUNICIPAL "LE BELVÉDÈRE" - PLAN DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE ÉTABLI EN PARTENARIAT AVEC LE SYANE

- Rapport de Aurélien MODURIER -

Le SYANE exerce la compétence en matière de réalisation de travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

L'opération de rénovation du réseau d'éclairage public dans l'enceinte du camping municipal sur le territoire de la commune déléguée d'Annecy, entrant complètement dans le champ de ses compétences, le SYANE a été saisi pour assurer la réalisation des travaux.

Par délibération n° D.CN.2022-283 du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a approuvé un plan de financement initial objet de cette rénovation. Le montant total prévisionnel de cette opération s'élevait à 197 463,75 € TTC, dont 138 102,03 € à la charge de la commune, auxquels s'ajoutaient 5 923,92 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un total de 144 025,95 € TTC.

Dans le cadre des travaux en cours, il a été demandé au SYANE d'étudier la possibilité d'adjoindre sur le réseau en cours de construction, des relais Wifi complémentaires intégrés aux candélabres afin que le service de communication soit opérationnel sur la totalité de l'emprise du camping et des espaces dédiés aux occupants. Un linéaire de fourreaux sur 105 mètres supplémentaires est à ce titre nécessaire.

Le montant total prévisionnel de cette opération complémentaire s'élève à 8 860,39 € TTC à la charge de la commune, auxquels s'ajoutent 265,81 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un

total de 9 126,20 € TTC. Le plan de financement de l'opération est annexé au présent rapport.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce plan de financement complémentaire établi en partenariat avec le SYANE pour la rénovation du réseau d'éclairage au camping municipal « Le Belvédère » ;
- **AUTORISER** le règlement de la participation communale en fonds propres d'un montant total de 9 126,20 € TTC, dont 80 % de 8 860,39 € TTC à la charge de la commune et 80 % de 265,81 € de frais généraux à la date de notification de l'avenant au marché de travaux, soit 7 088,31 € + 212,65 € = 7 300,96 €.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Ne prend pas part au vote : GRANGE Antoine.

29 - D.CN.2023-67 : MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEaux DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - ROUTE DU SEMNOZ - PLAN DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE ÉTABLI EN PARTENARIAT AVEC LE SYANE

- Rapport de Aurélien MODURIER -

Le SYANE exerce la compétence en matière de réalisation de travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

L'opération de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications route du Semnoz sur le territoire de la commune déléguée d'Annecy, entrant complètement dans le champ de ses compétences, le SYANE a été saisi pour assurer la réalisation des travaux.

L'opération est réalisée en amont d'une opération plus globale de réaménagement des abords du camping municipal programmée ensuite second semestre 2023.

Par délibération n° D.CN.2022-284 du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a approuvé un plan de financement initial objet de cette rénovation. Le montant total prévisionnel de cette opération s'élevait à 156 951,65 € TTC, dont 111 117,30 € à la charge de la commune, auxquels s'ajoutaient 4 709,00 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un total de 115 826,30 € TTC.

Le plan de financement initial reposait sur une estimation avant mise en consultation des entreprises. Le résultat de l'appel d'offres génère une plus-value engendrant un complément de financement nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le montant prévisionnel complémentaire s'élève à 20 358,71 € TTC à la charge de la commune, auxquels s'ajoutent 996,06 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un total de 21 354,77 € TTC. Le plan de financement complémentaire de l'opération est annexé au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce plan de financement complémentaire établi avec le SYANE pour la mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, rue du Semnoz ;
- **AUTORISER** le versement de la participation communale complémentaire en fonds propres d'un montant total de 21 354,77 € TTC, dont 80 % de 20 358,71 € TTC à la charge de la commune et 80% de 996,06 € de frais généraux à la date de notification de l'avenant au marché de travaux, soit 16 286,97 € + 796,85 € = 17 083,82 €.

M. MODURIER.-

Nous avons d'autres mises en souterrain sur l'année, sur lesquelles nous avons eu de bonnes surprises, les appels d'offres étaient en dessous des montants budgétés. Pour celui-ci, nous avons un surcoût de 20 000 euros.

M. GRANGE.-

Je ne prends pas part au vote parce que je travaille au SYANE.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Ne prend pas part au vote : GRANGE Antoine.

30 - D.CN.2023-68 : MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - RUE DU MONT-BLANC - PLAN DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE ÉTABLI EN PARTENARIAT AVEC LE SYANE

- Rapport de Aurélien MODURIER -

Le SYANE exerce la compétence en matière de réalisation de travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

L'opération de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications rue du Mont-Blanc sur le territoire de la commune déléguée d'Annecy, entrant complètement dans le champ de ses compétences, le SYANE a été saisi pour assurer la réalisation des travaux.

L'opération est réalisée en amont d'une opération plus globale de réaménagement de la rue programmée ensuite second semestre 2023.

Par délibération n° D.CN.2022-245 du 26 septembre 2022, le Conseil municipal a approuvé un plan de financement initial objet de cette rénovation. Le montant total prévisionnel de cette opération s'élevait à 616 102,15 € TTC, dont 348 415,75 € à la charge de la commune, auxquels s'ajoutaient 18 483,06 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un total de 366 898,81 € TTC.

Dans le cadre des travaux en cours, il a été demandé au SYANE d'étudier la possibilité de libérer l'emprise des carrefours entre la route du Périmètre et la rue du Mont-Blanc par prolongement de portées supplémentaires.

Le montant total prévisionnel de cette opération complémentaire s'élève à 15 189,33 € TTC à la charge de la commune, auxquels s'ajoutent 1 079,88 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un total de 16 269,21 € TTC. Le plan de financement complémentaire de l'opération est annexé au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce plan de financement complémentaire établi avec le SYANE pour la mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, rue du Mont-Blanc ;
- **AUTORISER** le versement complémentaire de la participation communale en fonds propres d'un montant total de 16 269,21 € TTC, dont 80 % de 15 189,33 € TTC à la charge de la commune, et 80 % de 1 079,88 € de frais généraux à la date de notification de l'avenant au marché de travaux, soit 12 151,46 € + 863,90 € = 13 015,36 €.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Ne prend pas part au vote : GRANGE Antoine.

31 - D.CN.2023-69 : BILAN DES ACQUISITIONS, ALIÉNATIONS, ÉCHANGES, BAUX, SERVITUDES ET ÉVICTIONS POUR L'ANNÉE 2022

- Rapport de Nora SEGAUD-LABIDI -

L'alinéa 2 de l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.* »

C'est dans ce cadre que sont présentés en annexe de la délibération, les différents tableaux retraçant le bilan des acquisitions, aliénations, échanges, servitudes, baux de longue durée et évictions des exploitants agricoles, opérés par la commune sur l'année 2022.

Il est toutefois précisé que la date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de consentement sur la chose et sur le prix, et non celle de la signature de l'acte authentique ou du paiement, soit concrètement, la date à laquelle le conseil municipal délibère sur la transaction. Cela signifie que le bilan retrace toutes les opérations décidées en cours d'année, mais que les paiements ou les encaissements peuvent intervenir les années suivantes.

Ainsi, pour l'année 2022, le bilan se résume ainsi :

	Acquisitions	Aliénations	Échanges	Baux	Servitudes	Évictions
Nombre	17	3	2	1	3	0
Montant à verser	9 637 482,49 €		520 €		0 €	
Montant à percevoir		1 171 650 €	520 €	1 320 000 €	0 €	

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du bilan des acquisitions, aliénations, échanges, servitudes, baux et évictions tels que décidés par la Ville pour l'année 2022.

Mme LAYDEVANT.-

Je profite de cette délibération pour demander où l'on en est des appartements qui appartiennent à la Ville, qui ne sont a priori pas vendus et qui sont inoccupés depuis 2 à 3 ans.

M. LE MAIRE.-

Quels appartements ? Où ?

Mme LAYDEVANT.-

Il y en a deux sur Meythet, mais je crois savoir qu'il y en a sur d'autres communes déléguées.

M. LE MAIRE.-

Je ne comprends pas bien Madame LAYDEVANT, vous demandez où l'on en est du Schéma directeur immobilier que l'on a mis en place ? Vous souhaitez l'état des appartements qui appartiennent à la Ville ?

Mme LAYDEVANT.-

Je profite de cette délibération, cela fait plusieurs fois que je demande que l'on nous donne les appartements qui appartiennent à la Ville et s'ils sont loués ou utilisés. Nous avons eu à deux reprises des listes qui étaient incomplètes.

Avec le manque de logements sur notre territoire, il est curieux d'avoir deux logements vides à Meythet qui appartiennent à la Ville.

M. LE MAIRE.-

Dans notre Schéma directeur, il n'y a pas de vacance d'appartement sauf quand il y a un problème technique ou de foncier.

Vous avez peut-être un état précis des deux appartements qui sont situés sur Meythet et qui ont un problème technique.

Mme LAYDEVANT.-

Je peux vous donner les adresses hors Conseil, je passe tous les jours devant.

Nous avons également des interrogations de la part des habitants qui ne comprennent pas que ces appartements, qui étaient auparavant loués à du personnel communal, soient actuellement vides et ce, depuis 3 ans.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Je vous propose de nous donner ces informations en commission « Ville durable », nous regarderons et nous apporterons une réponse.

M. LE MAIRE.-

Pour gagner du temps, vous pourriez peut-être nous envoyer l'adresse avant, vous aurez ainsi la réponse en commission « Ville durable ».

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous passons au vote.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du bilan des acquisitions, aliénations, échanges, baux, servitudes et évictions pour l'année 2022

32 - D.CN.2023-70 : **MODIFICATION D'UNE SERVITUDE CONSENTIE AU PROFIT DE LA COMMUNE POUR UNE CANALISATION D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES SUR UN TÈNEMENT APPARTENANT À COGEDIM SAVOIES-LEMAN SITUÉ RUE DES USINES (ANNECY)**

- Rapport de Chantale FARMER -

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean BRUNET les 8 et 18 février 1994, publié au service de la publicité foncière le 8 avril 1994, volume 1994P, numéro 4399, il a été constitué une servitude de passage de canalisations d'évacuation des eaux pluviales grevant les parcelles cadastrées DS n° 1 et DR n° 21, sises rue des usines, au profit du domaine public de la commune d'Annecy.

Or, les caractéristiques relatives à l'implantation du réseau concerné doivent être modifiées pour répondre aux exigences du projet existant sur le terrain. Ces modifications techniques entraînent une modification du tracé de ladite servitude.

Ainsi, la servitude s'exercera sur une bande d'une largeur de 4 m à 6,12 m centrée sur l'axe de la canalisation. Ladite canalisation se présente sous la forme d'un tuyau béton de diamètre 220 cm enterré à une profondeur, par rapport à la surface du terrain, comprise entre 5,50 m point le plus profond et 3,60 m point le moins profond.

De plus, depuis la constitution de la servitude en 1994, une partie de ce tènement a fait l'objet d'une vente entre NTN/SNR et la société COGEDIM SAVOIES-LEMAN et l'agglomération du Grand Annecy est maître d'ouvrage de ces installations.

Les parcelles, fonds servant, dont la société COGEDIM SAVOIES-LEMAN est désormais propriétaire, sur lesquelles les canalisations et les ouvrages accessoires sont installés, sont désormais cadastrées DS n° 4 et 6.

Il convient donc de compléter l'acte de constitution de servitude de 1994 en y intégrant les éléments susmentionnés.

Cette modification de servitude n'a aucune incidence pour la Ville qui doit néanmoins intervenir à l'acte en qualité de fonds dominant.

Tous les frais de cet acte seront supportés par la société COGEDIM SAVOIES-LEMAN.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification de la servitude suite aux adaptations des caractéristiques du réseau d'évacuation des eaux pluviales grevant les parcelles DS n° 4 et 6 appartenant à Cogedim Savoies-Leman, dont la commune reste le fonds dominant ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique y afférent et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

33 - D.CN.2023-71 : ZAC DE PRÉ BILLY (PRINGY) - MODIFICATION DU DÉLAI DE DÉSFFECTATION RELATIF À L'ACCORD DE LA COMMUNE SUR LES ÉQUIPEMENTS RELEVANT DE SA COMPÉTENCE ET INTÉGRÉS DANS LE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Rapport de Xavier OSTERNAUD -

Par délibération du 17 décembre 2018 (n° D.CN.2018-343), le Conseil municipal a autorisé TERACTION à réaliser des équipements publics dans le programme d'aménagement de la Zac de Pré Billy (Pringy) et a approuvé les conditions et modalités de financement de ces équipements.

Ladite délibération prévoit que la participation de la commune au financement des équipements publics prend la forme d'un apport en nature portant sur des parcelles communales (AM n° 54, 56, 72, 71, 196 et 231 – AL n°12, 13, 138 et 139 – et le domaine public à usage de voirie adjacent à ces parcelles) et que « *le versement de cet apport est conditionné au déclassement préalable des parcelles visées ci-dessus. La désaffectation de ces parcelles est d'ores et déjà décidée, elle prendra effet au plus tard fin 2019.* »

Or, l'aménagement de cette zone s'effectue par secteur et par phase successive, et à ce jour, toutes les opérations de désaffectation et de déclassement n'ont pas pu être achevées au 31 décembre 2019 comme prévu.

En effet, à ce jour, seules les parcelles AL n° 12, 13, 138p et 139 ont déjà fait l'objet de désaffectation et de déclassement, ce qui n'est pas le cas des autres parcelles mentionnées.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil municipal de modifier le délai dans lequel interviendra la désaffectation des biens dépendant du domaine public qui doivent faire l'objet de l'apport tel que le prévoit la délibération du 17 décembre 2018 susvisée. La désaffectation devra donc intervenir au plus tard le 31 décembre 2027 sous la condition que lesdites parcelles ne soient plus affectées à l'usage direct du public. En cas de survenance d'un événement impliquant le maintien de l'affectation du bien à l'utilité publique, le bien devra alors demeurer une dépendance du domaine public.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **MODIFIER** le délai de désaffectation mentionné dans la délibération n° D.CN.2018-343 du 17 décembre 2018 concernant les parcelles AM n° 54, 56, 71, 138p, 196 et 231. Cette désaffectation, qui devait initialement avoir lieu au plus tard fin 2019, devra intervenir avant le 31 décembre 2027.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

34 - D.CN.2023-72 : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE POUR RÉGULARISER LES EMPRISES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL SITUÉ RUE DES VERNES (PRINGY)

- Rapport de Xavier OSTERNAUD -

Suite à la constatation d'intrusions récurrentes dans la propriété communale où se situe le centre technique municipal, 851 route des vernes (Pringy), il a été décidé de procéder à la clôture de la propriété. À cet effet, un géomètre a été mandaté par la Ville pour déterminer précisément les limites de la propriété. À la faveur de cette intervention, il est apparu des discordances dans la limite avec la propriété départementale.

En effet, l'assiette d'une partie de la cour du centre technique municipal, appartient au Département.

Les services de la Ville se sont donc rapprochés du département de la Haute-Savoie et, avec l'appui d'un géomètre, ont procédé à la délimitation des propriétés communales et départementales, ce qui a généré des emprises à régulariser conformément aux usages actuels.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'acquisition des terrains suivants :

Références cadastrales				
Préfixe	Section	Numéro	Adresse	Surface acquise (*)
217	AI	34 pour partie	Route des vernes	422 m ²
217	AI	134 pour partie	Route des vernes	27 m ²
			TOTAL	449 m ²

(*) Les surfaces ont été déterminées par document d'arpentage dont les frais sont à la charge de la Commune.

La valeur des terrains acquis par la Ville a fait l'objet d'une estimation par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) en date du 12 mai 2022, obligatoire s'agissant d'une vente opérée par une collectivité. Ce montant s'élève à 500 €.

D'un commun accord, la régularisation foncière se fera au prix fixé par la DIE. Les frais d'acte notarié et de géomètre seront pris en charge par la commune.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées 217 AI n° 34 (à concurrence de 422 m²) et 217 AI n° 134 (à concurrence de 27 m²) appartenant au Département de la Haute-Savoie pour un montant total de 500 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais de géomètre et de notaire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de transfert de propriété, et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

35 - D.CN.2023-73 : **ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT À LA SARL LES VOLAILLES DU SEMNOZ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON ENTRE LA RUE DE L'ENVOIRE ET LE CHEMIN DE CHEZ JACQUET (SEYNOD)**

- Rapport de Olivier BARRY -

Dans le cadre du projet d'aménagement de voirie entre la rue de l'Envoire et le chemin de chez Jacquet, la commune d'Annecy a sollicité l'accord des riverains pour acquérir les terrains nécessaires.

La SARL « Les Volailles du Semnoz », représentée par Madame Marie-Claire ORLANDO et Messieurs Pascal et Stéphane MASSON, est propriétaire de la parcelle cadastrée 268 E n° 2310.

Ils ont donné leur accord pour céder les emprises nécessaires au projet de la Ville pour une surface totale de 108 m² au prix de 1 €/m².

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à l'acquisition de la parcelle suivante, moyennant la somme de 108 € :

Références cadastrales				
Préfixe	Section	Numéro	Adresse	Surface acquise
268	E	2 661	Chemin chez Jacquet	108 m ²

La parcelle 2 661 est issue de la division de la parcelle 2 310 dont la surface exacte a été déterminée par document d'arpentage dressé par le cabinet Borrel-Mesnier en date du 9 février 2023 numéro 3 859C.

Afin de ne pas ralentir le phasage des travaux de voirie, les représentants de la SARL « Les Volailles du Semnoz » ont consenti à autoriser la commune à prendre possession du terrain dès l'approbation de l'acquisition par le Conseil municipal, sans attendre la réitération par acte authentique de transfert de propriété.

Les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage ainsi que les frais d'acte notarié à

intervenir seront à la charge de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée 268 E n° 2661 d'une surface de 108 m² appartenant à la SARL « Les Volailles du Semnoz », moyennant la somme de 108 € à laquelle il conviendra d'ajouter les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage ainsi que les frais d'acte notarié à intervenir ;
- **APPROUVER** la prise de possession par la Ville par anticipation ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de transfert de propriété et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

Mme LAYDEVANT.-

Je voulais savoir où nous en sommes de cette zone de la Pilleuse. C'est une zone qui aurait dû être d'Agglomération mais qui est restée accolée à la ville de Seynod et gérée par Seynod.

Pour l'instant, il n'y a que les bâtiments de SNR sur lesquels nous avons travaillé au précédent mandat, il y avait deux autres projets, nous ne voyons rien bouger. Y a-t-il quelque chose de prévu ?

M. LE MAIRE.-

Merci de votre question, je passe la parole à Nora SEGAUD-LABIDI qui va vous répondre.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Nous sommes sur la compétence de l'Agglomération, nous sommes dans une zone économique, je vous propose de poser cette question au sein du Conseil communautaire. Cette zone est gérée par l'Agglomération et par la vice-présidente.

Mme LAYDEVANT.-

Si vous vous souvenez bien, c'était une zone hybride.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Oui, Madame LAYDEVANT, je m'en souviens très bien. Je participe aux discussions avec l'Agglomération mais je crois que le sujet n'est pas à aborder au sein du Conseil municipal, cela engage l'Agglomération dans sa compétence économique.

Mme LAYDEVANT.-

C'est situé sur la Commune Nouvelle, il me semble que l'on peut avoir une réponse. Y a-t-il des projets prêts à démarrer ou pas ? C'est tout.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Je ne suis pas légitime à répondre à cette question, je laisserai la vice-présidente vous répondre.

Mme LAYDEVANT.-

Je poserai la question à l'Agglomération aussi. Vu le statut de cette zone, nous aurions pu avoir une réponse ce soir.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Déjà rien qu'avec ce commentaire, je ne me permettrai pas de répondre.

M. RIGAUT.-

Dire que l'on renvoie les réponses au Conseil communautaire, quand c'est une compétence exclusivement communautaire, je l'entends, mais lorsqu'il s'agit d'une compétence d'aménagement, y compris d'urbanisation ou non, qui concerne l'une de nos communes déléguées, les conseillers municipaux ici qui ne sont pas conseillers communautaires et qui sont intéressés par la manière d'urbaniser notre commune n'auront pas de réponse, je pense qu'à cet instant, ce n'est pas la réponse à formuler.

Il s'agit d'apporter les réponses ad hoc aux conseillers que nous sommes, même si c'est un peu long, même s'il est tard, excusez-moi d'avoir pris ce temps, mais il y a des moments où l'on retombe sur les grands principes de démocratie qui sont souvent à rappeler ici.

M. LE MAIRE.-

Les grands principes de démocratie sont aussi de poser une question en lien avec la délibération, tout simplement. Dès qu'un secteur est abordé et que l'on dérive sur d'autres sujets, d'autres compétences, cela commence aussi à devenir compliqué.

Merci de votre remarque.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

36 - D.CN.2023-74 : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT AU GFA LEON ELISE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON ENTRE LA RUE DE L'ENVOIRE ET LE CHEMIN DE CHEZ JACQUET (SEYNOD)

- Rapport de Olivier BARRY -

Dans le cadre du projet d'aménagement de voirie entre la rue de l'Envoire et le chemin de chez Jacquet, la commune d'Annecy a sollicité l'accord des riverains pour acquérir les terrains nécessaires.

Le GFA LEON ELISE, représenté par Madame Marie-Claire ORLANDO et Messieurs Pascal et Stéphane MASSON, est propriétaire des parcelles cadastrées 268 E n° 1209 et 1196.

Ils ont donné leur accord pour céder les emprises nécessaires au projet de la Ville pour une surface totale de 267 m² au prix de 1 €/m².

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à l'acquisition des parcelles suivantes, moyennant la somme de 267 € :

Références cadastrales				
Préfixe	Section	Numéro	Adresse	Surface acquise
268	E	1209	Chemin chez Jacquet	234 m ²
268	E	2659	Chemin chez Jacquet	33 m ²
			TOTAL	267 m ²

La parcelle 2659 est issue de la division de la parcelle 1196 dont la surface exacte a été déterminée par document d'arpentage dressé par le cabinet Borrel-Mesnier en date du 9 février 2023 numéro 3858G

Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie, la commune a prévu de réaliser un abaissement de la bordure au droit d'un chemin d'exploitation pour en conserver l'accès.

Afin de ne pas ralentir le phasage des travaux de voirie, les représentants du GFA LEON ELISE ont consenti à autoriser la commune à prendre possession du terrain dès l'approbation de l'acquisition par le Conseil municipal, sans attendre la réitération par acte authentique de transfert de propriété.

Les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage ainsi que les frais d'acte notarié à intervenir seront à la charge de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées 268 E n°1209 et 2659 d'une surface totale de 267 m² appartenant au GFA LEON ELISE, moyennant la somme de 267 € à laquelle il conviendra d'ajouter les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage ainsi que les frais d'acte notarié à intervenir.
- **APPROUVER** les aménagements de voirie à réaliser au droit du chemin d'exploitation et la prise de possession par anticipation.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de transfert de propriété et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

37 - D.CN.2023-75 : GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 903 795 EUROS SOLLICITÉE PAR LA SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL, EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (5 PLUS ET 3 PLA) SITUÉS 16 RUE DU JOURDIL, OPÉRATION IMMOBILIÈRE "L'OPEN" (CRAN-GEVRIER)

- Rapport de Xavier DUMONT -

La SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL a procédé à l'acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux (5 PLUS et 3 PLA), programme immobilier « L'Open », situé 16 rue du Jourdil à ANNECY (Cran-Gevrier).

Afin de financer cette opération, la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL contracte un emprunt, sans préfinancement, d'un montant total maximum de **903 795 €** (neuf cent-trois mille sept-cent-quatre-vingt-quinze euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par une demande en date du 5 janvier 2023, la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL sollicite la garantie de la Ville d'Annecy à hauteur de 100 % pour ces 5 lignes du prêt, sans préfinancement, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n° 136421 en annexe signé électroniquement entre la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL et la Caisse des Dépôts et Consignations les 9 juin et 19 juillet 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

La Ville d'Annecy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 903 795 € (neuf cent-trois mille sept cent-quatre-vingt-quinze euros) souscrit par la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 136421 constitué de 5 Lignes du Prêt.

La garantie de la ville d'Annecy est accordée à hauteur de la somme en principal de 903 795 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville d'Annecy est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Annecy s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais

opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

La ville d'Annecy s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCORDER** à la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL la garantie de la ville d'Annecy à 100 % pour ce contrat constitué de 5 lignes du prêt finançant l'acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux (5 PLUS et 3 PLAI), programme immobilier « L'Open », situé 16 rue du Jourdil (Cran-Gevrier).

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

38 - D.CN.2023-76 : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

- Rapport de Monsieur le Maire -

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de consolider l'organisation des services de la collectivité, il convient de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec les besoins des services, de prendre en compte les missions nouvelles, de faire les adaptations nécessaires suite aux recrutements ou aux changements de situations administratives.

I – Emplois permanents :

Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante à compter du 1^{er} avril 2023 :

Évolution de postes (suppressions /créations) :

Direction / service	Anciens cadres d'emplois	Cat	Nouveaux cadres d'emplois	Cat	Nouvel Emploi	Temps de travail	Numéro de poste de travail
Direction des Musées d'Annecy	Adjt ter patrimoine	C	Rédacteur	B	* Assistant(e) administratif(ve) réservation -> Régisseur comptable titulaire	TC	PT-01583
Jeunesse et animation socioculturelle	Assistant Sociaux Educatif	A	Rédacteur	B	* Responsable de secteur accompagnement et remobilisation des jeunes -> Chargé(e) des événements des jeunes	TC	PT-03230
Service relais	Rédacteur	B	Adjt Administratif	C	Poste surnombre	TC	PT-01367

- Procès-verbal du Conseil Municipal de la ville d'Annecy du 27/03/23 -

Direction / service	Anciens cadres d'emplois	Cat	Nouveaux cadres d'emplois	Cat	Nouvel Emploi	Temps de travail	Numéro de poste de travail
Crèche Barral - Mômes et merveilles	Adjt Technique	C	Aux puer	B	Suite recrutement - * Auxiliaire de puériculture	TC	PT-02317
Crèche multi-accueil les Prinoussets	Agent social	C	Aux puer	B	Suite recrutement - * Auxiliaire de puériculture	TC	PT-02269
Crèche multi-accueil Calimuse	EJE	A	ATSEM	C	Suite recrutement - * Educateur(trice) de jeunes enfants	TC	PT-02336
Equipe base nautique-plages-tennis-skate	Adjt Technique	C	Agent Maîtrise	C	Suite recrutement - Chef d'équipe	TC	PT-01113
Achat et moyens transversaux	Adjt Technique	C	Adjt Administratif	C	Suite recrutement - * Agent d'impression et de reprographie	TC	PT-01518
Travaux et entretien espaces verts	Adjt Technique	C	Agent Maîtrise	C	Suite recrutement - Chauffeur(euse) conducteur(trice) d'engins	TC	PT-00387
Equipe Seynod - Cran Gevrier	Agent Maîtrise	C	Adjt Technique	C	Suite recrutement - Jardinier(ière) chef(fe) d'équipe adjoint(e)	TC	PT-00465
Service Etudes	Ingénieur	A	Attaché	A	Suite recrutement - * Chef(fe) de projet informatique	TC	PT-01419
Sécurité parkings	Adjt Technique	C	Adjt Administratif	C	Suite recrutement - * Opérateur(trice) PC parkings	TC	PT-00924
Sécurité parkings	Adjt Technique	C	Adjt Administratif	C	Suite recrutement - * Opérateur(trice) PC parkings	TC	PT-00923
Relation usagers au service temps de l'enfant	Rédacteur	B	Technicien	B	Suite recrutement - * Responsable du pôle relations usagers	TC	PT-02451
Service Ressources matérielles et techniques	Attaché	A	Ingénieur	A	Suite recrutement - * Chef(fe) de service ressources matérielles et techniques	TC	PT-02456
Service Stratégie éducative	Rédacteur	B	Animateur	B	Suite recrutement - * Chargé(e) du suivi social et de la santé des élèves	TC	PT-02473

En cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire et pour les besoins de continuité du service, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article L. 332.14 du Code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'une formation correspondant au métier attendu ou d'une expérience professionnelle confirmée. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement.

II – Emplois non permanents – Contrat de projet :

En application de l'article L 332-24 du Code général de la fonction publique, il est proposé la reconduction d'emplois non permanents sous la forme de contrat de projet, pour une durée déterminée.

Département Direction service	Cadre d'emplois	Cat	Temps de travail	Emplois	Observation - Missions
Turbine sciences	2 animateurs	B	TC	Médiateur(trice)s numériques	Renouvellement contrat de projet pour 2 ans – Accueillir les usagers et organiser l'espace d'accueil, apporter une assistance technique aux usagers dans leurs démarches en ligne et usages numériques quotidiens et accompagner l'autonomie numérique ; sensibiliser les usagers aux enjeux du numérique ; concevoir, animer et évaluer des ateliers numériques et actions de médiation, utiliser, adapter et diffuser les ressources numériques en adéquation avec les demandes des publics
Santé coordination	Conseiller soc-ed	A	TNC 17.5/35	Coordinateur(trice) du conseil local de santé mentale	Renouvellement contrat de projet pour 6 mois – Favoriser la mise en réseau de tous les acteurs dans le domaine de la Santé mentale, poursuivre l'implantation de la plateforme permettant l'accès aux services de 1ères nécessités grâce au logiciel SOLIGUIDE, sécuriser le travail et le rendre efficient.

Par conséquent,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 313-1 ;

Compte tenu de l'organigramme et des besoins du service,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modifications et les créations apporter au tableau des effectifs sur les emplois permanents et non permanents telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures administratives correspondantes.

Les dépenses seront imputées sur le chapitre 012 de l'exercice en cours et suivants.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

39 - D.CN.2023-77 : ADAPTATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE D'ANNECY - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°D-CN-2022-265 DU 26 SEPTEMBRE 2022

- Rapport de Monsieur le Maire -

Lors de sa séance du 26 septembre 2022, le Conseil Municipal adoptait la délibération n° D.CN.2022-265 relative à l'adaptation du régime indemnitaire des agents de la ville

d'Annecy, ayant bénéficié de quelques ajustements lors de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 (délibération n° D.CN.2023-18)

Dans le cadre de la mise en œuvre du temps de travail légal à hauteur de 1 607 heures annuelles, il avait été négocié une monétisation partielle des jours d'ancienneté.

Les dispositions ont été indiquées dans la délibération n° D.CN.2022-265 concernant la part ancienneté dans la collectivité mais pas concernant la part ancienneté fonction publique.

Aussi, des précisions sont apportées.

8 – IFSE expérience – Modalité d'attribution

Cet article est remanié en ces termes :

- Part ancienneté fonction publique

Dans un objectif de fidéliser nos agents, si les critères d'attribution d'une médaille d'honneur du travail sont remplis l'agent bénéficie d'une indemnité exceptionnelle de 200,00 €.

Par ailleurs, afin que la mise en application des 1 607 heures se fassent avec une certaine progressivité, il est valorisé l'ancienneté dans la fonction publique de la manière suivante. En 2023 uniquement, une rémunération complémentaire de 100 € bruts, quelle que soit la catégorie de l'agent, sera versée pour les agents qui au 1^{er} janvier 2023, bénéficient d'une ancienneté au sein de la fonction publique supérieure ou égale à 20 ans.

Ce versement est cumulatif avec la disposition relative à l'ancienneté « ville d'Annecy » telle que décrite dans la délibération n° D.CN.2022-265, même point.

VU l'avis du Comité Technique du 9 septembre 2022 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modifications énoncées ci-dessus apportées à la délibération n° D.CN.2022-265 du 26 septembre 2022 relative à l'adaptation du régime indemnitaire des agents de la ville d'Annecy ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures administratives correspondantes ;
- **DÉCIDER** que les crédits correspondant à cette disposition sont inscrits au budget de la collectivité sur le chapitre 012 de l'exercice en cours.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

40 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (PÉRIODE DU 20 JANVIER 2023 AU 09 FÉVRIER 2023) ET INFORMATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS ET AVENANTS CONCLUS (PÉRIODE DU 2 JANVIER 2023 AU 7 MARS 2023)

- Rapport de Monsieur le Maire -

M. le Maire donne lecture :

- des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°D.CN.2020-59 du 4 juillet 2020, pour la période du 20 janvier 2023 au 09 février 2023 :

N° de la décision du Maire	Date de la décision du Maire	Objet de la décision du Maire
7-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession pleine terre au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Danielle Vinante épouse Frarin
8-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession pleine terre au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Serge Delmastro-Gattabrusi
9-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession pleine terre au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Lucienne Covarel veuve Bergeret
10-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession double au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Sandrine Baudin
11-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession pleine terre au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Jacques Ratié
12-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession columbarium au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Monique Doere
13-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession pleine terre au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Albert Montessuit
14-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession pleine terre au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Sylvie Baron
15-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession pleine terre au cimetière de Loverchy (Annecy) délivré à Madame Annette Colombo épouse Dreier
24-2023	20/01/23	Renouvellement d'une concession pleine terre au cimetière Rue de l'Égalité (Meythet), délivrée à Monsieur Jean LUCHE
26-2023	23/01/23	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux d'un logement instituteur sis 3 bis Clos du Buisson à Annecy (Annecy-le-Vieux) au profit de Madame Audrey MAEURHOFER.
27-2023	26/01/23	Renouvellement d'une concession pleine terre au cimetière rue de l'Égalité (Meythet); délivrée à Monsieur Paul Dufournet
30-2023	02/02/23	Requête en annulation déposée devant le Tribunal administratif de GRENOBLE par M. et Mme ROY contre l'arrêté accordant un permis de construire à M. WOJNARSKI et Mme BOSSONNEY - Mission d'assistance et de représentation confiée à la SARL CDMF-AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES
31-2023	02/02/23	Requête en référé-suspension déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par le SDC LES JONQUILLES et autres, contre l'arrêté accordant un permis de construire à la SCCV TILIA - Mission d'assistance et de représentation confiée à la SELARL CDMF-AVOCAT AFFAIRES PUBLIQUES
32-2023	02/02/23	Requête en référé-suspension déposée devant le Tribunal administratif de GRENOBLE par M. et Mme JEMOT, contre l'arrêté accordant un permis de construire à la SCCV TILIA - Mission d'assistance et de représentation confiée à la SELARL CDMF-AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES

N° de la décision du Maire	Date de la décision du Maire	Objet de la décision du Maire
33-2023	02/02/23	Acceptation de l'indemnisation au titre du contrat Dommages-Ouvrage pour le dysfonctionnement du rideau coupe-feu du théâtre Bonlieu
34-2023	30/01/23	Demande de subvention auprès du Centre National de Livre pour l'événement Partir en Livre 2023
35-2023	01/02/23	Convention d'objectifs et de financement fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie pour le multi-accueil Mômes et Merveilles
37-2023	31/01/23	Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'ouverture des médiathèques municipales les dimanches en 2023
38-2023	24/01/23	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit d'une maison d'habitation sis 46 avenue d'Aix les Bains à Seynod 74600 Annecy - Avenant n°2
39-2023	24/01/23	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit d'une maison d'habitation sis 6 avenue de la République Cran Gevrier 74960 Annecy - Avenant n°3
40-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière de Loverchy (Annecy) délivré à Monsieur François Collombat
41-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession en jardin d'urnes au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Marie-Thérèse Carrere épouse Dardoize
42-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession double au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Marie-Thérèse Pons épouse Fournier
43-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Michelle Hannequin épouse Curioz
44-2023	30/01/23	Attribution d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivrée à Madame Andrée Gaillard épouse Loire
45-2023	30/01/23	Attribution d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivrée à Monsieur Youcef Labreche
46-2023	30/01/23	Attribution d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivrée à Madame Samia Bounour
47-2023	30/01/23	Attribution d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivrée à Madame Véronique Unal
48-2023	30/01/23	Attribution d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivrée à Monsieur Momar N'Diaye
49-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Francine Schuler
50-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Colette Schilte épouse Calone
51-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière de Loverchy (Annecy) délivré à Madame Michelle Mocellin épouse Lamarche
52-2023	30/01/23	Attribution d'une concession columbarium au cimetière des Iles (Annecy) délivrée à Madame Laurence Bouarich épouse Pallas
53-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Claude Burnoud
54-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Bernard Aubert

- Procès-verbal du Conseil Municipal de la ville d'Annecy du 27/03/23 -

N° de la décision du Maire	Date de la décision du Maire	Objet de la décision du Maire
55-2023	30/01/23	Attribution d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivrée à Madame Sandra Obele Nkougou épouse Smith
56-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession en jardin d'urnes au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Philippe Greze
57-2023	08/02/23	Convention de mise à disposition précaire d'une partie de la parcelle cadastrée 000AA182 sise 3 rue René Dumont à Annecy (Meythet) au profit du Grand Annecy
58-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière de Loverchy (Annecy) délivré à Madame Claire Babouard épouse Pelletier
59-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière de Loverchy (Annecy) délivré à Monsieur Bernard Merlet
60-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession columbarium au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Lyliane Durif
61-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière de Loverchy (Annecy) délivré à Madame Jacqueline Disfatti
62-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière de Loverchy (Annecy) délivré à Monsieur Philippe Andriol
63-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Michel Ruaudel
64-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Marie-Claude Everaere
65-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Madeleine Bron
66-2023	30/01/23	Attribution d'une concession columbarium au cimetière des Iles (Annecy) délivrée à Monsieur Thierry Jouzier
67-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Léa Rosenrot
68-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Corinne Metral
69-2023	30/01/23	Attribution d'une concession en jardin d'urnes au cimetière des Iles (Annecy) délivrée à Madame Ida Longo épouse Gambatese
70-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Roland Ponthus
71-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession en jardin d'urnes au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Annie Gerlier épouse Gesler
72-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession columbarium au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Jean-Loup Roche
73-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Denis Berthomier
74-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Christian Tinjoux dit Tinjod
75-2023	02/02/23	Renouvellement d'une concession double au cimetière ancien de Seynod-Annecy, délivrée à Madame Marcelle MEINDER née PAULME
76-2023	30/01/23	Attribution d'une concession en jardin d'urnes au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Marc Nourisson

N° de la décision du Maire	Date de la décision du Maire	Objet de la décision du Maire
77-2023	30/01/23	Attribution d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Didier Carpentier
78-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Madame Lidmila Hajkova épouse Machala
79-2023	30/01/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivré à Monsieur Michel Bouvier
80-2023	30/01/23	Attribution d'une concession simple au cimetière des Iles (Annecy) délivrée à Monsieur Charles Farhat
81-2023	30/01/23	Attribution d'une concession simple au cimetière de Loverchy (Annecy) délivrée à Monsieur Georges Ferahian
82-2023	30/01/23	Attribution d'une concession columbarium au cimetière des Iles (Annecy) délivrée à Madame Madeleine Buge épouse Verhoye
84-2023	02/02/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière ancien de Seynod-Annecy délivrée à Monsieur Robert MARTINOD
85-2023	02/02/23	Attribution d'une case de columbarium au cimetière paysager de Seynod-Annecy délivrée à Monsieur Louis-Vianney SIMONIN
86-2023	02/02/23	Attribution d'une case de columbarium au cimetière paysager de Seynod-Annecy attribuée à Monsieur René FAURE-GEORS
87-2023	27/01/23	Demande de subvention auprès du Centre National de Livre pour l'événement Partir en Livre 2023
88-2023	02/02/23	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du soutien à l'investissement culturel pour l'équipement mobilier de la nouvelle médiathèque de la Prairie
90-2023	02/02/23	Convention de mise à disposition du Rectorat de Grenoble de la Piste d'athlétisme du Parc des Sports pour les Epreuves Ponctuelles Obligatoires au BAC GT, BAC PRO et CAP
91-2023	31/01/23	Protocole transactionnel d'accord entre la Ville et Madame Souad AZEKRI
93-2023	07/02/23	Conclusion d'un bail commercial portant sur des locaux commerciaux situés 4 Place Jean Moulin et Avenue Beauregard au profit de la société CARREFOUR PROXIMITE France
113-2023	08/02/23	Attribution d'une concession simple au cimetière de Vieugy-Seynod, délivrée à Monsieur Bernard GUENEAU
114-2023	08/02/23	Renouvellement d'une concession simple au cimetière paysagé de Seynod-Annecy, délivrée à Madame Christine SCHAEFFER
118-2023	09/02/23	Attribution d'une concession simple au cimetière paysager de Seynod-Annecy délivrée à Madame Emilie MASCARO née AGNELLET

- et des marchés publics et avenants passés dans le cadre de la délégation donnée au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil Municipal n° D.CN.2020-59 du 4 juillet 2020 :

MARCHÉS CLASSÉS PAR PROCÉDURE

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant TTC ou mini/maxi HT	Date signature	Procédure
1	Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Lot 02 : Installations thermiques de Cran-Gevrier, Meythet et Pringy	LANSARD	Mini : 100 000 HT/4 ans Maxi : 400 000 € HT/4 ans Forfait : 1 785 419,92 € TTC	15/01/2023	Appel d'offres ouvert
2	Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Lot 03 : Installations thermiques d'Annecy-le-Vieux	EOLYA	Mini : 100 000 € HT/4 ans Maxi : 400 000 € HT/4 ans Forfait : 645 537,60 € TTC	15/01/2023	Appel d'offres ouvert
3	Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Lot 04 : Installations thermiques de l'Arcadium	EOLYA	Mini : 10 000 € HT/4 ans Maxi : 75 000 € HT/4 ans Forfait : 69 072,00 € TTC	15/01/2023	Appel d'offres ouvert
4	Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Lot 05 : Installations thermiques de l'espace Rencontre à Annecy-le-Vieux	LANSARD	Mini : 10 000 € HT/4 ans Maxi : 75 000 € HT/4 ans Forfait : 44 812,80 € TTC	15/01/2023	Appel d'offres ouvert
5	Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Lot 06 : Installations thermiques du camping municipal	DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE-VINCI	Mini : 5 000 € HT/4 ans Maxi : 40 000 € HT/4 ans Forfait : 25 689,60 € TTC	15/01/2023	Appel d'offres ouvert
6	Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Lot 07 : Installations thermiques des Parkings	DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE-VINCI	Mini : 5 000 € HT/4 ans Maxi : 40 000 € HT/4 ans Forfait : 21 182,40 € TTC	15/01/2023	Appel d'offres ouvert
7	Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Lot 08 : Installations thermiques de la cuisine centrale	EOLYA	Mini : 5 000 € HT/4 ans Maxi : 40 000 € HT/4 ans Forfait : 25 003,20 € TTC	15/01/2023	Appel d'offres ouvert
8	Achat de presses en kiosque Lot 2	SNC TOULORGE-BEAUVAIS	Mini 2 000 € Maxi 6 000 €	24/01/2023	MAPA
9	Chantiers d'insertion dans les bâtiments de la Ville d'Annecy		Mini : 1 000 heures/an Maxi : 6 000 heures/an	09/02/2023	MAPA
10	Location de chaises coques pour la fête du lace de la ville d'Annecy	GL EVENTS LIVE	Mini : 30 000 € HT Maxi : 60 000 € HT	09/02/2023	Appel d'offres ouvert

- Procès-verbal du Conseil Municipal de la ville d'Annecy du 27/03/23 -

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant TTC ou mini/maxi HT	Date signature	Procédure
11	Location , installation, entretien et retrait de sanitaires mobiles - lot 01 : sanitaires mobiles sèches pour les manifestations, dont la fête du lac	TERRAMATER DEVELOPPEMENT	Mini : 40 000 € HT Maxi : 100 000 € HT	09/02/2023	MAPA
12	Location , installation, entretien et retrait de sanitaires mobiles - Lot 03 : sanitaires mobiles autonomes (chimiques)	SEBACH	Mini : 3 000 € HT Maxi : 30 000 € HT	09/02/2023	MAPA
13	Impression des affiches pour l'année 2023	Lorraine Graphic	Montant minimum : 15 000,00 € HT et maximum : 30 000,00 € HT pour 12 mois	09/02/2023	Marché subséquent
14	Remise en service superviseurs trend 963	META2E	75 684,00 € TTC	09/02/2023	Marché subséquent
15	Rolls-up - Direction scolaire pour la réussite éducative	IMPRIMERIE VILLIERE	222,00 € TTC	15/02/2023	Marché subséquent
16	Rolls-up Projet Educatif de Territoire PEdT	IMPRIMERIE VILLIERE	162,00 € TTC	15/02/2023	Marché subséquent
17	Guide "Lieux de médiation numérique édition 2023	KALISTENE	2 554,80 € TTC	23/02/2023	Marché subséquent
18	Création et réalisation des spectacles pyrotechniques et artistiques de la fête nationale et de la fête du lac 2023	Groupement ARTS ET FEUX(mandataire)/PYROEMOTIONS/G.B OUVARD/DRONISO S/CABLES & Cie/ AQUATIQUE SHOW INTERNATIONAL	TF : 583 000,00 HT TO : 24 000,00 € HT	26/02/2023	MAPA spécifique
19	Définition de la stratégie de communication, conception de la charte graphique et déclinaisons relatives à la phase de travaux du projet du HARAS	GRAPHEINE	34 020,00 €	28/02/2023	MAPA simplifié
20	Rolls-up pour l'insertion professionnelle - Espaces emploi	IMPRIMERIE VILLIERE	222,00 € TTC	05/03/2023	Marché subséquent
21	Aménagement rues Louis Boch et Docteur Gallet - lot VRD	COLAS FRANCE	40 045,80 € TTC	05/03/2023	Marché subséquent
22	Aménagement rues Louis Boch et Docteur Gallet - lot RB	EUROVIA ALPES	19 486,20 € TTC	05/03/2023	Marché subséquent
23	Vinyle adhésif pour l'entrée du Musée du Film d'animation	IMPRIMERIE VILLIERE	357,60 € TTC	05/03/2023	Marché subséquent
24	Brochure Rendez-vous mars-juin 2023 Service Ville d'Art et d'Histoire d'Annecy	KALISTENE	873,60 € TTC	05/03/2023	Marché subséquent
25	Habillage de 4 vitres et adhésif en hommage à Pierre Lamy	IMPRIMERIE VILLIERE	1 362,00 € TTC	07/03/2023	Marché subséquent

AVENANTS

N°	Objet du marché	Titulaire	Objet de l'avenant	Montant TTC	Date signature
1	Souscription de licences autodesk	DATAVENIR	Modification de prix au BPU	+ 30,65 % mini et maxi inchangés	15/02/2023
2	Fourniture d'une solution de gestion des cimetières	Groupement ARPGE/GEOFIT	Modification du délai de réception du logiciel	Sans objet	07/03/2023
3	AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE GENEVE A PRINGY Lot n° 1 : terrassement, V.R.D	MITHIEUX TP	Modification de prix (modification travaux)	+ 9,67 %	02/01/2023

Mme DERIPPE-PERRADIN.-

Je reviens sur la décision 37-2023 du 31 janvier 2023, une demande de subvention auprès de la DRAC.

M. LE MAIRE.-

C'est une subvention demandée auprès de la DRAC pour accompagner les collectivités qui portent les projets d'extension des horaires d'ouverture de médiathèques notamment lors des trois premières années de mise en place, et accordée à hauteur de 70 %.

Mme DERIPPE-PERRADIN.-

Nous avons appris par la presse l'ouverture des médiathèques certains dimanches sans en avoir eu connaissance, comme je vous en ai fait part par mail.

Le sujet avait été abordé en commission il y a presque un an, puis révoqué lors du premier refus en Comité Technique.

Depuis, pas de nouvelle.

Nous sommes surpris de voir que la demande de subvention faite auprès de la DRAC concerne l'ouverture des médiathèques « les » dimanches de 2023 et non « des » dimanches, ce qui est loin d'être la même chose.

Vous nous parlez de personnels volontaires. Comment, avec des ouvertures tous les dimanches, pourrez-vous fonctionner uniquement sur la base du volontariat ?

Vous demandez aux services de faire des économies, quel budget sacrifie-t-on pour répondre à votre politique ?

Vous arrivez à vos fins en faisant croire qu'il s'agit d'une demande de la population suite à une soi-disant concertation.

Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE.-

Je vous remercie pour la « soi-disant » concertation qui est une présupposé parce que vous n'étiez pas aux discussions.

Ce que vous dites se transforme en question diverse mais Fabien va vous répondre, puis je vous répondrai en complément si nécessaire.

M. GÉRY.-

En effet, nous en avons parlé en commission Culture avant l'été l'année dernière. Nous avons validé, même si tu étais contre et tu l'avais dit à l'époque, chaque fois, tu as été claire. J'y suis revenu lors de plusieurs commissions, je vous ai tenus au courant des discussions qui étaient en lien avec le maire, les médiathécaires et les organisations syndicales.

C'est suite à ces discussions que l'on a eues avec le maire à la rentrée 2022 que nous avons modifié le projet que nous avions qui était d'ouvrir une médiathèque sur l'hiver et l'automne tous les dimanches, La Turbine.

Les médiathécaires nous ont proposé de travailler sur l'ouverture d'autres médiathèques sur des temps forts, comme nous l'avons fait à Meythet la semaine dernière.

C'est pour cela que le projet a été modifié. Il y aura des temps forts dans certaines médiathèques, les grandes médiathèques de la Ville (Bonlieu, Meythet, Seynod ou La Turbine) et une régularité à partir d'octobre où ce sera le premier dimanche du mois, les musées étant gratuits le premier dimanche du mois et de ce fait, La Turbine Science également. Il y aura cette cohérence et cela durera sur l'automne et l'hiver.

Cela a été discuté, négocié avec le maire, les organisations syndicales et les médiathécaires, et sur leur proposition.

M. LE MAIRE.-

C'est un très bel exemple de négociation sociale. Par rapport au projet initial que nous propositions avec la municipalité, nous étions en lien avec les organisations syndicales et les médiathécaires ont fait grève à plusieurs reprises, n'acceptant pas le projet proposé.

Avec Fabien GÉRY et les organisations syndicales, nous avons proposé qu'elles soient rejointes par l'ensemble des médiathécaires volontaires pour participer à la discussion. Nous avons discuté avec près de 40 personnes et nous avons retenu leurs propositions sur le volontariat et le type de médiathèque que nous devons ouvrir le dimanche.

C'est une vraie réussite de dialogue social, nous avons trouvé un accord sain avec l'ensemble des parties prenantes. Je tiens à saluer aussi leur travail, nous avons fait un pas de côté et proposé des choses qui leur convenait beaucoup mieux.

M. CHAMOSSET.-

Quel est le surcoût pour les dépenses de fonctionnement ?

M. LE MAIRE.-

Je ne l'ai pas en tête mais on peut vous le fournir.

M. GÉRY.-

Nous avons une enveloppe entre 20 ou 30 000 euros supplémentaires qui pouvaient permettre d'avoir des renforts si nous n'avions pas assez de volontaires.

Cela rentre dans les 1 607 heures, ils sont payés en heures supplémentaires quand ils travaillent le dimanche, dans le cadre de l'accord qui a été passé sur les 1 607 heures.

Mme DERIPPE-PERRADIN.-

Je regrette simplement que l'on n'ait pas vu cette décision finale en commission.

Et vous n'avez pas répondu à ma question par rapport à la DRAC pour l'ouverture des médiathèques « les » dimanches ou certains dimanches ? Ce n'est pas la même chose.

M. LE MAIRE.-

Certains dimanches, il y a un nombre limité. Vous pourrez compter, vous verrez que ce ne sont pas tous les dimanches. La formulation n'est peut-être pas très bonne. Il va falloir la corriger.

Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Je voulais connaître la différence entre la 34-2023 du 30 janvier intitulée « Demande de subvention auprès du Centre national de Livre pour l'événement partir en Livre 2023 » et la décision 87-2023 du 27 janvier qui a le même intitulé. S'agit-il de la même chose ou de deux subventions distinctes ?

M. GÉRY.-

Je ne sais pas, je ne peux pas vous répondre, il faudrait que l'on vérifie. Je pense que c'est la même, en effet.

M. LE MAIRE.-

Il y a peut-être eu un avenant sur la deuxième, mais c'est la même, nous le notons pour vous le faire parvenir.

Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

Sur les marchés 21 et 22 concernant les aménagements des rues Louis Boch et Docteur Gallet, il se trouve que j'en suis riverain, COLAS et EUROVIA, en quoi consistent ces aménagements ? Est-ce uniquement le revêtement ?

L'Agglomération a revu les canalisations d'eau il y a à peu près 3 mois. Une partie du revêtement a été refaite à ce moment-là, il est dommage qu'il n'y ait pas de concertation Ville-Agglomération car s'il faut refaire du revêtement après chaque travaux, cela risque de nous coûter cher.

Et en tant que riverain, j'aimerais savoir les dates de ces travaux, nous n'avons toujours pas eu d'information.

M. LE MAIRE.-

Sur le principe, les calendriers sont calés en amont. Cela ne semble pas être le cas, d'après ce que vous dites.

Mme LAFARIE.-

Je n'ai pas spécifiquement la réponse à votre rue.

Nous avons effectivement un règlement de voirie, que nous sommes en train de finaliser au niveau de la Ville, qui est obligatoire. L'idée est de bien mettre à plat les différentes étapes entre tous les gestionnaires de réseaux pour éviter de faire passer les réseaux, que la Ville finalise l'enrobé et de se rendre compte qu'un gestionnaire dise un an plus tard qu'il aurait dû passer.

D'où la nécessité d'avoir des planifications les plus en amont possible, de les solliciter et voir dans quelle mesure ils vont devoir venir à un moment en amont de nos projets.

Il arrive parfois, c'est ce qu'on l'on veut travailler au maximum avec eux, qu'ils aient à revenir après coup, cela reste rare, parce qu'ils n'avaient pas anticipé certains dimensionnements ou des acquisitions qui vont nécessiter des travaux supplémentaires, comme nous avons dû avoir il n'y a pas longtemps au Grand Essert à Annecy-le-Vieux, malheureusement, où ils vont devoir refaire une tranchée.

Mais c'est toujours planifié au mieux et l'équipe Voirie travaille d'arrache-pied et ce n'est pas si simple car il y a énormément de gestionnaires qui doivent passer sous les enrobés.

M. LE MAIRE.-

Sur la question précédente concernant les deux décisions, il y a eu une erreur matérielle dans la rédaction, la deuxième corrige la première et est à prendre en compte, non la première.

Mme GRARD.-

Sur le marché 18 concernant les feux d'artifice de la Fête du Lac et du 14 juillet, je me souviens que lors de la Commission d'Appel d'Offres, au moment du choix, il y avait une interrogation sur la tranche optionnelle de 24 000 euros qui concernait les feux d'artifice pour Pringy, Cran-Gevrier et Annecy-le-Vieux, c'était sous réserve de validation du budget.

Est-ce que ce sera validé, affermis ?

Mme GUEDRON.-

Cela doit être validé définitivement mais nous partions plutôt sur l'option d'un seul feu pour faire des économies. Nous devons le valider très prochainement, mais nous partons sur un feu plutôt que quatre.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du compte-rendu de décisions du Maire et de l'information sur les marchés publics et les avenants conclus

Questions diverses

Question orale du groupe « Pour Annecy Naturellement »

Application de la charte ANTICOR

M. LE MAIRE.-

Il s'agit d'une question du Conseil précédent. Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Monsieur le Maire, notre groupe politique n'a pas reçu réponse à la question qu'il a posée au sujet de la charte Anticor lors du dernier Conseil municipal. Je vous ressaisis donc de cette question.

Nous sommes à presque mi-mandat et il reste plusieurs propositions d'Anticor à mettre en place sur les 30 que vous avez signées. Quand comptez-vous les appliquer ?

Il s'agit, entre autres de :

- moduler le montant des indemnités allouée aux conseillers municipaux en fonction de leur participation effective aux séances plénières
- rendre publique l'assiduité des conseillers municipaux aux séances plénières
- mettre en ligne la liste des bénéficiaires de logement ou de voiture de fonction
- mettre en ligne le nombre et la rémunération des collaborateurs de cabinet
- mettre en ligne les frais d'avocat engagés par la commune et les jugements rendus
- nommer un Référent Alerte Ethique
- créer une commission de suivi des contrats de la commande publique qui examinera notamment leurs avenants et contentieux
- créer une commission de surveillance des dépenses liées à la communication, aux voyages, aux réceptions, aux frais de bouche et aux invitations
- créer une commission d'éthique notamment composée d'élus minoritaires et de citoyens chargés de contrôler le respect des dispositions éthiques et de faire des préconisations.

Je vous remercie.

M. MARIAS.-

Comme nous avons pu le voir en conférence des présidents vendredi soir dernier, nous avons pu le partager en détail, nous avons fait un bilan à mi-mandat sur les 30 propositions sur lesquelles nous sommes engagés. Cela nous paraissait le bon timing.

Nous avons pris ces 30 propositions une à une, je les ai présentées en Conférence des Présidents, ce sera mis en ligne cette semaine.

Je vais vous épargner un listing et une réponse sur chacune de ces lignes mais sur chacune des propositions, il y a un point d'avancement et nous précisons là où nous en sommes.

Cela me permet de mettre en lumière une mesure qui me semble une mesure juste et forte vis-à-vis de la confiance qu'il peut y avoir dans les élus, c'est la question du taux d'assiduité aux différentes instances, notamment la deuxième proposition qui est de moduler les indemnités en fonction de cette présence effective. En concertation avec l'ensemble des membres du Conseil municipal, cette mesure va être rendue publique et la mise en œuvre de ce mécanisme de modulation du taux d'assiduité va être également mis en œuvre dès cette année.

Ce tableau complet avec l'ensemble des réponses tel que nous l'avons vu vendredi sera mis en ligne cette semaine et tous les Annéciens pourront en prendre connaissance et voir l'état d'avancement.

Sur les 30 mesures, nous avons répondu à plus de la moitié aujourd'hui, toutes ne sont pas applicables dans notre cas et de par le Code général des collectivités publiques et certaines jurisprudences sur lesquelles nous nous sommes appuyés.

Je vous invite à en prendre connaissance.

M. RIGAUT.-

Permettez-moi de prolonger encore quelques instants la prise de parole de Séverine pour vous indiquer que vous n'entendrez plus notre groupe vous poser des questions diverses, c'était la dernière, car notre groupe politique a fait le choix désormais de ne plus se prêter à cette mascarade des questions diverses qui font, je le vois, même si c'est tard, sourire certains membres de votre majorité parce qu'eux ne sont pas privés de la parole.

Et permettez-moi d'expliquer pourquoi.

Demander à des élus d'opposition de poser leurs questions en amont du Conseil municipal est déjà contraire à l'esprit Anticor, et c'est bien le sujet dont nous parlons ce soir, qui promeut une démocratie vivante, basée sur des échanges, prendre le temps de la discussion.

C'est même presque une violation, je me suis renseigné auprès d'Anticor, qui considère que vous ne respectez pas ce principe que vous avez défendu pendant votre campagne, mais, et c'est le plus important, vous ne respectez pas non plus les principes de la démocratie municipale, nous en avons eu quelques exemples encore récemment.

En direction de l'opposition, nous le rappelons, même si c'est désagréable, que cela vous plaise ou pas, l'ensemble des oppositions représentent environ 50 % des suffrages exprimés mais aussi, et c'est plus grave, en direction des habitants de la Commune Nouvelle d'Annecy qui sont, je crois, intéressés à la vie publique, et qui, comme ils nous l'indiquent et de plus en plus souvent, ne sont pas associés aux décisions qui les concernent.

J'entends bien la réponse habituelle sur la démocratie participative que vous avez vendue pendant votre campagne. Elle ne concerne que quelques amis à vous avec lesquels vous pouvez vous retrouver dans un entre-soi qui n'accepte aucune idée contradictoire, aucune opinion dissidente, quelle qu'elle soit, ce qui interroge d'ailleurs, et là encore nous avons des échos, dans votre propre rang de la majorité actuelle.

Pour revenir aux questions diverses posées à l'avance, nous pensions que ces modalités avaient été choisies au début du mandat pour permettre aux élus de se familiariser avec leur dossier. C'était bien compréhensible. Mais Benjamin MARIAS le dit, nous sommes à mi-mandat et ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Nous comprenons que sans une parfaite maîtrise des dossiers et avec comme seul horizon des principes idéologiques, parfois clivants, souvent rigides, le débat démocratique puisse effrayer ici.

Notre choix est motivé par une autre raison, permettre aux services de la Ville de profiter de leur week-end. En effet, au fur et à mesure des Conseils municipaux, nous avons compris, en entendant la lecture, parfois laborieuse, des réponses à nos questions par les élus concernés, que ce ne sont pas eux qui les ont rédigées mais les agents entre le vendredi soir et le lundi suivant jour du Conseil.

Là aussi, ce n'est pas notre conception du travail et du rôle des agents, qui ne doivent pas être au service des élus uniquement mais d'abord entièrement tournés vers leur mission de service aux habitants. Il y a un Cabinet en général pour cela.

Notre décision ne signifie évidemment pas notre retrait du débat démocratique ou de faire du travail a minima, bien au contraire, nous continuerons à intervenir sur les points inscrits à l'ordre du jour pour débattre directement avec les élus en charge des dossiers.

Pour les autres questions sans lien avec l'ordre du jour, nous enverrons systématiquement un courrier adressé à vous-mêmes, Monsieur le Maire, avec copie à la presse, nous avons

constaté en effet que lorsque nous l'avons fait parfois, rarement, les réponses s'accélèrent un peu. De sorte que nous puissions avoir des réponses aux différentes questions posées en notre nom ou pour les Annéciennes et Annéciens que nous rencontrons très souvent maintenant lors des réunions que nous menons dans les quartiers d'Annecy, d'Annecy-le-Vieux, de Seynod, de Cran-Gevrier, de Meythet et de Pringy.

Nous invitons d'ailleurs ceux qui nous écoutent encore, ils ne doivent plus être très nombreux ce soir, à venir nous rencontrer pour échanger, poser leurs questions que nous relaierons car nombre de nos concitoyens restent en attente de réponses de votre part.

Les réponses que vous saurez apporter témoigneront du respect que vous aurez pour les groupes politiques d'opposition, pour le travail d'élus que nous menons sur le terrain auprès de nos concitoyens et surtout pour les habitants, même s'ils ne sont pas d'accord avec vous, et c'est bien le principe démocratique.

Nous sommes persuadés que la presse, dans son souci d'impartialité et sa volonté de jouer pleinement son rôle dans ce débat démocratique local, sera attentive à ces questions et à vos réponses que vous apporterez, ou pas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.-

Merci beaucoup de cette longue, longue, longue, longue, longue et dernière intervention des questions diverses.

Je suis un peu épaté, vous dites d'une certaine manière que l'on vous camisole, que l'on ne vous laisse pas parler.

Très franchement, les questions diverses, les questions orales qui sont écrites ont une vertu, d'apporter une réponse juste, et nous l'avons vu tout à l'heure notamment sur les questions de budget, les débats tournent parfois de manière un peu stérile, ou la politique prend le dessus sur le contenu.

Et je ne vous cache pas, Monsieur RIGAUT, que là, je m'interroge, vous qui avez dit avec votre groupe, il y a plusieurs mois, que vous étiez en lice pour 2026.

Je souhaite continuer à dire que cette instance est une instance de débat institutionnel, nous allons parler de politique.

Vous souhaitez ne plus poser de questions diverses, j'entends, j'en prends acte.

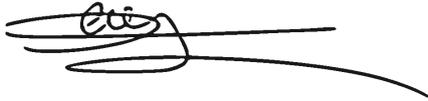
J'entends ensuite que pour chacune des délibérations, vous allez nous poser des questions et les envoyer à la presse au motif démocratique du débat. Et vous dites parce que quand il y a la presse, on vous répond. Mais qu'ai-je fait toute la soirée ? Qu'a fait Christian PETIT toute la soirée ? Qu'a fait Chloé RIVIERE ? Qu'a fait Guillaume TATU ? Nous vous avons répondu toute la soirée démocratiquement.

Et nous n'allons pas à chaque réponse convoquer la presse pour dire que l'on envoie une réponse à la candidature de Monsieur RIGAUT.

En tout cas, je vous remercie de votre honnêteté et je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 23h36.

Le Secrétaire de séance



PESSEY Tony



LE MAIRE



François ASTORG

ANNECY

BUDGETS PRIMITIFS 2023

Conseil municipal du 27 mars 2023

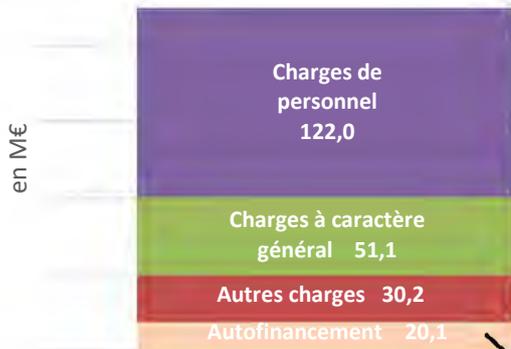
Contrairement aux années précédentes où l'on comparait le budget primitif N au budget primitif N-1, il convient cette année de comparer le budget primitif au budget total N-1 du fait de l'affectation anticipée des résultats.

ANNEXY

1- LE BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses



Recettes



INVESTISSEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BT 2022	Mandaté 2022	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	53 513 429,00	49 301 806,50	51 055 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	119 565 000,00	118 173 915,00	122 000 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 201 000,00	2 954 448,00	2 976 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 931 799,00	22 520 594,90	24 454 395,75
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GROUPES D'ELUS	43 000,00	37 034,97	100 000,00
Total des dépenses de gestion courante		200 254 228,00	192 987 799,37	200 585 395,75
66	CHARGES FINANCIERES	1 761 500,00	1 743 602,92	2 180 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 630 150,00	1 545 538,86	114 800,00
68	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	1 787 850,00	1 787 792,60	349 300,00
Total des dépenses réelles		205 433 728,00	198 064 733,75	203 229 495,75
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 490 344,25	0,00	32 743 565,62
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 062 942,00	12 011 197,14	11 762 942,00
Total des dépenses d'ordre		28 553 286,25	12 011 197,14	44 506 507,62
Total des dépenses de fonctionnement		233 987 014,25	210 075 930,89	247 736 003,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BT 2022	Titré 2022	BP 2023
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	16 475 844,25		21 556 499,78
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	925 000,00	563 229,98	1 078 500,00
70	PRODUITS DES SERVICES	22 795 497,00	23 141 027,61	22 805 331,13
73	IMPOTS ET TAXES	148 291 699,00	152 833 032,59	61 804 199,00
731	FISCALITE LOCALE	0,00	0,00	94 692 300,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	34 174 627,00	34 849 171,54	34 471 191,87
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 348 940,00	5 957 642,35	7 669 464,40
Total des recettes de gestion courante		229 011 607,25	217 344 104,07	244 077 486,18
76	PRODUITS FINANCIERS	611 717,00	610 562,01	605 017,19
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	845 300,00	4 070 158,04	40 000,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	606 390,00	606 259,25	110 000,00
Total des recettes réelles		231 075 014,25	222 631 083,37	244 832 503,37
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 912 000,00	2 832 339,88	2 903 500,00
Total des recettes d'ordre		2 912 000,00	2 832 339,88	2 903 500,00
Total des recettes de fonctionnement		233 987 014,25	225 463 423,25	247 736 003,37

Hors reprise du résultat :
- Recettes de gestion courante : + 4,7%
- Dépenses de gestion courante : +0%

Un taux
d'épargne
brute à
9%

Impôts et taxes (70% du budget réel) : +5,5% soit 8,2 M€

- Fiscalité locale directe (+7 M€) en raison d'une actualisation des bases (+7,1%) et de la majoration de la THRS ;
- Fiscalité locale indirecte : droits de mutation (10,6M€), taxe sur la consommation d'électricité (1,7M€), Produits des jeux (1,5M€), taxes domaine public (1,8M€)
- Attribution de compensation figée à 61,8M€

Dotations (15% du budget) : +0,9 % soit +0,3 M€

- DGF : 10,8M€ (première année de stagnation)
- Compensations fiscales TFB : 2,2 M€ (+0,4 M€)
- Fonds Genevois : 9,5 M€ (identique à 2022)
- CAF : 6,6 M€
- Bouclier énergétique : 0,6 M€

Produits de services (10% du budget) : 22,8M€ avec stagnation globale et modification de la ventilation . Intégration de 450 K€ de recettes de tarification supplémentaires

Autres produits de gestion courante (3% du budget) : +0,5 M€ avec regroupement des chapitres 75 et 77) loyers, locations salles, redevances DSP

011 (25% du budget réel): 51,1 M€ en baisse de - 4,6 % par rapport au BT 2022, mais conforme à la stratégie de santé financière (réalisé 2022 + 3,5% (soit inflation à 5% -1,5pts). Prise en compte de la hausse des énergies et de l'achat de repas.

012 (60% du budget réel) : 122 M€ en hausse de +2,04 % sur les charges de personnel avec intégration du GVT (+1,2%), hausse de la valeur du point (1140 K€ sur demie année); revalorisation régime indemnitaire (565 K€), impact 1607 H (416 K€), ...

65 (12% du budget) : 24,5 M€ en hausse de +2,2%

- Le secteur associatif est en stabilité par rapport au réalisé (13,9 M€)
- Actualisation des prestations informatiques : +3%
- Subvention au CCAS : + 40 K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BT 2022	Mandaté 2022	RAR 2022	BP 2023
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVEST. REPORTE	0,00	0,00		2 724 877,36
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 426 071,29	1 643 781,16	1 061 142,92	2 238 632,50
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 590 557,07	3 657 759,47	2 305 661,61	3 314 444,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 545 925,79	37 099 644,78	13 808 381,86	25 836 574,48
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	20 668 151,78	12 540 029,31	580 934,68	27 719 078,11
45.1	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 538 396,78	299 841,21	338 790,25	1 625 477,00
	Total des dépenses d'équipement	94 769 102,71	55 181 055,93	18 094 911,32	60 734 206,09
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 280 400,00	426 695,98		600 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 800,00	8 763,41		0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 290 000,00	6 193 426,40		6 974 800,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00	0,00		0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00	50 140,00		253 650,00
	Total des dépenses financières	7 679 200,00	6 679 025,79	0,00	7 828 450,00
	Total des dépenses réelles	102 448 302,71	61 860 081,72	18 094 911,32	71 287 533,45
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 912 000,00	2 832 339,88		2 903 500,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 967 390,00	2 136 903,52		6 323 600,00
	Total des dépenses d'ordre	7 879 390,00	4 969 243,40	0,00	9 227 100,00
	Total des dépenses d'investissement	110 327 692,71	66 829 325,12	18 094 911,32	80 514 633,45



**Dépenses
d'équipement : 60,7 M€**

**Remboursement
d'emprunts : 7 M€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BT 2022	Titre 2022	RAR 2022	BP 2023
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVEST. REPORTE	291 323,35			0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	17 370 265,76	5 990 946,02	9 685 773,48	6 549 603,05
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	29 482 601,54	20 163 944,98		1 476 873,67
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	151 000,00	150 664,24		0,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	4 500,00		0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	226,77		0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 556 700,63	1 560 066,67		0,00
45.2	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 456 224,48	735 315,11	827 178,37	1 611 477,00
	Total des recettes d'équipement	51 308 115,76	28 605 663,79	10 512 951,85	9 637 953,72
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	19 625 565,70	20 775 684,96		16 806 836,83
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	284 000,00	283 675,00		284 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 589 335,00	0,00		10 537 695,00
	Total des recettes financières	25 498 900,70	21 059 359,96	0,00	27 628 531,83
	Total des recettes réelles	76 807 016,46	49 665 023,75	10 512 951,85	37 266 485,55
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 490 344,25	0,00		32 743 565,37
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 062 942,00	12 011 197,14		11 762 942,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 967 390,00	2 136 903,52		6 323 600,00
	Total des recettes d'ordre	33 520 676,25	14 148 100,66	0,00	50 830 107,37
	Total des recettes d'investissement	110 327 692,71	63 813 124,41	10 512 951,85	88 096 592,92



**Produits des cessions
: 10,5M€ dont les rbts
assurance HDV**

**Emprunt d'équilibre :
1,5 M€**

Parmi les AP/CP supérieurs à 500 K€ :

INTITULE OPERATION	Montant inscrit au BP 2023
AMENAGEMENT DU SITE DES HARAS	6 000 000 €
RENOVATION SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT PISCINE PATINOIRE	5 887 000 €
CENTRE AQUATIQUE DES MARQUISATS	2 600 000 €
RENOVATION CENTRE DES PUISOTS	2 456 935 €
PISTE EXTERIEURE D'ATHLETISME ALBIGNY	1 743 500 €
RESTRUCTURATION GENDARMERIE DE SEYNOD	1 166 984 €
AMENAGEMENT RD5	924 000 €
RENOVATION ENERGETIQUE GS POMMARIÉS	856 000 €
RFID AUTOMATISATION PRETS ET RETOURS	788 154 €
RUE DES MARQUISATS - CHEMIN DE TILLIER	702 799 €
AMENAGEMENT ROUTE DE GENEVE	548 000 €
RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE	544 387 €
RUE DES USINES AVENUE DU RHONE	500 000 €

Programmes précis et annuels de travaux réalisés dans l'année, dont les principaux en termes de volume financier sont :

- L'opération de démolition/déminage du terrain du futur commissariat pour 1,2 M€
- 3 végétalisations de cours d'école pour 900 K€
- L'aménagement du quartier des 3 fontaines pour 965 K€
- La rénovation du parc des sports pour 955 K€

Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Inscrit 2023
12,9 M€	12,6M€	14,4 M€	14,1 M€	19,4 M€	19,3 M€

Auxquels on ajoute :

- 2,0 M€ de travaux pour compte de tiers
- 18,1 M€ de restes à réaliser

Soit un montant global de 78,8M€ de dépenses d'équipements inscrites

ANNEXY

2- LES BUDGETS ANNEXES

SECTION D'EXPLOITATION

Chapitres	BT 2022	CA 2022	Reports	BP 2023	Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	2 880 700,00 €	2 542 015,14 €		2 924 000,00 €	002 Résultat d'exploitation reporté	3 881 478,90 €		2 407 960,94 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	2 271 000,00 €	2 165 919,36 €		2 274 000,00 €	013 Atténuations de charges	4 800,00 €	4 800,00 €	- €
65 Autres charges de gestion courante	60 100,00 €	57 406,02 €		95 000,00 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations	7 332 000,00 €	7 567 894,36 €	7 626 189,06 €
66 Charges financières	195 000,00 €	181 714,37 €		170 000,00 €	74 Subventions d'exploitation	- €	- €	- €
67 Charges exceptionnelles	5 500,00 €	2 218,69 €		310 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	- €	31,93 €	- €
					77 Produits exceptionnels	- €	- €	2 000,00 €
					78 Reprises sur provisions et dépréciations	40,00 €	37,03 €	- €
Sous-total opérations réelles	5 412 300,00 €	4 949 273,58 €		5 773 000,00 €	Sous-total opérations réelles	11 218 318,90 €	7 572 763,32 €	10 036 150,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 602 400,00 €	1 600 840,70 €		1 733 500,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 835,00 €	3 833,00 €	3 850,00 €
Sous-total opérations d'ordre	1 602 400,00 €	1 600 840,70 €		1 733 500,00 €	Sous-total opérations d'ordre	3 835,00 €	3 833,00 €	3 850,00 €
023 Virement à la section d'investissement	4 207 453,90 €			2 533 500,00 €				
TOTAL DEPENSES	11 222 153,90 €	6 550 114,28 €		10 040 000,00 €	TOTAL RECETTES	11 222 153,90 €	7 576 596,32 €	10 040 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BT 2022	CA 2022	Reports	BP 2023	Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023
					Solde d'exécution d'investissement			
20 Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	1 100,00 €	13 880,00 €	653 880,00 €	001 reporté	4 788 649,23 €		6 798 033,27 €
21 Immobilisations corporelles	7 601 000,00 €	427 856,25 €	391 974,84 €	6 849 306,03 €	13 Subventions d'investissement reçues	- €	- €	- €
23 Immobilisations en cours	4 122 668,13 €	388 058,93 €	302 783,55 €	5 265 997,24 €	16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	- €	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	773 000,00 €	770 608,48 €	- €	792 000,00 €	16 Emprunts d'équilibre	- €	- €	- €
					10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 500 000,00 €
Sous-total opérations réelles	12 596 668,13 €	1 587 623,66 €	708 638,39 €	13 561 183,27 €	Sous-total opérations réelles	6 790 649,23 €	2 000 000,00 €	9 298 033,27 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 835,00 €	3 833,00 €	- €	3 850,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 602 400,00 €	1 600 840,70 €	1 733 500,00 €
041 Opérations patrimoniales	592 895,00 €	399 231,19 €	- €	- €	041 Opérations patrimoniales	592 895,00 €	399 231,19 €	- €
Sous-total opérations d'ordre	596 730,00 €	403 064,19 €	- €	3 850,00 €	Sous-total opérations d'ordre	2 195 295,00 €	2 000 071,89 €	1 733 500,00 €
					021 Virement de la section d'exploitation	4 207 453,90 €		2 533 500,00 €
TOTAL DEPENSES	13 193 398,13 €	1 990 687,85 €	708 638,39 €	13 565 033,27 €	TOTAL RECETTES	13 193 398,13 €	4 000 071,89 €	13 565 033,27 €
TOTAL GENERAL	24 415 552,03 €	8 540 802,13 €	708 638,39 €	23 605 033,27 €	TOTAL GENERAL	24 415 552,03 €	11 576 668,21 €	23 605 033,27 €

SECTION D'EXPLOITATION

Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023	Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	188 000,00 €	121 825,09 €	188 000,00 €	002 Résultat d'exploitation reporté	569 630,91 €		656 309,04 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	97 000,00 €	96 948,81 €	105 000,00 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations	420 600,00 €	390 958,33 €	420 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	150,00 €	33,07 €	150,00 €	75 Autres produits de gestion courante	1 500,00 €	- €	840,96 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,02 €	500,00 €	77 Produits exceptionnels	- €	1 087,85 €	- €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €				
Sous-total opérations réelles	286 150,00 €	218 806,99 €	293 650,00 €	Sous-total opérations réelles	991 730,91 €	392 046,18 €	1 077 150,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 350,00 €	87 383,06 €	87 300,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	900,00 €	822,00 €	850,00 €
Sous-total opérations d'ordre	97 350,00 €	87 383,06 €	87 300,00 €	Sous-total opérations d'ordre	900,00 €	822,00 €	850,00 €
023 Virement à la section d'investissement	609 130,91 €		697 050,00 €				
TOTAL DEPENSES	992 630,91 €	306 190,05 €	1 078 000,00 €	TOTAL RECETTES	992 630,91 €	392 868,18 €	1 078 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023	Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023
20 Immobilisations incorporelles	79 000,00 €	- €	75 000,00 €	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	253 224,80 €		330 247,00 €
21 Immobilisations corporelles	879 805,71 €	9 538,86 €	1 038 747,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
				16 Emprunts d'équilibre	- €	- €	- €
Sous-total opérations réelles	958 805,71 €	9 538,86 €	1 113 747,00 €	Sous-total opérations réelles	253 224,80 €	- €	330 247,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	900,00 €	822,00 €	850,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 350,00 €	87 383,06 €	87 300,00 €
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Sous-total opérations d'ordre	900,00 €	822,00 €	850,00 €	Sous-total opérations d'ordre	97 350,00 €	87 383,06 €	87 300,00 €
				021 Virement de la section d'exploitation	609 130,91 €		697 050,00 €
TOTAL DEPENSES	959 705,71 €	10 360,86 €	1 114 597,00 €	TOTAL RECETTES	959 705,71 €	87 383,06 €	1 114 597,00 €
TOTAL GENERAL	1 952 336,62 €	316 550,91 €	2 192 597,00 €	TOTAL GENERAL	1 952 336,62 €	480 251,24 €	2 192 597,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023	Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	2 549 783,02 €	162 103,66 €	5 688 740,47 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	8 762 789,58 €		8 702 810,87 €
014 Atténuations de produits	- €	- €	- €	70 Produits services, domaines et ventes diverses	- €	- €	3 300 000,00 €
66 Charges financières	- €	- €	- €	74 Dotations et participations	- €	- €	- €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	77 Produits spécifiques	23 424,00 €	24 485,11 €	- €
Sous-total opérations réelles	2 549 783,02 €	162 103,66 €	5 688 740,47 €	Sous-total opérations réelles	8 786 213,58 €	24 485,11 €	12 002 810,87 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 393 000,00 €	6 236 430,56 €	7 031 000,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 393 000,00 €	6 314 070,40 €	7 031 000,00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieure de la section	27 000,00 €	19 715,00 €	22 000,00 €	043 Opérations d'ordre à l'intérieure de la section	27 000,00 €	19 715,00 €	22 000,00 €
Sous-total opérations d'ordre	7 420 000,00 €	6 256 145,56 €	7 053 000,00 €	Sous-total opérations d'ordre	7 420 000,00 €	6 333 785,40 €	7 053 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	6 236 430,56 €		6 314 070,40 €				
TOTAL DEPENSES	16 206 213,58 €	6 418 249,22 €	19 055 810,87 €	TOTAL RECETTES	16 206 213,58 €	6 358 270,51 €	19 055 810,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023	Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	6 236 430,56 €		6 314 070,40 €	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	- €		- €
Sous-total opérations réelles	6 236 430,56 €	- €	6 314 070,40 €	Sous-total opérations réelles	- €	- €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 393 000,00 €	6 314 070,40 €	7 031 000,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 393 000,00 €	6 236 430,56 €	7 031 000,00 €
Sous-total opérations d'ordre	7 393 000,00 €	6 314 070,40 €	7 031 000,00 €	Sous-total opérations d'ordre	7 393 000,00 €	6 236 430,56 €	7 031 000,00 €
				021 Virement de la section de fonctionnement	6 236 430,56 €		6 314 070,40 €
TOTAL DEPENSES	13 629 430,56 €	6 314 070,40 €	13 345 070,40 €	TOTAL RECETTES	13 629 430,56 €	6 236 430,56 €	13 345 070,40 €
TOTAL GENERAL	29 835 644,14 €	12 732 319,62 €	32 400 881,27 €	TOTAL GENERAL	29 835 644,14 €	12 594 701,07 €	32 400 881,27 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitres	BT 2022	CA 2022	REPORTS	BP 2023	Chapitres	BT 2022	CA 2022	REPORTS	BP 2023
002 Résultat de fonctionnement reporté	239 221,12 €				002 Résultat de fonctionnement reporté	-			739 407,07
011 Charges à caractère général	6 088 448,88	5 435 252,70		7 669 436,82	70 Produits services, domaine et ventes diverses	9 748 020,00	9 548 875,42		11 625 243,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	3 003 800,00	2 985 732,08		3 100 000,00	013 Atténuations de charges	27 000,00	41 315,49		30 000,00
65 Autres charges de gestion courante	120 020,00	18 410,51		160 000,00	74 Dotations et participations	-	-		-
66 Charges financières	93 000,00	92 036,78		86 300,00	75 Autres produits de gestion courante	273 200,00	692,38		-
67 Charges spécifiques	-	7 115,01		10 000,00	77 Produits spécifiques	-	275 610,10		-
68 Dotations provisions semi-budgétaires	-	-		-	78 Reprises sur amortissements et provisions	780,00	779,06		-
Sous-total opérations réelles	9 544 490,00	8 538 547,08		11 025 736,82	Sous-total opérations réelles	10 049 000,00	9 867 272,45		12 394 650,07
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	375 000,00	353 509,18		430 000,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 415,00	3 412,00		3 412,00
Sous-total opérations d'ordre	375 000,00	353 509,18		430 000,00	Sous-total opérations d'ordre	3 415,00	3 412,00		3 412,00
023 Virement à la section d'investissement	132 925,00			942 325,25					
TOTAL DEPENSES	10 052 415,00	8 892 056,26		12 398 062,07	TOTAL RECETTES	10 052 415,00	9 870 684,45		12 398 062,07

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BT 2022	CA 2022	REPORTS	BP 2023	Chapitres	BT 2022	CA 2022	REPORTS	BP 2023
20 Immobilisations incorporelles	4 425,00	4 125,00	-	2 000,00	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	206 396,95	-		65 537,67
21 Immobilisations corporelles	422 806,95	203 156,46	30 735,92	596 735,92	10 Dotations, fonds divers et réserves	-	-		16
					13 Subventions d'investissement	-	-	48 285,00	48 285,00

SECTION D'EXPLOITATION							
Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023	Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	625 200,00 €	522 930,63 €	686 000,00 €	002 Résultat d'exploitation reporté	222 785,84 €		189 308,96 €
Charges de personnel, frais assimilés	340 000,00 €	337 726,87 €	350 000,00 €	013 Atténuations de charges	1 850,00 €	4 452,85 €	3 000,00 €
012				70 Ventes produits fabriqués, prestations	609 514,16 €	662 796,38 €	610 761,04 €
014 Atténuations de produits	20 000,00 €	18 180,00 €	20 000,00 €	73 Produits issus de la fiscalité	- €	- €	- €
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	600,00 €	2 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	- €	14 663,00 €	- €
67 Charges exceptionnelles	147 800,00 €	136 260,75 €	10 000,00 €	77 Produits exceptionnels	299 850,00 €	300 309,14 €	324 930,00 €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	60 000,00 €	78 Reprises sur provisions et dépréciations	- €	- €	- €
Sous-total opérations réelles	1 134 000,00 €	1 015 698,25 €	1 128 000,00 €	Sous-total opérations réelles	1 134 000,00 €	982 221,37 €	1 128 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 134 000,00 €	1 015 698,25 €	1 128 000,00 €	TOTAL RECETTES	1 134 000,00 €	982 221,37 €	1 128 000,00 €
TOTAL GENERAL	1 134 000,00 €	1 015 698,25 €	1 128 000,00 €	TOTAL GENERAL	1 134 000,00 €	982 221,37 €	1 128 000,00 €

SECTION D'EXPLOITATION

Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023	Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	280 920,65 €	21 134,15 €	335 100,00 €	002 Résultat d'exploitation reporté	217 520,65 €		273 254,37 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	30 000,00 €	28 692,26 €	31 000,00 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations	109 370,00 €	107 063,74 €	108 095,63 €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	75 Autres produits de gestion courante	- €	8 409,42 €	- €
Sous-total opérations réelles	310 920,65 €	49 826,41 €	366 100,00 €	77 Produits exceptionnels	- €	- €	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 600,00 €	12 541,03 €	17 900,00 €	Sous-total opérations réelles	326 890,65 €	115 473,16 €	381 350,00 €
Sous-total opérations d'ordre	18 600,00 €	12 541,03 €	17 900,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	2 628,00 €	2 650,00 €
023 Virement à la section d'investissement	- €		- €	Sous-total opérations d'ordre	- €	2 628,00 €	2 650,00 €
TOTAL DEPENSES	329 520,65 €	62 367,44 €	384 000,00 €	TOTAL RECETTES	326 890,65 €	118 101,16 €	384 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023	Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	123 249,78 €		71 664,62 €
21 Immobilisations corporelles	139 219,78 €	61 498,19 €	86 914,62 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
Sous-total opérations réelles	139 219,78 €	61 498,19 €	86 914,62 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 630,00 €	2 628,00 €	2 650,00 €	Sous-total opérations réelles	123 249,78 €	- €	71 664,62 €
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 600,00 €	12 541,03 €	17 900,00 €
Sous-total opérations d'ordre	2 630,00 €	2 628,00 €	2 650,00 €	041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	141 849,78 €	64 126,19 €	89 564,62 €	Sous-total opérations d'ordre	18 600,00 €	12 541,03 €	17 900,00 €
TOTAL GENERAL	471 370,43 €	126 493,63 €	473 564,62 €	021 Virement de la section d'exploitation	- €		- €
				TOTAL RECETTES	141 849,78 €	12 541,03 €	89 564,62 €
				TOTAL GENERAL	468 740,43 €	130 642,19 €	473 564,62 €

SECTION FONCTIONNEMENT								
Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023		Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	157 950,00 €	131 387,99 €	216 500,00 €		002 Résultat de fonctionnement reporté			
012 Charges de personnel, frais assimilés	164 000,00 €	154 027,76 €	160 000,00 €		70 Produits services, domaines et ventes diverses	27 380,00 €	21 143,98 €	24 800,00 €
65 Autres charges de gestion courante	- €	- €	300,00 €		75 Autres produits de gestion courante	511 420,00 €	471 592,15 €	581 500,00 €
67 Charges spécifiques	10 300,00 €	1 744,08 €	10 000,00 €		77 Produits spécifiques	- €	81,20 €	- €
					78 Reprises sur amortissements et provisions	2 050,00 €	2 044,20 €	- €
Sous-total opérations réelles	332 250,00 €	287 159,83 €	386 800,00 €		Sous-total opérations réelles	540 850,00 €	494 861,53 €	606 300,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	208 600,00 €	207 701,70 €	219 500,00 €		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
Sous-total opérations d'ordre	208 600,00 €	207 701,70 €	219 500,00 €		Sous-total opérations d'ordre	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	540 850,00 €	494 861,53 €	606 300,00 €		TOTAL RECETTES	540 850,00 €	494 861,53 €	606 300,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT								
Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023	Reports	Chapitres	BT 2022	CA 2022	BP 2023
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	1 186 259,26 €		1 209 881,59 €
21 Immobilisations corporelles	1 394 859,26 €	184 079,37 €	1 352 800,50 €	76 581,09 €	13 Subventions d'investissement reçues	- €	- €	- €
					16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
Sous-total opérations réelles	1 394 859,26 €	184 079,37 €	1 352 800,50 €	76 581,09 €	Sous-total opérations réelles	1 186 259,26 €	- €	1 209 881,59 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	208 600,00 €	207 701,70 €	219 500,00 €
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €		041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Sous-total opérations d'ordre	- €	- €	- €	- €	Sous-total opérations d'ordre	208 600,00 €	207 701,70 €	219 500,00 €
TOTAL DEPENSES	1 394 859,26 €	184 079,37 €	1 352 800,50 €	76 581,09 €	TOTAL RECETTES	1 394 859,26 €	207 701,70 €	1 429 381,59 €
TOTAL GENERAL	1 935 709,26 €	678 940,90 €	1 959 100,50 €	76 581,09 €	TOTAL GENERAL	1 935 709,26 €	702 563,23 €	2 035 681,59 €